

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 217	07-déc		N.C.	oui 31 pages	L'érosion des versers est plus importante en cas de forte pluie. Le transit vers les points bas (les ruisseaux) est amplifié. IMERYS compte donc sur un débit plus important pour emporter les fines plus à l'aval ? Nous interpellons fortement les pouvoirs publics sur l'importance de la rivière Ellé comme étant un cours d'eau à eau vive et fraîche : un fond de lit de bonne qualité doit être assuré.						La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé en aval du rejet est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N.C.	oui 31 pages	L'atteinte à cette espèce protégée (Luronium natans, le Flûteau nageant) et à la vie piscicole doit faire l'objet de contrôle par les agents de la réserve naturelle et de l'Office Français de la Biodiversité.					x	Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N.C.	oui 31 pages	les arbres à cavités du bocage détruits au niveau de la fosse 4 et de la versée ouest doivent être conservés pour la création de niches écologiques au lieu d'être valorisés sous forme de bois de chauffage ou de plaquettes					x	Les haies et les zones boisées impactées par le projet feront l'objet de mesures compensatoires. Il est prévu la plantation de 1,45 ha de bois à vocation écologique (contre 1,09 ha impacté) sur des terrains validés par la commune de Glomel et la plantation de 2165 ml de haies (contre 1498 ml impactées) dès la 1ère phase quinquennale d'exploitation.		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N.C.	oui 31 pages	Nous demandons une étude de faisabilité pour le déplacement partiel de sols, d'arbres et tous éléments et espèces naturels ? Pourquoi ne pas envisager à titre expérimental la transplantation d'éléments naturels afin d'assurer leur survie et non pas de les ensevelir purement et simplement ?					x	Pas de réponse attendue		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N.C.	oui 31 pages	REGARDONS les haies compensatoires précédentes, dans combien de temps y aura-t-il des arbres à cavités fonctionnelles ? Certainement pas en 2047 mais plutôt en 2547						L'avancement des plantations de haies est présenté au § 2.4.5 du Mémoire en réponse. Une concertation sera réalisée avec l'AMV sur le choix des essences pour assurer une bonne qualité écologique des haies.		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N.C.	oui 31 pages	Nous demandons que l'état via l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) ou tous autres organismes d'état analysent et produisent un rapport sur les conséquences de la présence de métaux, d'une conductivité élevée de l'eau, sur la vie aquatique avant d'autoriser l'ouverture de la fosse 4.					x	La qualité du rejet est en amélioration constante depuis plusieurs années (moyenne pondérée en manganèse du rejet de 1,87 mg/L en 2022 et 1,41 mg/L en 2023). Cette amélioration va se poursuivre avec la mise en service de la nouvelle usine de traitement du manganèse par ozonation prévue en avril 2024. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé en aval du rejet est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse. L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N.C.	oui 31 pages	A long terme, quelles sont les conséquences du sulfate sur les écosystèmes aquatiques						Une étude sur l'écotoxicologie du rejet réalisée par Ineris et Socotec est présentée en Annexe 11 de l'étude hydrogéologique. Les conclusions de cette étude sont rappelées au § 2.2.4.4 du Mémoire en réponse. Aucun effet n'a été constaté sur les organismes aquatiques avec des concentrations de l'ordre de 1300 mg/L de sulfates. Les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C	oui 31 pages	La société IMERYS va-t-elle régler le problème de l'imperméabilisation des mares compensatoires de la fosse 3 ?						Réponse Imerys	Il est prévu la réalisation de nouvelles mares compensatoires dans le cadre du projet comme présenté dans la mesure BIO-A3 au § 6.7.4 de l'étude d'impact.
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C	oui 31 pages	Nous demandons que les terrains détenus par IMERYS et ses sociétés annexes soient travaillés dans le respect de la biodiversité. Un arrêt immédiat de l'utilisation des pesticides de synthèse doit être décrété par les autorités environnementales. Les terres agricoles mises à disposition par IMERYS devraient faire l'objet de pratiques agro-écologiques permettant à la biodiversité de s'exprimer pleinement, en compensation première de destructions définitives.					x	Pas de réponse attendue	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C	oui 31 pages	Des volumes considérables de déchets transformés définitivement les paysagés à quelques centaines de mètres des points culminants du secteur : Minez Du et Calotte St Joseph. Leur préservation a valu un avis défavorable du Conseil d'Etat pour une exploitation éolienne. Les zones de dépôt de stériles banalisent le caractère exceptionnel des Montagnes Noires. Cette modification du paysage constitue une « aberration » géologique dans la lecture du paysage et compromet l'intégrité du paysage pour les générations futures.						L'altitude des différentes versées à stériles a été définie à la suite d'une étude paysagère pour tenir compte des contraintes spécifiques de l'environnement local. La remise en état est effectuée de manière coordonnée à l'exploitation. Les mesures liées au paysage sont rappelées au § 2.6 du Mémoire en réponse.	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C	oui 31 pages	400 hectares de foncier ont été accaparés par IMERYS en l'espace d'une génération. Cela représente 10 % des surfaces agricoles d'une commune pourtant particulièrement étendue. Une dizaine de ferme de taille humaine ont disparu laissant place à des longères abandonnées voire détruites. Quel avenir pour le bâti encore existant ? Des baux précaires déstabilisent des exploitations qui ont besoin d'une nécessaire vision à long terme.						Imerys loue environ 250 ha de terres à des exploitants agricoles du territoire. En 2010, la surface agricole utilisée de la commune de Glomel représentait 3 991 ha (AGRESTE, 2010) soit environ 50 % de la superficie totale de la commune (7 993 ha). Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile. Une étude de compensation agricole collective présentée en Annexe 20 de l'étude d'impact a également été menée conjointement au dossier qui confirme les impacts faibles à très faibles du projet sur les exploitations agricoles concernées. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C	oui 31 pages	Des progrès dans l'intensité des pollutions lumineuses sont enregistrés avec la mise en place de nouveaux moyens d'éclairage, tourné vers le sol, depuis seulement quelques mois. La vigilance est de mise sur ce point également. IMERYS est encouragé à poursuivre en ce sens.						Pas de réponse attendue	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C	oui 31 pages	La durée d'engagement de suivi (5 ans) et la remise en eau de la fosse 3 démontrent la légèreté avec laquelle la question de responsabilité finale est traitée.						Le suivi post-exploitation sera de 10 ans, avec des phases aditionnelles de 5 ans en fonction des résultats du suivi (Cf. § 2.10.3 du Mémoire en réponse).	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Le projet final pour la fosse 3 est incomplet : Les stériles acidifient fortement les eaux. Le plan d'eau sera également acidifié par les métaux contenus dans les parois rocheuses. Quels mouvements d'eau souterrains seront observés le long des failles Est-Ouest entre la fosse 2, aux eaux très polluées et la fosse 3 ? Quelle solution technique aura le moins d'impact sur les eaux avoisinantes du périmètre de captage ?						Un remblaiement par des stériles d'extraction du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur les talus du stockage comme c'est le cas pour les autres versés à stériles carrière. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, SMAEPKBA). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.7.3 du Mémoire en réponse.		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Quant à la verse Ouest, la nature cherchera toujours en 100 ans ou 10 000 ans à éroder cette colline artificielle engendrant des lessivages et des produits d'érosion chargés d'éléments polluants.						Pas de réponse attendue		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Les projets finaux « touristiques » sont complètement illusoire en raison de l'acidité des eaux qui nécessitera des protections fortes.						Pas de réponse attendue		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Une chose est certaine, c'est que la Bretagne telle que nous la connaissons aujourd'hui ne sera plus la même en 2100 et ça c'est effrayant. IMERYS affirme que les vents sont sur le secteur « peu violents » : les victimes de la tempête Zeus (2017) ou Claran (2023) apprécieront... « Forte sensibilité de l'exploitant aux épisodes pluvieux exceptionnels » : que propose IMERYS en raison de la fréquence croissante de ce type d'épisodes ?						Pas de réponse attendue		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	IMERYS affirme agir pour diminuer les gaz à effets de serre (GES) : le process industriel est extrêmement énergivore. La communication de gaz communiquée dans le dossier est de 16.4 GW. Que propose concrètement IMERYS pour diminuer ses propres émissions de GES ? Les termes « à l'étude » (cf Tome 4) sont creux : quels sont les moyens humains et financiers mobilisés ?						Le § 2.9 du Mémoire en réponse présente les actions du groupe pour lutter contre le réchauffement climatique. Des mesures pour réduire les consommations de GES sont également présentées dans le dossier au § 3.13 et § 6.9 de l'étude d'impact.		
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Entre Eviter /réduire/Compenser, IMERYS raisonne in fine « compenser ». Le plan de gestion des mesures compensatoires présenté en annexe 5 montre cinq sites de compensation. L'étude prévoit un rendu annuel et biannuel depuis leur mise en œuvre. - Les effets attendus ont-ils été atteints ? - Les services de l'Etat ont-ils eu les études permettant d'apprécier le retour de zones humides et d'habitats/ d'espèces visés par ces mesures ? - Ou sont ces suivis et bilan de compensation de la fosse 3 ?						Les mesures compensatoires sont suivies par l'AMV et les rapports annuels sont transmis à l'administration. Un suivi écologique de la zone humide du Kerzoc'h est également en place avec le bureau d'études Halleco.		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Comment évoquer la réduction quand on observe une intensification de l'exploitation avec en bouquet final l'exploitation concomitante de 2 fosses ? Comment évoquer la « réduction » lorsque les volumes des déchets miniers ont été multipliés par 6 depuis 2010.						Réponse Imerys	L'exploitation simultanée de 2 fosses est une situation classique du fonctionnement du site comme rappelé au § 1.2 du Mémoire en réponse.
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Dans le dossier d'enquête publique, il est évoqué la réalisation de mares compensatoires. Sur un plan, il est indiqué des soucis d'alimentation en eau. Les mesures compensatoires n'auraient donc pas fonctionné la dernière fois. La destruction historique des 40 ha de zones humides est aujourd'hui irréversible, non compensée ou très partiellement. La qualité et les quantités d'eau sont modifiées. Des mesures importantes doivent être prises. Des mesures correctives sont-elles envisagées pour rendre effectif le fonctionnement ces mares ? L'alimentation avec les fossés de ceinture de la verse, acidifiant la mare, n'est pas une mesure acceptable.							Les zones humides impactées par l'extension Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface. La superficie de zones humides impactée par l'extension Fosse 3 était de 7 ha qui a fait l'objet de 15 ha de mesures compensatoires sur plusieurs secteurs à proximité du site (Keragathe / Faouédic / Crazius / Moustrougan) et de 15 ha supplémentaires de restauration sur la Réserve Naturelle Régionale de Lan Bern à Glomel.
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Nous demandons que des compensations de type suppressions de remblai, enlèvement de plantations de type monoculture de résineux et peupliers, soient réalisées sur les zones humides dans un rayon de 5 km autour de la carrière.					x		Pas de réponse attendue
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Les cours d'eau affluents du Crazius et le Crazius lui-même doivent bénéficier d'une renaturation consistant à leur redonner un aspect proche de leur état naturel d'origine afin de retrouver une faune et une flore diversifiées (remise en talweg, recherche des anciens méandres et remise en eau, effacement et destruction de drains), enlèvement de remblai, suppression de plantations artificielles.					x		Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	Nous demandons la création d'une dizaine de mares sur l'ensemble des maîtrises foncières et site de compensation historique ou à venir. Le fonctionnement de ces mares doit être suivi et non abandonné comme précédemment.					x		Il est prévu la réalisation de nouvelles mares compensatoires dans le cadre du projet comme présenté dans la mesure BIO-A3 au § 6.7.4 de l'étude d'impact.
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C.	oui 31 pages	demande un bilan des mesures compensatoires passées. Une analyse et un bilan réalisé par un organisme d'Etat indépendant ou expert mandaté par celui-ci.					x		Un rappel des mesures mises en place dans le cadre des précédents AP est donné au § 1.3 du Mémoire en réponse.

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C	oui 31 pages	Quelles sont les actions d'IMERY'S pour ne pas gâcher cette ressource alors que nous ne savons pas aujourd'hui quelles seront les demandes à l'avenir de métaux plus ou moins rares ? Y a-t-il possibilité de recycler les matériaux déjà utilisés ? Si oui, pour quoi ne pas inciter le recyclage de l'andalouste ? Y a-t-il possibilité de recycler des déchets stockés dans les verses ? L'andalouste étant un minerai rare et aux ressources limitées : quelles alternatives peuvent être trouvées ? Quel schéma stratégique de recherche est-il engagé ? D'après des documents d'IMERY'S datant de 2020, des produits de substitution existe (revêtement type VALOREF)						Réponse Imerys Le recyclage de l'andalouste dans les produits finis n'est pas possible car elle ne peut pas être dissociée une fois que le produit final est réalisé (briques réfractaires, moules de fonderie...).	
RD 217	07-déc		N,C	oui 31 pages	D'ici 2042, le gisement sera épuisé. Faut-il s'attendre à une demande d'extension d'ici 5 ans, 10 ans ?						Il y a une continuité géologique du gisement qui est cartographiée vers l'Ouest mais à ce jour il n'est pas possible de définir quel sera l'avenir de l'exploitation après la Fosse 4.	
RD 217	07-déc		N,C	oui 31 pages	Nous constatons que le Comité de suivi 2023 ne s'est pas tenu malgré une obligation annuelle. Qui en vérifie la fréquence, la légalité et la réalité ? Nous demandons qu'il se tienne à périodicité fixe avec invitation adressée à l'ensemble des riverains du site, sans exclusion.						Le comité de suivi a eu lieu le 21 décembre 2023 pour les résultats 2022. Le compte-rendu du comité de suivi est fourni en Annexe 2 du Mémoire en réponse.	
RD 217	07-déc	GROUPE DE CITOYENS (15 personnes qui restent anonymes)	N,C	oui 31 pages	Qui paie la note ? L'argent public qui doit changer régulièrement les systèmes de pompages des eaux brutes à Barrégant ? ou l'argent privé responsable de cette pollution ? Qui paie les routes qui doivent supporter un trafic routier anormalement élevé sur la RD 85, si ce n'est l'argent public ? Quelles sont les retombées financières annuelles pour les collectivités territoriales (Commune, Communauté de communes, Département, Région) ? Quels sont les coûts cachés de cette exploitation minière (traitement des eaux, pollutions, impact sur la santé) et les coûts indirects liés la limitation actuelle et future de la ressource en eau ?						Le site respecte les prescriptions environnementales de l'arrêté préfectoral et s'engage également sur des actions volontaires au-delà de la réglementation pour limiter les nuisances et pour favoriser l'environnement sur le territoire (voir les mesures d'accompagnement sur les zones humides, le bocage, les ORE, les cyanobactéries...) Imerys Glomel s'engage également sur un suivi post-exploitation. Le site contribue à la vie économique locale avec les emplois directs et l'activité des sous-traitants (120 emplois / 83 entreprises bretonnes sous-traitantes) et les familles des 120 salariés vivent en majorité sur le territoire du Pays COB ce qui représente autant d'activité locale pour les écoles, les commerces, les loisirs, la vie associative et culturelle... Imerys Glomel contribue également à la CVAE dans le respect de la réglementation et du cadre légal.	
RD 218	07-déc	M. LAVEL J.	29850 GOUESNOU	non	L'Entreprise insiste sur sa volonté de remettre, en fin d'exploitation, un terrain écologiquement propre. J'ai constaté la maîtrise des consignes de sécurité et la prise en compte des procédures de respect de l'environnement.	considéré favorable					Pas de réponse attendue	
RD 219	07-déc	MME ROCHE F.	56320 PRIZIAC	non	en tant qu'habitant de la communauté de commune, je souhaite ardemment que notre environnement soit préservé : la qualité de l'eau, la fonctionnalité des écosystème, la beauté des paysages, la qualité de l'air.	X					Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciat ion CE
							01.1. Favor able	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des proposito ns		
					Nous savons tous que les bénéfices de cette entreprise n'auront pas de retombé local, que la population n'a pas besoin de cette extension							L'emploi et la dynamique socio-économique est présentée au § 2.11 du Mémoire en réponse.	
					Une fois les désastres commis ce seront les communes et les habitants qui paieront la dette environnementale et sociale.							Il est prévu une remise en état à vocation naturelle et un suivi post-exploitation de 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi.	
					Après avoir pris connaissance des 2900 pages du dossier voici mes remarques:							Pas de réponse attendue	
					Définir dès à présent les mesures envisageables si des effets négatifs devaient être constatés. Si anomalie sur la qualité de l'eau il faut imposer un diagnostic et mettre en oeuvre les mesures pour y remédier si la responsabilité de la carrière est engagée.							Le réseau piézométrique en place autour du site permet d'effectuer le suivi qualitatif des eaux souterraines.	
RD 220	07-déc	M. HUTOREL S.	GLOMEL	non	Piezomètres installés en nombre suffisant pour mesurer le niveau de la nappe souterraine. Ces mesures doivent être maintenus pendant l'exploitation. Le suivi doit être régulier et vérifier par des mesures appropriées et par des organismes indépendants.				X	X		Cf. ci-dessus	
					Anticiper la mesure de phytoépuration prévue par les rejets.							Une installation de traitement sera maintenue durant le suivi post-exploitation (Cf. § 2.10.3)	
					Compléter l'étude acoustique (mesures suffisantes)							L'ensemble des paramètres sur l'étude acoustique est présenté au § 3.14.4.2 de l'étude d'impact. Le nombre de points de mesure est suffisant et couvre l'ensemble du secteur.	
					stabilité des zones de remblais. suivi visuel							Pas de réponse attendue	
					Réduire les émissions de gaz à effet de serre							Il est proposé au § 6.9 de l'étude d'impact une réduction de la consommation énergétique du site de 10 % en volume d'ici 5 ans.	
RD 221	07-déc	MME MONTERO I. (pour la SAUR)	N.C.	oui	Présentation de la nouvelle unité de traitement de l'eau, construite par la SAUR							Pas de réponse attendue	
					Cette demande étant générée par une évolution de la réglementation applicable sur leur norme de rejet.				X			Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					La filière de traitement de mise en œuvre permet de traiter un volume annuel de 1 578 990 m ³ , avec un fonctionnement limité à 16h/j, ce qui laisse de la marge de sécurité pour une extension de production. L'installation est prévue sur seule file de traitement de 262 m ³ /h mais anticipé au niveau du bâti les emplacements réservés pour une seconde file de 262 m ³ /h, permettant ainsi de doubler la quantité d'eau traitée.						Pas de réponse attendue	
					La restitution de ces volumes dans le milieu naturel (du Blavet ?) va permettre également de constituer un débit d'étiage et de favoriser le bon fonctionnement des installations de production d'eau potable positionnées en aval.						Pas de réponse attendue	
					Les travaux sont en cours de réalisation (finalisation de la partie GC pour cette fin d'année, et pose des équipements début 2024) pour une mise en exploitation fin premier semestre 2024.						Pas de réponse attendue	
					mon soutien pour l'ouverture de la 4ème fosse						Pas de réponse attendue	
					Le site ne se limite d'ailleurs pas à être en conformité aux seuils fixés mais engage une démarche d'amélioration continue dans la qualité des rejets d'eau du site et dans la réduction des impacts environnementaux (Air, Bruit, poussières).						Pas de réponse attendue	
					De par leur expérience, les salariés ont transmis au fil des ans leur attachement au bon fonctionnement de leur outil de travail dans le respect des règles de sécurité et des exigences des arrêtés préfectoraux qui se sont succédé						Pas de réponse attendue	
					Par exemple, suite aux remontées des salariés et parties prenantes sur la présence d'un halo lumineux, un audit externe a permis de réduire cet impact avec une nouvelle gestion sur le mode d'éclairage : réorientation et remplacement de luminaires.						Pas de réponse attendue	
					La réduction des émissions sonores est désormais intégrée dans les projets annuels (mise en place de silencieux, remplacement d'équipements avec un niveau de décibel réduit).						Pas de réponse attendue	
RD 222	07-déc	MME SAGET A,	NC	oui		x						

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION						Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	Réponse Imerys		
					L'impact paysager est lui aussi pris en compte le plus tôt possible, en témoigne la réhabilitation des versants à l'avancement, la plantation progressive de près de 2.5 km de haies à cette fin d'hiver, soit 90% de l'objectif fixé dans l'AP en cours en vigueur jusqu'en 2033. Les riverains sont également impliqués dans le choix des essences.							Pas de réponse attendue		
					Des contrôles réglementaires sont mis en place et sont complétés par des audits externes et internes du groupe, toujours dans l'objectif d'améliorer le niveau de maîtrise des risques.								Pas de réponse attendue	
					Le projet d'ouverture de la fosse 4 doit être conditionné au respect de l'environnement (eau, faune et flore),								Pas de réponse attendue	
					A la réduction des rejets								Pas de réponse attendue	
RD 223	07-déc	MME NICOLA	GLOMEL	non	A la préservation du paysage								Pas de réponse attendue	
					Al'élaboration d'analyses pour le respect de tous les glomelois(es) et des générations à venir, avec des analyses effectuées par des laboratoires indépendants.								Pas de réponse attendue	
					contribution favorable à ce projet								Pas de réponse attendue	
					L'ouverture de la fosse 4 permettrait de garder des emplois locaux et de soutenir l'économie de notre commune								Pas de réponse attendue	
					je peux témoigner de l'engagement de l'entreprise envers la sécurité et le bien-être de ses employés. Des mesures de sécurité strictes sont mises en place pour garantir un environnement de travail sûr et sain.								Pas de réponse attendue	
RD 224	07-déc	M. DUBUCS.	GLOMEL	non	Je suis également conscient des préoccupations environnementales liées à l'ouverture de la fosse 4. Cependant, je suis convaincu qu'Imerys met et mettra tout en œuvre pour minimiser les impacts sur l'environnement et préserver notre écosystème local.								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 225	07-déc	M. SIVY JP.	56320 MESLAN	non	Suite à la rando de Glomel, on a passé sur le site de la carrière. J'ai été stupéfait du cadre, des explications des salariés ce jour-là.			X			Réponse Imerys	
					il est temps d'émettre un avis défavorable pour qu'IMERYS considère les demandes des instances publiques, à l'heure où le gouvernement s'agite pour l'arrêt de l'artificialisation des sols et la protection de la ressource en eau						Pas de réponse attendue	
RD 226	07-déc	ANONYME	N.C.	non	Page 31, du résumé non technique les impacts bruts négatifs moyens à fort sont listés. Pour seulement 3 points positifs		X				Les impacts bruts sont ceux avant mise en place des mesures. Ce sont les impacts après mesures qui sont à prendre en compte.	
					Quelle honte de privilégier la balance commerciale de la France au détriment d'une nature unique préservée par des générations d'hommes et de femmes depuis des siècles.						Pas de réponse attendue	
					favorable à l'ouverture d'une nouvelle fosse d'exploitation à la carrière de Guerphalès.						Pas de réponse attendue	
					j'y ai grandi à 500 mètres à vol d'oiseau de la fosse 1						Pas de réponse attendue	
					Les riverains qui craignent avec raison pour les nuisances qu'ils pourraient subir ont pour la majorité d'entre-eux été rassurés lors de visites du site et au cours de nombreuses réunions pendant lesquelles les résultats d'études et d'analyses extérieures sur l'eau, les poussières, les vibrations et le bruit ainsi que les projets à venir leur ont été présentés en toute transparence.						Pas de réponse attendue	
RD 227	08-déc	MME BEHEREC A.	GLOMEL	NON	La majorité des riverains reste vigilante mais comprend les enjeux et respecte l'activité. Les autres ont peu d'attrait pour la cause économique et le monde industriel. Les opposants au projet d'ouverture de la fosse 4 argumentent en faveur de l'écologie et d'une décroissance nécessaire	X					Pas de réponse attendue	
					si la production d'andalou site devait être stoppée à Glomel, elle serait poursuivie en Chine ou en Afrique du Sud et nos clients français et européens la feraient venir au prix d'une empreinte carbone désastreuse.						Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					les impacts sonores de la mine d'IMERYS sont bien plus désagréables, ce qui fait peur si la mine venait à s'étendre et s'intensifier.							Les suivis environnementaux (bruit, poussières, vibrations) sont déjà en place et seront maintenus dans le cadre de l'exploitation de la Fosse 4. Concernant le bruit, 2 campagnes de mesures seront réalisées annuellement, contre une seule actuellement. Il est proposé de rajouter une campagne complète de mesures en période hivernale (Cf. § 2.5.1 du Mémoire en réponse).	
					La promesse d'effort sur l'émission de bruit n'est pas assez détaillée selon moi, je n'ai pas été rassuré du tout.							Cf. ci-dessus	
					impact sur le paysage : nous savons que si la fosse 4 se réalisait alors certaines versées seraient presque aussi haute que nos points culminants, je pense à nos grands parents qui vivaient dans ces montagnes noires et pour qui le paysage ne serait plus le même.							Pas de réponse attendue	
					Ce projet d'extension de la mine est loin d'être la cause principale qui détériore notre campagne mais nous sommes dans un contexte où nous savons que des régions rurales préservées comme la notre seront de plus en plus rare et qu'ainsi nous devrions peut être les protéger un maximum							Le projet de remise en état est à vocation naturelle. Les dispositions du projet de remise en état sont présentées au § 7 de l'étude d'impact et rappelées au § 2.10.1 du Mémoire en réponse.	
					si cette activité industrielle faisant vraiment profiter notre campagne alors il y aurait moins d'opposition à ce projet. Tout le monde se le dit : ils prennent l'andalouite et ils l'exportent (loin), toute la valeur ajoutée potentielle qui pourrait faire prospérer la région disparaît.							L'emploi et la dynamique socio-économique est présentée au § 2.11 du Mémoire en réponse.	
					Le Pacte pour la Transition de Quimperlé s'oppose à ce projet, qui générera des nouveaux rejets, des stériles miniers de plusieurs dizaines de millions de tonnes, dont la hauteur égale celle du point culminant de Glomel							Pas de réponse attendue	
RD 229	08-déc	PACTE POUR LA TRANSITION ENERGÉTIQUE	29300 QUIMPERLE	OUI	Ces stériles rejets contiennent des métaux dont certains sont toxiques et chimiquement actifs. Remis à l'air libre, par la pluie et le vent ils polluent gravement l'environnement par acidification principalement.					x		Toutes les eaux du site sont collectées et traitées avant rejet dans le milieu naturel. Il est prévu la mise en place d'une couche d'étanchéité sur les versées à stériles dans le cadre de la remise en état et un suivi post-exploitation sera maintenu pendant 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi (Cf. § 2.10.2 et 2.10.3 du Mémoire en réponse).	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					L'alimentation des populations en eau potable de plusieurs communes importantes peut être impactée							Un dispositif d'échanges de données est en place avec Eau du Morbihan et le gestionnaire des usines d'eau potable exploitant les prises d'eau sur l'Ellé. Les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreinq soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).	
					L'eau acide (impropre même à l'arrosage) en fond de fosse/puits/forage peut atteindre les aquifères, ou les ruisseaux si elles débordent et les empoisonnent progressivement							Un suivi qualitatif des eaux souterraines et superficielles est réalisé. Il est prévu la mise en place d'une couche d'étanchéité sur les versés à stériles dans le cadre de la remise en état et un suivi post-exploitation sera maintenu pendant 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi (Cf. § 2.10.2 et 2.10.3 du Mémoire en réponse).	
					D'énormes volumes d'eau du Bassin Versant du Blavet seront transférés vers l'Ellé							Le transfert entre bassins versants est de nouveau présenté au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. L'impact réel du transfert entre bassins versants correspond aux eaux superficielles qui auraient rejoint gravitairement le ruisseau du Kerjean sur une surface naturelle ce qui représente un volume d'environ 125 000 m3/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m3/an). Un schéma explicatif est présenté dans le Mémoire en réponse.	
					la circulation des eaux souterraines sera modifiée et impactera plusieurs affluents de la rivière Ellé dont le Crazius.							Un suivi du Crazius est réalisé depuis 2019 sur 4 stations (Cf. § 2.2.4.1 du Mémoire en réponse). Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). La qualité du rejet du site est en amélioration constante depuis plusieurs années (Cf. § 2.2.2.1 du Mémoire en réponse).	
					Des dizaines d'hectares de Zones humides seront détruites, influençant fortement le débit des ruisseaux							La thématique "zones humides" a été traitée dans l'étude d'impact aux § 2.4, 3.4 et 6.4 et au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées. Il est également prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement (mesure ZH-A3 au § 6.4.3 de l'étude d'impact).	
					Le ZAN sera donc inapplicable, la dés-artificialisation sera impossible tout comme la renaturation des centaines d'hectares détruits en fin d'activité							Les carrières ne sont pas artificialisantes et le projet de remise en état est à vocation naturelle.	
					Les destructions du sol, du sous-sol et des paysages seront irréversibles							Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse	
					Les circuits et stockages de l'eau seront détruits							Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse	
					Toute compensation éventuelle serait perçue comme une simple opération de verdissement bon marché uniquement destinée à rassurer les décideurs							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Appréciat ion CE
							01.1. Favor able	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des proposito ns	
					Le projet a besoin d'une révision pour s'assurer que nos ressources en eau et nos écosystèmes soient protégés correctement							L'étude hydrogéologique et hydrologique est complète et traite de la ressource en eau (Annexe 2 de l'étude d'impact).
					La stratégie pour gérer les sulfates, basée essentiellement sur une veille technologique, ne me semble pas suffisante. Je ne comprends pas quand on me parle d'un taux de sulfate garantie pour le 1er janvier 2024.							Il s'agit de taux de manganèse. La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours avec mise en service prévue en avril 2024. Le rejet du site est en conformité avec le seuil de 2 mg/L qui est en vigueur depuis le 1er janvier 2024. Une veille technologique sera maintenue pour l'abattement des sulfates.
					Ça ressemble plus à un plan d'attente qu'à une solution réelle et immédiate pour un problème qui pourrait affecter notre environnement de manière importante.							Pas de réponse attendue
RD 230	09-déc	ANONYME	N.C.	NON	Centraliser le traitement des eaux dans une seule fosse, ça me paraît risqué. les effets sur les petits ruisseaux comme le Kergroaz ou le Crazius, qui sont importants pour nos écosystèmes locaux pourraient être ignorés				mais l'auteur est inquiet			Pas de réponse attendue
					l'idée qu'ils ne suivent pas quotidiennement la qualité de l'eau me fait douter de leur capacité à réagir vite si jamais il y a un problème.							Les cours d'eau du Kergroaz et du Crazius sont pris en compte dans l'étude d'impact.
					Le plan de remblayage des anciennes fosses avec des résidus humides, même si ça semble être une bonne idée, doit être surveillé de près. On ne peut pas se permettre de risquer une contamination des nappes phréatiques							Pas de réponse attendue
					Comment accepter que le Minez Du ou Min'Du, un des sommets emblématiques des Montagnes Noires Serve d'endroit de stockage de volumes importants de résidus d'exploitation et de transformation la population de Glomel et du Kreis Breizh qui a un attachement sentimental très fort pour ce sommet.							Pas de réponse attendue
RD 231	10-déc	M. LE GALL H.	GLOMEL	NON	Les eaux superficielles à la sortie du site sur le Crazius ne satisfont pas aux valeurs limites de prélèvement d'eaux brutes en vue de la consommation humaine. Les valeurs sont supérieures à 250 mg/l en sulfates.							Le rejet respecte la valeur seuil en sulfates de l'Arrêté Préfectoral. La valeur de 250 mg/L pour les sulfates est une valeur pour la consommation humaine. Il n'y a pas de non-conformité au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves (Cf. § 2.2.3 du Mémoire en réponse).

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					Le nombre des dépositions de personnes exprimant un avis favorable et ayant un lien de subordination hiérarchique direct au sein de l'entreprise exploitante est impressionnant. Dans ce cas de figure, il y a lieu de considérer les expressions de ces personnes comme partiales et non-pertinentes.						Réponse Imerys	
					Je vous fais part de mes remarques à propos de la méthodologie de l'étude acoustique et de son insuffisance :						Pas de réponse attendue	
					Durées et nombres de mesures totalement insuffisants pour être représentatifs des niveaux acoustiques sur une année.							
					Les périodes mesurées sont manifestement choisies pour être les plus élevées possibles afin de diminuer les niveaux d'émergence (en tout ou il fait jour tard, quand la végétation est en feuille....)							
					Prise en compte de la propagation du bruit en fonction du vent : impacts impossibles à évaluer. Absence de traitement de cet élément majorant pour les habitations sous le vent							
					L'extrapolation de la conformité supposée ne peut reposer sur des tranches de mesures aussi étroites [30 mn = 1/17 520ème d'année] et discutables.							
					Généralement les études acoustiques sont réalisées en hiver alors que les arbres ont perdu leurs feuilles, et de façon continue sur une période minimale d'un mois.							
					Il ressort de cette analyse que l'étude produite par la société SOCOTEC, bureau d'étude spécialisé dans le bâti, n'est pas recevable.					x		Il est prévu de réaliser une campagne complète de mesure des niveaux sonores en hiver en plus de la campagne en période estivale. Les dispositions sur le bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse).
					favorables à l'ouverture de la fosse numéro 4							Le suivi réalisé par SOCOTEC est conforme. C'est l'arrêté du 26 janvier 1997 relatif au bruit dans l'environnement des ICPE qui indique une durée de 30 minutes minimum par mesure dans le cadre d'un suivi.
					Autrefois il y avait de nombreuses carrières à ciel ouvert qui ont permis de couvrir les constructions, de créer des milliers d'emplois. Aujourd'hui elles sont fermées et la nature a repris ses droits.							Pas de réponse attendue
RD 234	10-déc	M. LE BARON C.	22340 LE MOUSTOIR	NON	Nous avons visité le site Imerys à plusieurs reprises et nous avons été étonné de l'organisation, le respect des règles et la propreté	X						Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE		
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
					Pour les fosses qui ne sont plus en service, la nature a repris ses droits ainsi que la faune							Pas de réponse attendue		
					Nous faisons confiance à Imerys pour conserver les règles qui sont demandées.								Pas de réponse attendue	
					pour préserver les emplois et faire vivre la région.								Pas de réponse attendue	
					avis favorable à l'ouverture de la fosse quatre								Pas de réponse attendue	
RD 235	10-déc	MME LE DUC C.	56630 LANGONN ET	NON	Nous avons pu nous rendre compte des efforts en terme environnementale que fait l'entreprise au quotidien notamment sur la gestion de l'eau		X						Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	nous avons été reçus et informer des conditions de travail et des projets en toute transparence								Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Il serait dommage de perdre une entreprise qui permet la dynamisation du centre Bretagne.								Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	soutien à l'ouverture de la nouvelle fosse 4 sur le site de Geurphalès								Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	ce site possède un savoir-faire unique et une transmission de compétences remarquables.								Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	le site de Glomel permet de réduire la dépendance et le bilan carbone vis à vis des importations.								Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	le site de Glomel réalise une activité d'exploitation responsable et conforme qui répond aux besoins de la communauté locale		X						Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Imerys Glomel est un site exemplaire dans l'application de la méthode ERC (éviter, réduire ou compenser) et du respect de l'environnement. Depuis plusieurs années, une démarche d'amélioration continue est engagée								Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	chaque année les résultats sont partagés avec le comité du Suivi du site annuel								Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Beaucoup d'amélioration dans le domaine de l'environnement:								Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	L'isolation des bâtiments ou pose des silencieux un peu partout dans l'usine pour réduire les nuisances sonores								Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Des jauges Owen autour du site pour mesurer les retombées de poussière et mise en place des actions pour réduire les émissions de poussières		X						Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Collaboration avec l'association de mise en valeur des sites naturels de Glomel (AMV) avec un suivi régulier des mesures compensatoires, suivi de la nidification des oiseaux et inventaire de la faune de l'étang du Crazius							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Des rejets d'eau conforme pour soutenir l'étiage sont analysés quotidiennement avec des vérifications mensuelles par un laboratoire extérieur.							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Aucune prise d'eau dans le milieu extérieur.							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Un suivi régulier des eaux de surfaces et des eaux souterraines avec plusieurs piézomètres autour du site							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Amélioration du prétraitement des eaux avec une nouvelle installation mise en service fin 2021.							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Beaucoup d'améliorations ont été également réalisées au niveau de la carrière pour réduire les nuisances:							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Mise en place des techniques de maîtrise des tirs et de vibration, le site s'est également doté d'un sismographe en 2023.							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Un programme 4.0 qui a pour objectif d'optimiser les tirs afin de réduire les blocs et l'utilisation du BRH (Brise roche hydraulique) ou la pince.							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Installation d'un capteur de poussière pour analyser la qualité de l'air et nos émissions de poussières	X						Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Réhabilitation des versets et création des haies compensatoires pour l'insertion dans le paysage.							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	La remise en état des fosses est également responsable et durable avec la création des plans d'eau à la fin de l'exploitation des fosses.							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Un suivi post exploitation pour la pérennité							Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAIX - PLOUGUER	NON	Mesure de vibration sur l'habitation la plus proche avec des résultats conformes							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAX - PLOUGUER	NON	Nous pouvons concilier la préservation de notre environnement, les besoins de développement économique, et l'exploitation des ressources car un monde sans exploitation de ressource minière serait un monde sans les objets et produits que nous utilisons dans nos quotidiens.						Pas de réponse attendue	
RD 236	10-déc	YOUSOUF	29270 CARHAX - PLOUGUER	NON	Une nouvelle fosse dans le périmètre ICPE du site Imerys Glomel permettra de lutter contre l'exploitation ne respectant pas l'environnement à des milliers de kilomètres de Glomel.						Pas de réponse attendue	
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	Le Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable du Kreiz Breizh Argoat exerce la compétence eau potable sur le territoire du Centre-Bretagne et notamment sur la commune de Glomel.						Pas de réponse attendue	
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	signale erreur de dénomination du syndicat page 41 de l'étude d'impact (fusion de divers syndicats au 1/1/2019)						Pas de réponse attendue	
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	Le Syndicat souhaite rappeler qu'il est nécessaire de respecter l'arrêté en vigueur et notamment l'article 9 de l'arrêté du 7 novembre 1996 instaurant le périmètre de protection et qui indique : « Un périmètre de protection rapproché est instauré autour des étangs et le long des berges des ruisseaux; et que dans ce périmètre : toutes excavations sont interdites à l'exception de celles effectuées sur le fondement du décret du 17 juillet 1970 instituant une zone spéciale de recherche et d'exploitation des carrières d'Andalousite, toute demande d'exploitation présentée à ce titre tiendra compte de la préservation de la ressource en eau... ».			x	x		Pas de réponse attendue	Le dossier présenté tient en compte de la préservation de la ressource en eau. Imerys Glomel propose de définir un protocole détaillé de remblaiement de la zone du PPR de Mézouët, de mise en place de son dispositif d'étanchéité, ainsi que de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les 2 Commissions Locales de l'Eau (Blavet et Ellé-Isle-Laïta) et le syndicat mixte d'adduction d'eau potable du Kreiz Breizh Argoat (SMAEP) qui exploite la prise d'eau de Mézouët. Ces dispositions sont indiquées au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	le syndicat doit être informé dès que des actions/travaux seront mis en œuvre sur les parcelles inscrites dans le périmètre de protection (fosse 3) : cf pages 206, 261, 309					x	Pas de réponse attendue	Le syndicat sera associé aux actions/travaux dans le PPR.

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	<p>un nota bene page 309 précise "Les eaux de ruissellement issues de ce secteur situé dans le périmètre de protection du captage AEP de la prise d'eau de Mézouët rejoindront le lac de la Fosse 3 et y resteront confinées, sans aucun risque de rejoindre le bassin versant alimentant la prise d'eau. »</p> <p>la MRAE indique que ce remblayage partiel pourrait induire une dégradation de la qualité de l'eau par drainage acide entre les eaux souterraines et les matériaux de remblaiement. Le syndicat est particulièrement attentif à la qualité de l'eau distribuée sur son périmètre et à la pérennisation de ses installations.</p>						Réponse Imerys	
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	<p>Le Syndicat est soucieux de la qualité de l'eau distribué à ses abonnés. Cette qualité de l'eau doit systématiquement respecter la réglementation en vigueur. C'est pourquoi il souhaite être associé et informé des rejets réalisés au milieu naturel notamment le rejet n°2.</p>						Le rejet n°2 n'est pas actif. Il est prévu dans le cadre du projet une réalimentation de la zone humide du Kerzioc'h par des eaux de ruissellement qui est rappelée au § 2.3.1 du Mémoire en réponse.	
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	<p>le Syndicat souhaite que les données lui soient envoyées également concernant son bassin-versant et qu'une procédure similaire soit instaurée sur son territoire. Pour rappel, le Syndicat est directement concerné par le rejet n°2, il est maître d'ouvrage de l'usine et la SAUR en est actuellement le délégataire. Le protocole d'alerte doit être effectif 24h/24 afin de prévenir l'usine de Mézouët d'un risque potentiel lié à une pollution.</p>					x	En attente (Cf. Imerys)	
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	<p>Nous souhaiterions également que les comptes-rendus sur la caractérisation de l'eau du KERIEAN et du KERZIOC'H soit transmis au syndicat.</p>					x	Les données pourront être transmises, par exemple à l'occasion des comités de suivi.	
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	<p>Avant la réalisation des travaux, le Syndicat souhaite qu'un état des lieux de la qualité de l'eau soit réalisé et que celui-ci permette par la suite de réaliser un comparatif post-travaux.</p>					x	Le syndicat sera associé aux actions/travaux dans le PPR.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	<p>Dans le cadre de l'ouverture de la fosse 4, il est indiqué à la page 131 que des travaux de dévoiement de réseaux sont nécessaires au lieu-dit Kersaizy (Verse Ouest). Le Syndicat est maître d'ouvrage de ce type d'opération car propriétaire des réseaux potables sur son territoire. En 2021, des échanges concernant le dévoiement de la canalisation d'eau potable ont été réalisés entre IRGIM et le Syndicat. Dans le cadre des futurs travaux de dévoiement de réseaux, il conviendra d'arrêter le linéaire exact de conduites à dévoyer, le coût estimé en 2021 à 36 940 € HT est à actualiser, la prise en charge financière des travaux, ainsi que le planning de réalisation des travaux en accord avec la coordination avec les autres dévoiements de réseaux et notamment la voirie.</p>					x	Le syndicat sera consulté en amont des travaux de dévoiement au lieu-dit Kersaizy pour planifier les travaux en coordination avec les autres intervenants.		
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	OUI	<p>Il est indiqué page 246 que « Le volume résultant d'eau soustrait au bassin versant du Blavet sera de l'ordre de 33 000 à 100 000 m3 /an, soit 0,3 à 1 % du débit annuel du ruisseau de Kerjean en aval de l'étang du Corong. ». A la vue de l'accélération du changement climatique, si ce déficit s'accroît et notamment en période estivale (déficit en période estivale ?), l'impact serait fort et irréversible pour le milieu.</p>						Le transfert entre bassins versants est présenté au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. L'impact réel du transfert entre bassins versants correspond aux eaux superficielles qui auraient rejoint gravitairement le ruisseau du Kerjean sur une surface naturelle ce qui représente un volume d'environ 125 000 m3/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m3/an). Un schéma explicatif est présenté dans le mémoire en réponse.		
RD 237	11-déc	SMAEP KBA (syndicat adduction eau potable)	22480 ST NICOLAS DU PELEM	NON	<p>après lecture des différents documents, il n'est pas fait état des différents prélèvements en eau réalisés sur le site. Au regard des événements récents notamment la sécheresse 2022, la connaissance des prélèvements semble incontournable sur un site comme IMERYS. En effet, aux vues des volumes soustraits au bassin versant du Blavet, il est primordial de connaître la destination des eaux prélevées et leurs usages. Dans un contexte de raréfaction de la ressource en eau, un plan d'action pour réaliser des économies d'eau à l'échelle du site semble indispensable.</p>					x	Le détail des volumes d'eau (utilisés pour l'usine, d'exhaure, taux de recyclage...) est présenté au § 4 du Tome 2. L'analyse du débit d'exhaure de la Fosse 3 a été prise en compte dans l'étude d'impact (Cf. § 3.2 de l'étude hydrogéologique). Celle-ci montre que les apports souterrains ont atteints leur maximum et que les variations à venir du volume d'exhaure de la Fosse 3 seront liées aux variations de la pluviométrie et non à l'approfondissement de la Fosse 3. Le site vient également de s'engager dans le programme ECOD'O porté par la CCI des Côtes d'Armor. Un diagnostic doit être réalisé dans les mois à venir.		
RD 238	11-déc	ANONYME	N.C.	oui	<p>Où est passé le cours d'eau ? La société IMERYS a-t-elle délibérément effacé le cours d'eau ? Pas de cours d'eau pas d'impact. Ou bien le cours d'eau a-t-il subi un rabattement de la nappe ?</p> <p>les photos identifiant ce cours d'eau sont issues de géoportail</p>					x	Le fond de carte utilisé est issu de l'identification des cours d'eau concernés par les règles des bonnes conditions agricoles et environnementales (BCAE) en 2020. En 2021 et pour les années suivantes, le réseau hydrographiques issu du BCAE a été modifié et une partie du cours d'eau ajouté.		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					Par ailleurs, la source supposée du cours d'eau, aujourd'hui un pied de versé Kerroué, présente une couleur jaune non naturelle. Ce rejet part directement dans le ruisseau du Kergroaz sans traitement, la pollution est directe pour le Crazius et la rivière Ellé-Natura 2000						Réponse Imerys Il n'y a pas de rejet sans traitement dans le ruisseau du Kergroaz. Les eaux collectées au pied de la versé de Kerroué sont pompées et rejoignent le circuit de traitement du site.	
					contribution favorable à l'ouverture de la fosse 4 de la carrière d'Imerys à Glomel						Pas de réponse attendue	
					pendant 20 ans tous les mois, j'ai parcouru le site et ses alentours pour faire des prélèvements d'eaux qui sont ensuite analysés en externe (La Bocea) et en interne (37 points de prélèvements en externe et 24 en interne : piézos, puits, rivières, étangs). C'est une surveillance constante du site et de ses environs avec bien sûr les réactions appropriées si nécessaire						Pas de réponse attendue	
					L'eau de sortie de site est analysée tous les jours avec des teneurs en sulfates équivalentes à celle de beaucoup d'eaux minérale						Pas de réponse attendue	
					La biodiversité est vraiment très riche. C'est un plaisir de voir biches, renards, chevreuils, les magnifiques rainettes vertes et les « vilains » ragondins. Nous avons aussi sur site des ruches, nous faisons des IBGN, nous avons un système de comptage de reptiles et bien sûr nos stars : le grand corbeau des falaises et des faucons pèlerins qui reviennent régulièrement depuis quelques années. La liste pourrait encore être allongée. Les chasseurs ont sont témoins.						Pas de réponse attendue	
RD 239	11-déc	MME ROBIC C.	GLOMEL	OUI	j'ai pu observer tout ce qui a été mis en place pour améliorer l'environnement : maîtrise des envois de poussières (jauges owen, arrosages des pistes, filtres sur les usines...), contrôle de l'éclairage, des vibrations, du bruit, amélioration constante du traitement de l'eau avec notamment une nouvelle usine de traitement du manganèse...), reboisement (plantation de milliers d'arbres et d'arbustes) pour s'intégrer dans le paysage... La liste est longue.	x					Pas de réponse attendue	
					Je trouve normal et même obligatoire toutes ses mesures, ses analyses et ce travail environnemental. Je suis contente d'y participer. J'ai des enfants et je suis très attentive au monde qu'on va leur laisser						Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					je me suis rendu compte il y a quelques années de l'ampleur des pollutions que de tels rejets, riches en métaux parfois lourds, et en quantité astronomique						Réponse Imerys	
					les dossiers de l'enquête sont organisés de manières obscures (classification des annexes inintelligibles, dossiers en double exemplaire...)						Pas de réponse attendue	
					l'avis d'enquête publique porte sur une demande d'autorisation environnementale concernant le projet d'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction. » J'en conclus donc que l'argument des emplois générés par cette 4ème fosse (qui n'en créera toutefois pas de nouveaux) ne fera pas parti du débat						Pas de réponse attendue	
					on peut se demander si l'activité d'Imerys, avec les 500 Hectares qu'elle détient pour extraire de l'andalouite, qui est vendue aux environs de 600 Euro la tonne valent le coup ?						Pas de réponse attendue	
					c'est, et ce sera, des millions de mètres cubes de résidus humides/secs/boues d'hydroxydes qui sont déposés chaque jours en collines immense de Stériles (qui il faut bien le dire sont loin d'être inertes, cela est même dit par la société Imerys dans l'avis MR Ae de septembre 2022....). Résidus qui sont très chargés en Nickel/Cobalt/Piomb et d'autres...						Pas de réponse attendue	
RD 240	11-déc	ANONYME	N.C.	NON	D'ailleurs l'unique analyse physico-chimique de ces résidus, présente dans les 3 000 pages du dossier de l'enquête, date d'il y a 13 ans, avant même l'ouverture de la fosse 3. Cela semble alors peu rigoureux...						Le contexte géologique du gisement est inchangé. Une analyse complémentaire pourra être réalisée en lien avec le comité de suivi du site.	
					Le SABES est finalement une colline de poussière minérales chargés en métaux lourds... On se doute bien que ces « poussières de quelques microgrammes » se disséminent partout, avec le vent, le ruissellement.... Je trouve cela très inquiétant pour la santé de la population proche et moins proche (on reçoit bien certains jours de l'année du sable du Sahara...), des personnes recevant l'eau du Blavet et de l'Elilé, et par extension aux nombreux animaux pâturant sur le territoire.						Il n'y a pas de métaux lourds dans le gisement comme indiqué dans l'analyse d'eau spécifique du rejet en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique. La caractérisation des stériles est présentée au § 2.4.2 et 3.3.1 du Mémoire Technique (stériles non inertes non dangereux). L'impact du projet sur la santé est étudié au § 8 de l'étude d'impact.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					contribution favorable pour l'ouverture de la fosse 4.							Réponse Imerys	
					J'ai vu en 35 ans la constante évolution de cette entreprise. La façon de pérenniser les emplois ainsi qu'à faire fructifier des emplois extérieurs (transports, maintenance ...).							Pas de réponse attendue	
RD 241	11-déc	MIME LE HIR-ANNO B.	N.C.	NON	J'ai vu La façon dont l'entreprise est capable de rendre à la nature ses droits, en replantant plusieurs essences nécessaires à la biodiversité	X						Pas de réponse attendue	
					minéral nécessaire à l'élaboration d'autres produits dans le monde ;							Pas de réponse attendue	
					L'ouverture de cette fosse 4 est nécessaire, indispensable pour dynamiser tous les efforts que chaque jour tous ses employés présents et futurs et ainsi faire vivre toute une région.							Pas de réponse attendue	
					NON à l'extension de la mine si le niveau sonore des opérations liées à l'extraction ne font que s'accroître avec l'extension.							Pas de réponse attendue	
RD 242	11-déc	M. LE POUL LP.	N.C.	NON	Est-ce que le niveau sonore a été mesuré en périphérie en cette saison automne/hiver et dans l'état actuel de la mine?					x		Il est prévu de réaliser une campagne complète de mesure des niveaux sonores en hiver en plus de la campagne en période estivale. Les dispositions sur le bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse).	
					Est-ce que des simulations ont été faites pour anticiper les conséquences de l'extension en matière de pollution sonore. Des moyens de calculs acoustiques existent							Les modélisations de propagation de bruit ont été réalisées. Les résultats sont donnés au § 3.14 de l'étude d'impact (p178 à 195)	
					NON à l'extension de la mine si l'entassement des stériles à venir crée des collines artificielles quasiment aussi hautes que les sommets naturels de la chaîne des MONTAGNES NOIRES (Minez Du)							La verse de Kerroué atteindra la cote de 300 m NGF (285 m NGF pour la verse Ouest). La remise en état du site prévoit notamment la plantation de bandes boisées sur une partie seulement du sommet pour « casser » la linéarité des sommets.	
RD 243	11-déc	M. LE POUL LP.	N.C.	NON	Pourquoi serait-ce acceptable de modifier la topologie d'un lieu aussi emblématique que le Minez Du alors qu'ailleurs les autorités n'accepteraient pas dans les mêmes conditions qu'on touche à la butte Montmartre, au ballon d'Alsace, au Mont Blanc de quelque manière que ce soit.							Pas de réponse attendue	

Réf érence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Appréciat ion CE	
							01.1. Favor able	01.2. Défavor able	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					Est-ce que des alternatives à ces terrils ont été étudiées ?							Réponse Imerys	
					Avis favorable pour la fosse 4							Pas de réponse attendue	
					nous avons côtoyé le site d'Iméryis toute notre vie et vu les améliorations du site au fur et à mesure des années.							Pas de réponse attendue	
					Le paysage a évolué avec de nombreux reboisement, pose de haies qui ont amélioré les alentours du site pour rendre la carrière mieux intégrée au paysage.							Pas de réponse attendue	
RD 244	11-déc	M. SALIOU A.	56770 PLOURAY	NON	La qualité de l'eau s'est aussi améliorée avec l'augmentation de la vie aquatique dans les petits cours d'eau aux alentours, il n'y avait pas de poissons dans le Crazius par exemple il y a quelques années.	x						Pas de réponse attendue	
					pour pouvoir continuer à vivre ici car économiquement nos commerces de proximité (superette, pharmacie, restaurant, boulangerie...) subsistent notamment grâce au personnel et au revenu engendré par l'entreprise Iméryis.							Pas de réponse attendue	
					NON à l'extension de la mine si la pollution au manganèse (maladie du 'soudéur', pb neurologiques type Parkinson) est avérée à des niveaux critiques.							L'impact du projet sur la santé est présenté au § 8 de l'étude d'impact.	
					Quels sont les résultats d'études indépendantes sur la présence de métaux lourds dans les ruisseaux en aval de Guerphales. ?					x		Il n'y a pas de métaux lourds dans le rejet du site comme indiqué dans l'analyse d'eau spécifique présentée en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique.	
RD 245	11-déc	M. LE POUL LP.	N.C.	NON	L'étang de Crazius, 500m en aval de Guerphales était un lieu de pêche il y a 60 ans. Aujourd'hui rempli des boues de la mine,							Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Un programme d'investigations sera réalisé sur l'étang du Crazius, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	
					IL FAUT FAIRE MESURER L'ÉVENTUELLE PRÉSENCE DE MÉTAUX LOURDS DANS CET ETANG COMME RÉFÉRENCE AUX ACTIONS d'IMÉRYIS.					x			

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 246	12-déc	ECOLE ST LOUIS	56770 PLOURAY	NON	Les enfants de CE-CM de l'école Saint Louis ont été bien accueilli à la carrière d'Imerys de Glomel. Les règles de sécurité leur ont été données avant de découvrir les différentes fosses du site et les engins. Ils ont aussi été sensibilisés au respect de la nature (oiseaux, eau...). Les enfants ont vécu une chouette après-midi				X			Réponse Imerys Pas de réponse attendue
RD 247	12-déc	ANONYME	N.C.	NON	pour l'ouverture d'une nouvelle fosse d'extraction et pour le renouvellement des autorisations d'exploitation de la carrière. Pour la poursuite d'une vie sociale et économique, pour la préservation de l'emploi dans le territoire,	X						Pas de réponse attendue Pas de réponse attendue
RD 248	12-déc	MIME LE MNECI.	GLOMEL	NON	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4	X						Pas de réponse attendue
RD 249	12-déc	ANONYME	N.C.	NON	Nous avons pris connaissance du rapport de 31 pages du "Groupe de citoyens" (RD 217) et nous sommes entièrement d'accord avec son contenu. Nous sommes également très préoccupés par la qualité et la quantité de l'eau provoquées par les travaux d'IMERY'S, les nuisances causées par le bruit et les vibrations et l'influence d'IMERY'S sur la biodiversité.			X		X		Pas de réponse attendue Pas de réponse attendue
					une extension de la mine à Guerphalès par une fosse supplémentaire ?NON MERCI							Pas de réponse attendue
					Je n'ai jamais entendu dire que l'activité minière était synonyme de préservation de l'environnement et j'ai pu le constater en visitant le site							Pas de réponse attendue
RD 250	12-déc	WAGNER D.	GLOMEL	NON	réduction des pollutions ne signifie pas absence totale de ces dernières ! Les paysages de toutes façons ravagés, anéantis et enlaidis , ne se remettent pas de ces destructions : des déchets entassés , et dangereux , susceptibles de disséminer des poussières indésirables dans l'air par le vent ,et au sol avec les pluies , qui atteignent presque 300 m de hauteur et un encombrement au sol de près de 40 ha !!!		X					Pas de réponse attendue Un projet de remise en état à vocation naturelle est prévu (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).
												L'altitude des versants à stériles a été fixée suite à une étude paysagère présentée dans l'étude d'impact.

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					l'eau est accaparée d'office, souillée par des substances empoisonnées, et n'est rendue à la consommation humaine que dans le meilleur état possible							La gestion qualitative et quantitative de l'eau est rappelée au § 2.2 du Mémoire en réponse. La qualité du rejet est en amélioration constante depuis plusieurs années.	
					Eau : puisse-t-il ne pas y avoir de défaillance(s) dans les moyens employés qui, d'ailleurs, doivent être complétés !							Pas de réponse attendue	
					fâcheuse tendance de la part de cette entreprise à s'approprier l'usage de biens communs pour arriver à ses fins,							Pas de réponse attendue	
					Je soutiens le développement de la carrière..Je suis favorable à l'extension de la fosse 4.							Pas de réponse attendue	
					La carrière prends en compte l'environnement							Pas de réponse attendue	
					Je suis agriculteur, très proche voisin de la carrière. Je ne considère pas l'activité comme des nuisances à mon égard.							Pas de réponse attendue	
RD 251	12-déc	M. COLAS M.	GLOMEL	NON	imerys travail avec les agriculteurs en partenariat,	X						Pas de réponse attendue	
					un tiers des surfaces agricoles nécessaire au fonctionnement de mon entreprise sont propriété d'imerye							Pas de réponse attendue	
					'imerys est un acteur d'emplois localement							Pas de réponse attendue	
RD 252	12-déc	ANONYME	N.C.	NON	il faut arrêter de tout saccager		X					Pas de réponse attendue	
					Cet agrandissement s'il se fait fragilisera encore plus la ressource en eau dans ce secteur ..							Pas de réponse attendue	
RD 253	12-déc	ANONYME	N.C.	NON	Il faut arrêter le chantage à l'emploi dans ce type de projet. Ou alors, prenez en compte également les emplois liés au tourisme, à l'agriculture qui seront impactés négativement.							Pas de réponse attendue	
					Avis extrêmement défavorable à l'extension de la mine							Pas de réponse attendue	
RD 254	12-déc	M. BOSSARD H.	11110 VINASSAN	NON	'impact d'un tel projet sur le bon fonctionnement des écosystèmes, qui portent à bout des bras nos conditions de vie, est tout bonnement inacceptable.		X					Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 255	12-déc	ANONYME	N.C.	NON	<p>Nous parlons en continu de réparer les dégâts que nous faisons tous les jours sur la nature, à nos propres dépens. Cela commence par arrêter de les perpétrer.</p> <p>AVIS TOTALEMENT DÉFAVORABLE a la participation de l'école St Louis à cette enquête (RD 246)</p> <p>STOP à ces projets néfastes ! L'enjeu n'est pas une entreprise qui veut faire du chiffre, c'est celui d'une population qui demande à ce que ses droits et ses biens communs soient respectés !</p> <p>Les enjeux inhérents à cette demande d'autorisation environnementale ne reflètent pas seulement la vie d'un territoire, d'une entreprise, ou de l'accès à un minéral stratégique. Il s'agit notamment de la protection de la ressource en eau, plus grand enjeu du XXIème siècle considéré stratégique à l'échelle globale.</p>							Pas de réponse attendue	
RD 256	12-déc	ANONYME	N.C.	NON	<p>En Bretagne, alors que près de 75% de l'eau prélevée destinée à l'alimentation en eau potable provient des cours d'eau, il faudrait accepter des projets anachroniques et mortifères accentuant l'impact sur des milieux naturels (déjà en grande difficulté) et la santé ou les capacités de résilience des populations locales à faire face aux enjeux à venir ?</p> <p>Je vous demande de notifier les éléments suivants :</p> <p>manquement d'études d'impacts sur les cours d'eau avoisnants (Kergrواز, Crazius et Kerjean)</p> <p>Des fosses non étanchéifiées et donc des risques de pollution des eaux souterraines insuffisamment pris en compte</p> <p>Des rejets avec des teneurs en sulfates par litre bien supérieures aux normes</p> <p>Des destructions de zones humides et de bocage insuffisamment prise en compte</p>	X						Pas de réponse attendue	
					<p>Le remblaiement des anciennes est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai, très fins (<300 µm), dont la perméabilité estimée est très faible. L'aquifère présente également des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.</p>						Pas de réponse attendue		
					<p>Aucune zone humide ne sera détruite comme rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides impactées par l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont été compensées sur plus du double de la surface (7 ha impactés pour 1,5 ha en compensation + 1,5 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern). Il est prévu dans le projet des mesures d'accompagnement sur la restauration des zones humides et sur la gestion durable du bocage qui sont présentées au § 6.4.3 (mesure ZH-A3) et 6.7.4 de l'étude d'impact (mesure BIO-A7).</p>						Respect de la valeur seuil de l'AP de 2018		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					Des contrôles trop peu fréquents						Pas de réponse attendue	
					Un lien entre les bassins versants de l'Elle et du Blavet rompu avec des transferts d'eau importants d'un bassin à l'autre						Le transfert effectif entre bassins versants correspond au volume de ruissellement soustrait au ruisseau du Kerjean sur l'équivalent de surface naturelle aménagée par les infrastructures d'exploitation. Celui-ci est estimé à environ 125 000 m3/an (Cf. § 2.2.6 du Mémoire en réponse).	
					Une stabilisation des pentes des versants et du sabots peu ou pas prise en compte						Les versants à stériles font l'objet d'inspections géotechniques par un organisme indépendant. La remise en état réalisée à l'avancement contribue à la stabilisation des talus.	
					Une période de renaturation du lieu trop courte						Pas de réponse attendue	
					La question de la dépollution des bassins de décantation en suspens						Les bassins de décantation sont régulièrement curés. Ils seront conservés dans le cadre de la remise en état pour garder une fonctionnalité de zones humides.	
					Des méthodes et techniques de renaturation inappropriées aux vues des impacts sur le milieu						Le projet de remise en état est à vocation naturelle. Les dispositions du projet de remise en état sont présentées au § 7 de l'étude d'impact et rappelées au § 2.10.1 du Mémoire en réponse.	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 sur le site d'Imerys à Glomel.						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	les exigences hautes du groupe Imerys dans les enjeux sécurité en prenant soins des salariés et des sous traitants						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	les exigences hautes du groupe Imerys dans les enjeux environnementaux comme la préservation de l'eau, la baisse du CO2, le climat et la biodiversité.						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	De nombreuses exigences sont vérifiées dans la matrice environnement et notamment le respect de notre arrêté préfectoral.					x	Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	les actions menées sur le site qui concourent à respecter l'environnement comme le travail de l'équipe carrière sur les réhabilitations des versants et des fosses et le suivi des terrains						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	Le travail du magasin dans la gestion et le tri des déchets						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	Le travail du laboratoire dans les analyses d'eau						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	Le travail des services maintenance et production qui interviennent dans le bon déroulé des opérations et de la gestion des bassins						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	Le travail des électriciens dans la diminution de l'éclairage et la meilleure orientation des luminaires					x	Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	Et enfin le travail primordial que mène le service environnement. Les orientations et actions engagées chaque année avec la Direction du site. Les collaborations avec les associations locales dans les suivis des animaux,						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	La plantation de haies et la revégétalisation des anciennes fosses avec des espèces locales						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	Les relevés des piézomètres pour suivre les niveaux des eaux souterraines et les informations mensuelles données à la DREAL.						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	Permettre de pérenniser une entreprise comme Imerys, soucieuse des personnes et de l'environnement prend tout son sens.						Pas de réponse attendue	
RD 257	12-déc	MME CALVEZ S.	56110 LE SAINT	NON	Je tiens au maintien des personnes sur le territoire, où chacun peut trouver sa place et apporter du dynamisme à nos communes rurales.						Pas de réponse attendue	
					La protection de la ressource en eau mérite certainement des engagements plus clairs d'IMERYS et des compléments d'études afin qu'une autorisation d'exploitation d'une nouvelle fosse lui soit accordé						Pas de réponse attendue	
RD 258	12-déc	M. LE SAGER F.	56700 HENNEBON	NON	J'ai été étonné de voir que l'on y trouve l'indicateur IBGN alors qu'il est remplacé par l'I2M2 qui aurait été plus approprié en terme de résultat pour l'évaluation de la qualité des eaux.						L'I2M2 est utilisé dans le cadre du suivi renforcé du Crazius depuis 2019 comme rappelé au § 2.4.1 du Mémoire en réponse. Les données sont présentées au § 2.3.6.2 de l'étude hydrogéologique.	
					je m'interroge sur le risque de pollution qui aurait pour conséquence un arrêt du service de la délivrance de l'eau potable sur ce secteur qui n'est pas interconnecté. Il ne semble pas que l'on est tiré, sur ce point, toutes les conséquences liées en suivi de "l'accident au rejet de novembre 1994"						Les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes (Cf. § 2.3 du Mémoire en réponse). Un dispositif d'échange de données et d'alerte est en place avec Eau du Morbihan et le gestionnaire des usines de production d'eau potable.	
					on peut s'étonner qu'aucune mesure compensatoire pour et sur l'ELLE n'y soit proposée.						Pas de réponse attendue	
RD 259	12-déc	ANONYME	N.C.	NON	pour dire mon opposition		X				Pas de réponse attendue	
					Cette carrière provoque déjà beaucoup de nuisances et son extension ne fera qu'aggraver les choses						Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					production d'andaloussite à Glomel est compatible avec le développement durable. autres avantages de ce projet (empreinte carbone plus faible par rapport aux autres sources internationales d'andaloussite, souveraineté sur les ressources, etc.) Je suis convaincue du mérite environnemental de ce projet fait en concertation avec les parties prenantes du territoire et sur la collaboration qui sera maintenue pour le suivi environnemental de l'activité du site.						Réponse Imerys	
RD 261	13-déc	MME DUVERNOIS S.	22110 ROSTRENE N	NON	annonce d'une contribution jointe... Mais pas jointe : observation "vide"						Pas de réponse attendue	
					L'UIMM 22 est l'Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie des Côtes d'Armor, qui rassemble, depuis 1969, les industriels des secteurs de la métallurgie, mécanique, électronique et connexe						Pas de réponse attendue	
					nous nous exprimons en faveur de ce projet						Pas de réponse attendue	
RD 262	13-déc	UIMM 22	22440 PLOUFRAGAN	OUI	Les minéraux pour l'industrie (tels que la chaux, le carbonate de calcium, la diatomite, l'andaloussite, etc.) contribuent pleinement à la souveraineté de la France en termes d'approvisionnement en matière première stratégique	X					Pas de réponse attendue	
					d'ici 2035, plus de la moitié des autorisations d'exploitation en France de minéraux industriels seront arrivées à expiration et si leur reconduction est entravée, cela rendra nos industries dépendantes de l'extérieur, induisant des ruptures potentielles d'approvisionnement selon les contextes géopolitiques, sans compter un bilan carbone beaucoup plus important. Notre fédération est pleinement engagée dans la défense et la sauvegarde de l'industrie française, et ses emplois qualifiés et ses savoir-faire,						Pas de réponse attendue	
					Pour la santé des habitants et la préservation des sols et de la biodiversité, ce projet n'est pas souhaitable.						Ces thématiques sont étudiées dans le dossier et plus précisément dans le Tome 3 : étude d'impact.	
RD 263	13-déc	M. CADIERGUE F.	13008 MARSEILLE	NON	Les avis rendus par l'Autorité Environnementale alertent sur de trop nombreux points de vigilance pour que le projet soit considéré comme conforme aux exigences de notre monde à venir	X					Un mémoire en réponse à l'avis de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAE) a été rédigé et présenté lors de l'enquête publique dans les pièces du dossier.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 265	13-déc	ANONYME	N.C.	OUI	Enfin, il est impossible de définir où ont été réalisés les inventaires de manière précise ni à quelle date avec quelle météo.						Réponse Imerys	Ce point ne fait pas l'objet d'indication spécifique dans le volet faune flore mais pour ce qui concerne les campagnes d'investigations de terrain menées par ExEco Environnement, les bonnes pratiques internes fort que les dates placées parmi les périodes favorables sont en fait définitivement fixées quelques jours auparavant pour tenir des prévisions météorologiques récentes. Il s'agit de permettre une mise en œuvre des investigations sur le terrain dans des conditions correctes c'est-à-dire par exemple d'éviter les jours enchaînant les averses ou une pluie continue ainsi que les jours avec un vent fort.
RD 265	13-déc	ANONYME	N.C.	OUI	insuffisances de références bibliographiques							Zonages du patrimoine naturel : le volet faune flore présente bien les zonages de manière géographique avec des cartes (pages 27 à 29) mais aussi sous forme de synthèse des éléments (habitats, espèces) ayant motivés leur désignation dans des tableaux (pages 25 et 26). Ouvrages de référence et sites internet : le principe de leur consultation est évoqué page 16 du volet faune flore tandis qu'une liste bibliographique non exhaustive des ouvrages disponibles à ExEco Environnement s'étend sur les pages 149 à 153. La consultation par exemple l'interface e-calluna sur le site internet du Conservatoire Botanique National de Brest pour la flore est explicitement mentionné page 58 du volet faune flore. L'examen d'impact pour d'autres projets avoisinants est mentionné page 83 de l'étude écologique, à propos d'une expertise chiroptérologique pour le projet de parc éolien de Botsay.
RD 265	13-déc	ANONYME	N.C.	OUI	les impacts n'ont pas été bien identifiés. Il est évident que la hiérarchisation des impacts doit être effectuée mais ici, ces informations sont lacunaires.							La grille d'évaluation est présentée et est figurée pour faciliter sa compréhension page 118 de l'étude écologique. Elle s'appuie sur le principe : impact = enjeu x effet. Ainsi, il n'y a pas une simple équivalence systématique entre le niveau d'enjeu et le niveau d'impact. Les impacts comportent bien plusieurs typologies tels que direct, indirect, induit. L'ampleur et la temporalité de ces impacts par type d'habitat sont spécifiquement développés dans des tableaux et des cartes par phase pour les 2 espaces plus particulièrement concernés par la demande d'autorisation environnementale en cours, à savoir la fosse 4 et la versée ouest (pages 119 à 124 de l'étude écologique).
RD 265	13-déc	ANONYME	N.C.	OUI	Le chapitre existe mais sans vraiment faire ressortir d'alternative concernant la biodiversité. La possible disparition de la zone humide de Kerroue est même éludée.							La zone humide de Kerroue sera préservée (Cf. § 2.3 du Mémoire en réponse).
RD 265	13-déc	ANONYME	N.C.	OUI	Les mesures ERC sont détaillées mais elles ne sont pas clairement ordonnées : des mesures de compensation sont passées en mesure de réduction (ex. nichoirs), des obligations légales sont passées en mesure ERC (battage en période de reproduction des oiseaux), des mesures déjà réalisées en réponse à d'autres études d'impact y sont intégrées							Il est bien précisé dès le début du chapitre 4.2.1. de l'étude écologique, que le déroulement et la typologie des mesures ERC s'appuient sur le guide dédié du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire. Ceci visait bien à utiliser un référentiel par nature moins sujet à critique.
					je vous demande Mr le commissaire enquêteur d'émettre un avis défavorable à cette demande d'extension.							Pas de réponse attendue
					cette extension va faire disparaître du foncier agricole et l'emploi qui va avec, et a force d'implétrer sur le foncier agricole, on sera obligé d'importer des produits agricoles de l'extérieur,							L'étude agricole et sur la compensation collective agricole est fournie en Annexe 20 de l'étude d'impact. Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile de la commune de Glomel. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.
RD 266	13-déc	M. JANNIC	56320 LE FAOUET	NON	la première question a se poser, est de savoir si on ne doit pas, avant tout, aller vers de la sobriété, plutôt qu'augmenter notre production industrielle qui ne répond qu'à une politique de croissance et non pas à une politique de raison.		considère défavorable					Pas de réponse attendue
					il suffit de regarder l'avis de l'Autorité environnementale pour comprendre qu'il y a beaucoup de points à améliorer pour préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques et que la réglementation n'est pas respectée :							Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Appréciat ion CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					l'exposé des réflexions alternatives au projet, afin d'éviter le plus possible ses impacts environnementaux, ainsi que la définition des mesures de réduction, de compensation et de suivi, restent à améliorer pour s'assurer d'effets résiduels négligeables » approfondir l'examen des solutions alternatives, afin de justifier les choix réalisés Le suivi des usages locaux et de l'état de la zone humide de Kerzioc'h sera bien maintenu mais, compte-tenu des inconnues et des limites de l'expertise, il conviendrait de définir dès à présent les mesures envisageables si des effets négatifs devaient être constatés » Les rejets actuels de la carrière présentent de fortes concentrations en manganèse et en sulfates, nettement supérieures aux concentrations acceptables pour de l'eau brute utilisée comme ressource en eau potable. toute une portion du réseau hydrographique est passée sous silence alors qu'elle touche des milieux sensibles (tête de bassin-versant, zones humides, étang, réserve naturelle, site Natura 2000...) Le dossier ne précise pas la maille de la clôture du site et sa possible adaptation à la circulation de la petite faune terrestre. Au sud, le ruisseau du Keigroaz va probablement disparaître. Les conséquences de cette perte de milieux ne sont pas objectivées, et cette disparition n'est de ce fait ni évitée, ni réduite ou compensée. La mise en œuvre de la démarche ERC est donc attendue pour ce cours d'eau à la remise en état du site, la possibilité d'un usage agricole des terrains réhabilités est, en l'état du projet, complètement exclue							Réponse Imerys Les alternatives au projet sont présentées au § 5 de l'étude d'impact. La zone humide de Kerzioc'h ne sera pas impactée par le projet comme rappelé au § 2.3.1 du Mémoire en réponse). Le rejet du site respecte les valeurs seuils imposées par l'Arrêté Préfectoral L'eau brute prélevée dans l'Elle pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse. Le cours d'eau du Crazius jusqu'à sa confluence avec l'Elle est bien pris en compte dans le dossier avec la présentation des résultats des 4 stations de mesure. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Elle est présentée au § 2.4 du Mémoire en réponse. Les clôtures qui seront mises en place dans le cadre du projet en limite de site respecteront la réglementation récente sur la circulation de la faune terrestre (hauteur 120 cm et 30 cm libre au niveau du sol). Le ruisseau de Keigroaz sera maintenu ainsi que les zones humides associées (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse). Le projet de remise en état est à vocation naturelle. Les dispositions du projet de remise en état sont présentées au § 7 de l'étude d'impact et rappelées au § 2.10.1 du Mémoire en réponse. Il est prévu de réaliser un test sur une zone réaménagée pour de la plantation de Miscanthus (mesure Eco-A4 présentée au § 6.10.4 de l'étude d'impact).
RD 267	13-déc	M. POMEY S.	MAEL-CARHAIX	NON	le bureau d'étude MECATER auquel Imerys a fait appel pour effectuer un rapport d'analyse de classification environnementale des installations de stockage des rejets de l'unité d'exploitation de Glomel" en 2011 (verse Kerroue) et 2021 (verse ouest) n'a pas analysé les risques concernant les poussières, et conseille de réaliser Des caniveaux de drainage, échantés par géomembrane, ainsi que deux bassins de décantation,				x		Une étude géotechnique a été faite par le bureau d'étude Mecater pour la conception de la verse de Kerroue et la verse Ouest. Les dispositions constructives ont été respectées. Ces études sont fournies en Annexe 4 et 6 du Mémoire technique.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					Je me demande si cela est bien effectif actuellement, si les géomembranes sont bien installées, et que les caniveaux de drainage jouent bien leurs rôles							Réponse Imerys	
					J'espère alors qu'Imerys puisse effectuer à la date de « péremption » des géomembranes un remplacement de celles-ci. Sans cela, un écoulement très acide serait déversé dans le milieu naturel...					x		Les dispositions sont effectives.	
					je m'étonne qu'un accord concernant l'ouverture de la fosse 4 puisse être donné en cette fin d'année 2024. En effet, comment donner un accord environnemental, quand l'usine de traitement du manganèse qui aurait due être effective en 2023, n'est toujours pas ouverte ?							Le dispositif d'étanchéité à la base de la versé Ouest a été renforcé par une géomembrane. A terme la versé Ouest sera recouverte par une couverture sommitale étanche qui assurera sa protection à long terme. La gestion des eaux correspondra alors à des eaux superficielles. Un suivi post-exploitation sera mis en place sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).	
RD 268	13-déc	M. POHERE.	CARHAIX	NON	Il serait scientifiquement judicieux d'attendre les premiers relevés de manganèse dans les rejets d'eau de la mine, avant de prendre une décision en connaissance de cause...		considéré défavorable					La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La DREAL a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.	
					Je suis favorable à l'ouverture de la Fosse N° 4.							Les données d'autosurveillance du rejet sont transmises à la DREAL qui réalise périodiquement des contrôles inopinés. Le dernier contrôle inopiné a eu lieu en juin 2023 et n'a pas montré de non-conformités (concentration en manganèse de 0,98 mg/L). La gestion quantitative et qualitative du rejet est présentée au § 2.2.2 du Mémoire en réponse.	
RD 269	13-déc	DEGAS D.	56190 ARZAL	NON	Intervenant depuis de nombreuses années sur le site en tant que consultant en Prévention des risques industriels, je tiens à souligner que la prévention et protection du milieu sont au cœur des valeurs de l'entreprise							Pas de réponse attendue	
RD 270	13-déc	BUCHET	56220 ROCHEFORT ENT	NON	opposé à l'extension de la mine de Giomel et à continuer la destruction de la forêt et du vivant					X		Pas de réponse attendue	
					Je tiens à apporter mon soutien au projet d'ouverture de la fosse 4,							Pas de réponse attendue	
					la présence en ce lieu d'une concentration exceptionnelle d'andalouite							Pas de réponse attendue	
RD 271	13-déc	NEGRONI JM.	33200 BORDEAUX	NON	J'ai pu apprécier pendant près de 20 ans le sérieux technique, scientifique et industriel mais aussi les engagements au plan humain comme environnemental					X		Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					des installations de traitement pour la récupération de l'andalousite qui font appel à de nombreuses techniques de séparation des minéraux et permettent le maintien en France des compétences en la matière. La complexité des procédés mis en œuvre sur le site de Glomel constitue un remarquable et unique exemple pour la formation des ingénieurs.							Pas de réponse attendue	
					mise en œuvre sur cette exploitation des normes les plus exigeantes pour la protection de l'environnement avec un dimensionnement des projets intégrant le réaménagement progressif des zones exploitées, la biodiversité et la protection de milieux naturels spécifiques (zones humides).								Pas de réponse attendue
					Quant à la protection des paysages, il n'y a, pour s'en convaincre, qu'à parcourir les landes environnantes et constater la quasi-absence d'impact visuel.								Pas de réponse attendue
					Elle est aussi un bien précieux au plan national, à l'heure où nous sommes confrontés à des questions de réindustrialisation, d'approvisionnement en ressources primaires et de diminution de notre empreinte carbone.								Pas de réponse attendue
					Je souhaite que cela puisse continuer encore pas mal d'années.								Pas de réponse attendue
RD 272	13-déc	MME LEROUX MG.	56100 GOURIN	NON	J'ai adoré l'implication de chaque salarié pour le site, que ce soit en matière de sécurité et de respect de l'environnement. L'implication du personnel nous change notre vision dans notre vie personnelle et nous aide à bien comprendre les enjeux climatiques de demain	X							Pas de réponse attendue
					J'y suis profondément défavorable étant donné ses impacts sur le territoire								Pas de réponse attendue
RD 273	13-déc	ANONYME	N.C.	NON	la priorité devrait être la transformation de notre société vers un système évitant le dépassement des frontières planétaires		X						Pas de réponse attendue
					ce projet est absolument anachronique. Il a déjà et va continuer à polluer le territoire alors même que son apport social est tout à fait limité								Pas de réponse attendue

Réf érence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciat ion CE	
							01.1. Favor able	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
RD 274	13-déc	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH (CCKB)	22110 ROSTRENE N	NON	(délibération non jointe à ce premier envoi)	RD 288							Pas de réponse attendue	
					avis favorable à l'ouverture de la fosse 4								Pas de réponse attendue	
RD 275	13-déc	M. BESSONNEAU A.	22530 GUERLEDAN	NON	Avant de fortes convictions écologiques à titre personnel, j'ai été très rassuré de constater l'engagement sur ce sujet de la part d'Imerys et la préoccupation de toujours respecter ses engagements dans son ensemble. J'ai également été impressionné par l'investissement considérable en cours	X							Pas de réponse attendue	
					c'est une chance et une plus value importante pour le territoire de conserver une entreprise de cette envergure avec des emplois de qualité.								Pas de réponse attendue	
RD 276	13-déc	M. BARON J.C.	56100 LORIENT	NON	l'étude des effets sonores montre deux catégories de lacunes : pas d'évaluation des niveaux sonores sur la bordure Est du site; l'un des hameaux environnants sera affecté par de fortes émergences (de l'ordre de 9 décibels), sur des périodes sensibles (de nuit en semaine et en journée le dimanche).								Le contrôle des niveaux sonores est effectué sur un réseau de 8 stations autour du site par un organisme indépendant. Il est prévu de renforcer les mesures de bruit par une campagne complète en période hivernale (soit 2 campagnes/an). Des actions d'amélioration ont été mises en place ces dernières années (pose de 4 silencieux). Les dispositions relatives au bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse.	
					Imerys pourrait apporter une information permanente , en positionnant quelques capteurs de bruit, près riverains les plus exposés, et connectés à un portail internet, sur lequel le niveau sonore serait compréhensible par tous								Les mesures de bruit doivent être conformes à la norme AFNOR NFS 31-010/A1 de décembre 2008 « Caractérisation et mesurage des bruits de l'environnement - Méthodes particulières de mesurage » ainsi qu'à l'Arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis par les IGPE. La norme précise que l'enregistrement des niveaux de pression acoustique doit s'effectuer en continu sur une période minimale de 30 minutes : à l'aide d'un sonomètre de classe II au moins. Le matériel utilisé répond aux exigences de la norme NF EN 61672 auto-vérifié tous les 6 mois et étalonné tous les 2 ans. Un traitement des bruits parasites est à réaliser dans l'analyse des données. La mise en place d'un enregistrement permanent du bruit ambiant ne serait pas conforme à la norme (non-traitement des données).	
					je suis contre l'ouverture de la fosse 4.								Pas de réponse attendue	
RD 277	13-déc	ANONYME	N.C.	NON	Les enjeux climatiques et le réchauffement ne permettent plus de continuer à donner des blancs seings à des entreprises multinationales industrielles et minières. Leur dernière marotte est l'indépendance nationale au niveau matériaux pour continuer à poursuivre le même modèle Opposer économie et écologie est un argument éculé qui n'a pas sa place dans la transition écologique où il faut repenser les modèles.	X							Pas de réponse attendue	
					Les associations, le collectif citoyen, Eaux et Rivières ont fait un travail très sérieux et approfondi pour décrire en détail tout ce qui								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					cloche d'un point de vue environnemental à cause de la mine							
					il s'agit d'un enjeu de santé publique qui concerne l'alimentation en eau potable d'un territoire. Ca ne peut pas aller sous le tapis!							La gestion qualitative et quantitative de l'eau est rappelée au § 2.2 du Mémoire en réponse. La qualité du rejet est en amélioration constante depuis plusieurs années. L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.
					Pourquoi ne pas créer une commission de contrôle indépendante comme la CRIRAD dans le nucléaire, car franchement les autoévaluations et les appareils de mesure placés aux bons endroits les jours de météo favorables, les étanchéités aléatoires, les pluies acides ça ne peut plus durer.					x		Les mesures de suivi environnemental sont réalisés par des organismes indépendants.
					la protection des milieux naturels est d'intérêt général							Pas de réponse attendue
					on peut donc espérer que les choses changent et que Glomel ne se retrouvera pas avec un héritage minier comme les brésiliens de Para.							Pas de réponse attendue
RD 278	13-déc	MME SALAUN-GOURLAOUE N R.	22110 MELLIONN EC	OUI meme Plaque RD 27		RD 27						Pas de réponse attendue
					J'ai eu l'opportunité de gérer des sites d'andalousite de part le monde, chaque pays a ses propres réglementations environnementales, les différences entre l'Europe, l'Afrique du Sud et la Chine sont grandes, il est important de rappeler que celles-ci sont beaucoup plus favorables à l'environnement en Europe.							Pas de réponse attendue
					Si nous ne produisons plus de minéraux en France, ils le seront dans d'autres pays avec un impact local plus important pour l'environnement, a ceci viendra s'ajouter les émissions de CO2 en raison de la logistique éloignée.							Pas de réponse attendue
RD 279	14-déc	M. FUCHET P.	N.C.	OUI	il me semble difficilement contestable que sur le site de Glomel nous efforçons de faire bien mieux que d'être juste moins mauvais							Pas de réponse attendue
					Appartenir à un grand groupe n'a pas que des mauvais aspects : l'importance du site pour le groupe Imerys nous permet d'avoir des moyens conséquents afin de développer des actions et investissements pour minimiser notre impact sur l'environnement.							Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					<p>Sur la richesse de nos régions (nous estimons que les extensions successives de la carrière depuis 50 ans ont entraîné la destruction irréversible d'environ 43 hectares de zones humides), sur nos ressources en eau (déjà largement à l'épreuve au vu du niveau d'élevage intensif en Bretagne) etc.</p>							<p>La thématique "zones humides" a été traitée dans l'étude d'impact aux § 2.4, 3.4 et 6.4 et au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées. Les zones humides impactées par l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de mesures compensatoires sur plus du double de la surface (7 ha impactés pour 15 ha de compensation + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern).</p> <p>Il est également prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement qui est présentée au § 6.4.3 de l'étude d'impact (mesure ZH-A3).</p>	
					<p>soutien au projet de renouvellement et d'extension de l'autorisation porté par notre adhérent IMERYS</p>							Pas de réponse attendue	
					<p>la forte opposition que soulève depuis plusieurs mois le renouvellement et l'extension envisagée nous amène à rappeler les enjeux fondamentaux de la carrière de Guerphalès dont le gisement d'andalousite a été retenu comme gisement d'intérêt national</p>							Pas de réponse attendue	
					<p>Rappelons qu'un gisement est jugé d'intérêt national en raison de sa faible disponibilité nationale, de la dépendance d'une ou plusieurs industries à son utilisation, de la difficulté à substituer cette ressource par une autre</p>							Pas de réponse attendue	
RD 281	14-déc	UNICEM MME LE BERRE VI.	35000 RENNES	oui	<p>Si, en théorie, les utilisateurs pourraient se procurer de la mulle produite aux États-Unis, cela impacterait fortement le processus de fabrication et dégraderait le bilan carbone associé</p> <p>Pour lever les inquiétudes qui peuvent être légitimes, nous encourageons nos adhérents à communiquer et à faire de la concertation localement.</p> <p>Depuis 2021, La société IMERYS a accueilli près de 2 000 visiteurs de tous horizons sur son site, preuve d'une forte volonté de transparence sur son activité. nous travaillons en partenariat avec Bretagne Vivante et FNE Bretagne pour donner des éléments de connaissance sur notre activité auprès des bénévoles de ces associations</p>	x						Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					<p>Le ruisseau de Guerphalès, chargé en éléments minéraux, se jette dans le Crazius affluent de l'Ellé. A 9Km en aval des rejets, se trouve la station de pompage de Pont Saint Yves. La teneur en éléments métalliques est telle que les installations de pompage sont oxydées et doivent être régulièrement changées.</p> <p>Alors que les normes minimales pour une eau brute sont de 250 mg de sulfates par litre, les données de rejet d'Imerys sont en moyenne de 1440 mg/l !</p> <p>Le creusement des fosses crée un vide qui draine les eaux souterraines sur une distance proportionnelle à la profondeur de l'excavation, appelé « cône d'appel », perturbant les niveaux naturels des nappes phréatiques. Les eaux souterraines ne pourront plus alimenter les ruisseaux avoisinants.</p>							L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.	
RD 283	14-déc	M. PIRON J.Y.	35290 ST MEEN LE GD	NON	<p>je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4 pour moi tout est mis en oeuvre d'un point de vue environnemental</p> <p>Il faut préserver l'emploi en centre Bretagne</p>	X					Pas de réponse attendue		
RD 284	14-déc	M. CLINQUART P.	64270 LEREN	OUI	<p>la PJ reproduit le texte mis en ligne pour signature d'une pétition contre le projet, au nom d'un collectif d'associations composé de Bascule Argoat, Blavet 2050, Collectif Riverains St Bonnet de Rochefort, Douar Bev, Eau & rivières Bretagne, FNE Bretagne, OzACTES, Refrac'terres, Réseau Cohérence, Soulèvements de la terre Quimperlé, Stop Mine 03, Stop mine 23, Terres de lutttes, VIVARMOR Nature, XR Kreiz Breizh</p> <p>cette pétition est évoquée en C 35, dossier remis en permanence du 15/12.</p> <p>le texte de l'observation est le même qu'en RD 282, avec des compléments</p> <p>Je participe à cette enquête en tant que fervent environnementaliste soucieux de la préservation des côtes et zones maritimes, et par là même sympathisant des habitants-es de Glomel et de ses environs, et plus largement de ceux de Côtes d'Armor, du Morbihan, des abords de l'Ellé et du Blavet et de Bretagne en général.</p>	X					Pas de réponse attendue		
											Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					L'entreprise est en perpétuelle évolution au niveau de son traitement des eaux Des études sont également menées sur les consommations d'énergie fossile afin de trouver des solutions pour les réduire au maximum Imerys glomel est aussi importante dans l'économie régionale, elle emploie plus d'une centaine de personnes, fait travailler le plus d'entreprises locales; Elle contribue également à la vie associative de son secteur.						Pas de réponse attendue		
					IRMG sollicite la suppression du seuil en SO2 dans les paramètres de rejet dans le cadre du présent dossier. »						Pas de réponse attendue		
					la DREAL des Côtes d'Armor a confirmé qu'il n'y a pas de seuil en SO2 applicable pour les générateurs de chaleur direct fonctionnant au gaz naturel suite à l'évolution réglementaire de l'Arrêté Ministériel (AM) du 3 août 2018						Pas de réponse attendue		
RD 286	14-déc	M. MILOT D.	N.C.	NON	Certes les normes évoluent mais Imerys semble vouloir s'en exonérer au plus vite. Il est ainsi à craindre que les rejets de SO2 ne repartent à la hausse.				x		Pas de réponse attendue		
					le SO2 est un irritant des muqueuses, de la peau et des voies respiratoires. le dioxyde de soufre avec les oxydes d'azote contribuent à la formation des pluies acides. ils peuvent changer les caractéristiques des sols, notamment des sols acides. à partir des substances acides qu'il génère (acide sulfurique), le SO2 apporte sa contribution aux processus de dégradation des matériaux.						L'impact du projet sur la santé est présenté au § 8 de l'étude d'impact.		
					je ne souhaite pas que soit accordé un permis d'exploitation à la société Imerys pour ouvrir une nouvelle fosse d'exploitation.						Pas de réponse attendue		
RD 287	14-déc	M. VERNET A.	56770 PLOURAY	NON	je nourri de vives inquiétudes quand à la qualité des eaux de surface, qui alimentent les prises d'eau des usines de production d'eau potable des communes voisines du Morbihan et plus bas en aval.		x				L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					idem pour les eaux de ruissellement sur les versants et les stériles, ainsi que les infiltrations dans les différentes fosses, qui se retrouvent inévitablement chargées en métaux lourds et en minéraux dans des proportions dépassant largement les seuils tolérés pour la santé des écosystèmes avoisinant et la qualité des eaux de surface.						Pas de réponse attendue		
					Je suis également inquiet concernant la destruction irrémédiable des paysages et des terres agricoles.						Pas de réponse attendue		
					si l'on doit faire la balance entre les bénéfices de cette exploitation pour les activités humaines présentes et futures et les destructions qu'elle engendre, cette balance est négative car la destruction des paysages et des terres agricoles ne seront jamais compensées par quelques emplois pendant quelques décennies						Pas de réponse attendue		
					délibération du conseil communautaire du 7/12/2023						Pas de réponse attendue		
					il est rappelé en préambule les orientations du SCOT Centre Ouest Bretagne arrêté le 8 octobre dernier (mais non encore approuvé) : " les documents d'urbanisme locaux " as sureront la capacité des carrières existantes et à permettre, le cas échéant, leurs extensions dans les conditions suivantes : tenir compte de la sensibilité environnementale, prévoir la renaturation de sites en fin d'exploitation, ne pas créer de nuisances supplémentaires excessives, ne pas compromettre la pérennité de l'activité agricole".						Pas de réponse attendue		
RD 288	14-déc	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH (CCKB)	22110 ROSTRENE N	OUI	il est également rappelé le futur PLUI de la communauté, qui devra respecter ces prescriptions. l'analyse faite en commissions aménagement/économie et en bureau communautaire indique que les enjeux, obligations et prescriptions retenue par la MRAE apparaissent dans leur ensemble en cohérence avec les prescriptions du DOO du SCOT, et que dans ce cadre, il est légitime et cohérent d'y souscrire au titre de CCKB						Pas de réponse attendue		

Réf érence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Appréciat ion CE	
							01.1. Favor able	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 288	14-déc	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH (CCKB)	22110 ROSTRENE N	OUI	<p>L'apport des stériles pourrait augmenter la concentration en polluants des eaux de la fosse (qui sera envoyée) ; le reste de la fosse, à quelques mètres du Périmètre de Protection sera en eau libre</p> <p>La zone humide de Kerroué (3 hectares) pourrait s'assécher avec l'ouverture de la fosse 4 (abattement de nappe).o Imerys propose d'y réaliser une aspersion estivale (3 850m3/an) à partir d'eau de ruissellement prélevée à l'extérieur du site, mais cette modalité technique ne bénéficie d'aucun retour d'expérience quant à sa réussite sur le long terme, Cette mesure pourrait avantageusement être remplacée par des mesures compensatoires de restauration de zones humides ou de cours d'eau en dehors du site de Guerphalés</p> <p>Le site est à la croisée de zones naturelles préservées (2 zones Natura 2000, Réserve naturelle régionale), identifiée au SRCE. L'impact local sur les continuités écologiques est peu étudié, aucun rétablissement de corridors écologiques n'est envisagé au sein du site</p> <p>La réserve de Magoar Penvern, irriguée par le Crazius peu en aval du rejet Imerys, bien que non documenté, est probablement impactée</p> <p>Imerys prévoit la mise en place d'une ORE sur 40 ha pour 50 ans avec l' AMV et la CCKB. Ceci n'est pas acté par la CCKB à ce jour.</p> <p>Actions pour le bocage : 1 498m de bocage seraient détruits pour 2 165m à créer. Il reste également 1 423m à créer, prévus lors de l'autorisation précédente (AP 2018 - extension fosse 3). Les haies restantes à réaliser de l' AP 2018 sont situées sur des propriétés agricoles d'Imerys, en secteur bocager déjà dense. Parmi ces haies restant à réaliser (1 642ml mesurés), au moins 458m sont des haies anciennes toujours existantes, pour partie déclarées à la PAC.</p>							<p>La mise en place d'une couche de PS à la base et sur les talus du stockage comme c'est le cas pour les autres verses à stériles d'extraction assurera l'étanchéité de la verse.</p> <p>Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.</p> <p>Imerys Glomel propose d'adapter les modalités de cette mesure en concertation avec la Commission Locale de L'Eau (CLE) comme indiqué au § 2.3.2 du Mémoire en réponse.</p> <p>L'impact a été étudié dans le notice d'incidence Natura 2000 (Annexe 7 de l'étude d'impact).</p> <p>Le suivi du Crazius est présenté dans le dossier avec les résultats des 4 stations de mesure. Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).</p> <p>Pas de réponse attendue</p>	
RD 288	14-déc	COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH (CCKB)	22110 ROSTRENE N	OUI								<p>L'AP est de 2018 et la date au dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale est de 2021. Il y a donc un décalage entre l'état d'avancement de la mise en œuvre de la mesure mentionné au dépôt du dossier et son état lors de l'enquête publique.</p> <p>90% de l'objectif de plantation de haies de l'AP actuel sera réalisé à la fin de l'hiver 2023-2024 (2471 m replantés sur un total de 2760 ml) comme présenté au § 2.4.5 du Mémoire en réponse.</p> <p>Il est prévu dans le projet la plantation de 2 165 ml de haies supplémentaires (contre 1498 ml impactées) dès la 1ère phase quinquennale d'exploitation.</p>	
RD 289	14-déc	MME DUVERNOIS S.	22110 ROSTRENE N	NON	<p>Imerys prévoit de financer la réalisation de plans de gestion du bocage sur 5 65 ha</p> <p>favorable à l'ouverture de la fosse 4</p>	x						<p>Il s'agit d'une mesure d'accompagnement volontaire.</p> <p>Pas de réponse attendue</p>	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 290	14-déc	ANONYME	N.C.	NON	<p>source: annexe étude d'impact : "Stations sur l'Elle": les résultats obtenus par l'I2M2 classent les stations Ellé en amont et en aval de la confluence avec le Crazius en bon à très bon état écologique....."</p> <p>il aurait fallu garder l'emplacement initial de la station, installer un nouveau point de contrôle et ainsi comparer les résultats avant d'affirmer, à priori, que les problèmes sont issus de la présence d'une exploitation agricole et d'un affluent de l'Elle.</p> <p>L'origine de la détérioration de l'IBD reste donc une question non résolue, ce qui met en doute la validité des analyses et de ses résultats.</p>			x		x	<p>Le suivi du Crazius est présenté dans le dossier avec les résultats des 4 stations de mesure. Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).</p>		
RD 291	14-déc	ANONYME	N.C.	NON	<p>bruits : Imerys limite ses études à proximité de la carrière</p> <p>les bruits se transmettent par le sol, les airs : sirènes, tirs de mines, BRH. il conviendrait de remplacer ce matériel par une technologie moins bruyante.</p>				x	x	<p>Le matériel est régulièrement renouvelé sur le site par du matériel plus évolué (moins bruyant, moins consommateur d'énergie). Certains bruits (dont les sirènes) sont des éléments de sécurité du site.</p>		
					<p>Je suis défavorable au projet d'extension</p>						<p>Pas de réponse attendue</p>		
					<p>en raison des dégâts irréversibles et déjà mesurables qui seront, ainsi, et à nouveau, immanquablement causés à l'environnement, à la biodiversité, au climat et à la santé des populations sur plusieurs générations.</p>						<p>Pas de réponse attendue</p>		
					<p>impacts déjà identifiés d'un tel projet sur la qualité, la quantité et la ressource en eau potable en raison des boues toxiques, des ruissellements, des infiltrations, et des fuites inévitables.</p>						<p>Les réponses d'Eau du Morbihan aux observations émises lors de l'enquête publique sur la définition des périmètres de protection des captages de l'usine de Toulreincq soulignent l'absence de problème sanitaire du rejet et l'absence de non-conformités sur la qualité des eaux brutes (Cf. § 2.3 du Mémoire en réponse).</p>		
RD 292	14-déc	MME SOUBIRAN F;	67800 BISCEHM	NON	<p>À la pollution inéluctable de l'air et de l'eau, s'ajoute la destruction de l'écosystème et de ses zones humides, la destruction du paysage, les nuisances sonores de l'extraction et des transports, et les dangers évidents du stockage.</p>						<p>Le dossier traite toutes ces thématiques. Pour rappel, aucune zone humide ne sera détruite.</p>		
					<p>il est tout à fait illusoire de croire qu'en fin d'exploitation, le site soit, un jour, remis correctement en état</p>						<p>Il est prévu un projet de remise en état à vocation naturelle (Cf. § 2.10.1 du Mémoire en réponse).</p>		
					<p>je tiens à exprimer ma solidarité avec les opposants à ce projet, en regrettant l'absence d'études complètes et actualisées démontrant son absence totale de nocivité.</p>						<p>Pas de réponse attendue</p>		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 293	14-déc	M. MILOT D.	N.C.	NON	Dans sa grande largesse, IRMG décide d'intégrer un suivi. Si intégrer un « suivi qualitatif et quantitatif » se résume à 1 seul prélèvement ponctuel annuel, alors les mots n'ont plus de sens et les résultats d'analyse non plus.		considéré défavorable					Réponse Imerys Le programme de suivi environnemental est indiqué au § 6.20.2 de l'étude d'impact (p298 et suivantes)
					Les conséquences pour l'environnement étant négatives, nombreuses et irréversibles, jusqu'à preuve du contraire, je m'oppose à l'extension de cette carrière.							Pas de réponse attendue
					Le site défigure déjà notre région,							Pas de réponse attendue
					la pollution de l'eau, l'air, le bruit, a t elle été mesurée, étudiée par un organisme totalement indépendant et neutre?Comment est protégée notre région sans ces données certifiées ?							Les suivis sont réalisés conformément aux prescriptions des Arrêtés Préfectoraux en vigueur et sont réalisés par des bureaux d'études indépendants.
RD 294	14-déc	ANONYME	GLOMEL	NON	Pourquoi le niveau d'eau du lac de Glomel a-t-il fortement baissé alors que nous n'avons pas subi de période de grande canicule cette année? Les zones humides, flore et faune en sont directement impactées. Notre richesse naturelle est en danger.		x					Le niveau du lac de Glomel est directement lié à l'activité du barrage et à la pluviométrie. Ce point est rappelé au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. Le transfert effectif entre bassins versant est d'environ 125 000 m3/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong qui est de 10 à 12 millions de m3/an). Un schéma explicatif est présenté dans le Mémoire en réponse.
					Pourquoi autoriser une exploitation qui augmente les allés retours de camions de gros volume sur nos routes?							Aucune augmentation du trafic routier ne sera engendré par le projet.
					tout est mis en œuvre pour que l'impact de l'activité d'extraction et de transformation de l'andalousite soit le moins important possible							Pas de réponse attendue
					Imerys Glomel est une entreprise très importante pour le maintien de l'activité et de la population en milieu rural du centre Bretagne déjà très impacté par la diminution du nombre d'entreprises							Pas de réponse attendue
RD 295	14-déc	ANONYME	N.C.	NON	Paysage : re-végétalisation des stériles et plantations d'arbres et de haies font qu'il y a une bonne intégration dans le paysage							Pas de réponse attendue
					eau : constamment surveillées au niveau physico chimique et flux, les eaux sont toutes récupérées et recyclées et une petite partie sert pour le process de transformation.							Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciat ion CE	
							01.1. Favor able	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des proposito ns			
					Les autorisations de rejet vers le milieu extérieur sont soumises à des règles très précises, avec une attention constante de toutes les équipes et à tous les niveaux de la hiérarchie.							Pas de réponse attendue		
					je m'oppose à toute extension et prolongation de l'exploitation.							Pas de réponse attendue		
					Je m'interroge particulièrement pour la qualité de l'eau et les impacts de cette exploitation déjà présents qui s'aggravaient avec la fosse 4 :							Pas de réponse attendue		
					Qu'en est-il de l'eau « potable », l'eau que nous buvons ? 70% de l'eau potable du bassin versant (19 communes) provient de l'Eilé?Or, Imerys rejette plus d'un million de m³ d'effluents chargés en excès de manganèse et de sulfates par an dans le Crazius							L'eau brute prélevée dans l'Eilé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités et ne pose pas de problème sanitaire comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.		
					actuellement aucune des fosses n'est étanchéifiée et les eaux souterraines peuvent être polluées par infiltration,							Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible, et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.		
					les eaux de pluie qui pénètrent dans les versants ressortent très certainement polluées.							Les eaux du site sont collectées et rejoignent le circuit de traitement. Il est prévu la mise en place de couches d'étanchéité sur les versants à stériles dans le cadre de la remise en état. Un suivi post-exploitation sur 10 ans sera maintenu avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi (Cf. 2.10 du mémoire en réponse).		
RD 296	14-déc	ANONYME	N.C.	NON	La carrière a déjà détruit plus de 40 hectares de zones humides et plusieurs cours d'eau et l'extension de la fosse 4 aboutirait à la destruction des zones humides de Kerroué						x	Les zones humides ne seront pas impactées après mise en place des mesures comme rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Pour rappel, les zones humides impactées par l'ouverture de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bem).		
					Comment des zones humides peuvent-elles être détruites alors que d'après le Syndicat Mixte Ellé-Isolé-Laïta la loi l'interdit : « Tous les aménagements pouvant entraîner une dégradation du patrimoine biologique ou des fonctionnalités des zones humides »							Cf. ci-dessus		
					La France s'est engagée avec une Stratégie Nationale Bas Carbone à respecter les engagements de Paris. Continuer l'exploitation et augmenter l'activité dans cette mine, la prolonger et artificialiser de nouveaux sols est une aberration écologique et va à l'encontre de ces engagements.								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
					Cette enquête publique n'est pas suffisante aux regards des enjeux soulevés : 3000 pages de dossier à lire en un mois... Nous avons besoin de plus de concertations et d'informations sur ce sujet (et une information claire et accessible) avant de donner une autorisation d'extension ou de prolongation.							Pas de réponse attendue		
					Les mesures concernant les nuisances que les riverains subissent (pollution de l'air, bruit) ne sont pas suffisantes.								Pas de réponse attendue	
					Il faudrait une étude d'impact et une étude d'incidence sur la zone très proche Natura 2000. Quels impacts sur les espèces animales qui y vivent ?								Une notice d'incidence Natura 2000 est présente dans le dossier (Tome 3bis).	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	avis défavorable au projet		x						Pas de réponse attendue	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Le classement de cette carrière en tant que « gisement d'intérêt national et européen » ne doit en aucun cas primer sur les priorités suivantes : - la santé des riverains, la qualité de l'eau potable, la préservation des milieux, l'exploitation soutenable des ressources naturelles, la sobriété énergétique et la lutte contre le changement climatique.		x						Ces thématiques sont étudiées dans l'étude d'impact du projet.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	la société IRMG Glomel se porte candidat sur du rachat de foncier agricole sur le secteur de Glomel afin de pouvoir assoir son emprise territoriale : une telle action sortirait ce foncier de la catégorie agricole de manière définitive		x						L'étude sur la compensation collective agricole est fournie en Annexe 20 de l'étude d'impact. Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile de la commune de Glomel. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Selon l'avis rendu par la MRAE l'éventualité d'un usage agricole des terrains réhabilités est complètement exclue		x						Le projet de remise en état est à vocation naturelle. Les dispositions du projet de remise en état sont présentées au § 7 de l'étude d'impact et rappelées au § 2.10.1 du Mémoire en réponse. Il est prévu de réaliser un test sur une zone réaménagée pour de la plantation de Miscanthus (mesure Eco-A4 présentée au § 6.10.4 de l'étude d'impact).	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Les terres agricoles ont une place primordiale dans les enjeux de souveraineté alimentaire ainsi que dans la préservation de l'environnement, et nous estimons que la situation actuelle ne justifie pas d'une telle destruction		x						Cf. ci-dessus	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	la Confédération paysanne constate des propositions de rachat de foncier à des prix beaucoup trop élevés (4 000€/ha). Nous rappelons que la France a fait le choix d'instituer une régulation du foncier agricole afin de ne pas soumettre ce dernier aux lois du marché et du plus offrant		x					Le prix des terrains est proposé par les propriétaires avec un contrôle de la Safer.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	L'hydrogéologie et les impacts sur la gestion quantitative de l'eau : Sur ce chapitre, nous vous proposons de vous référer aux remarques formulées par le rapport de la MRAE et par la contribution de l'association Eau et Rivières de Bretagne qui répond aux insuffisances de l'étude hydrogéologique produite.		x					Un mémoire en réponse à l'avis de la MRAE a été présenté avec le dossier.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	nous exprimons notre étonnement au fait que le creusement d'une nouvelle fosse à près de 100 m de fond ne puisse avoir des conséquences majeures sur le circuit naturel de l'eau.		x					L'impact est étudié dans l'étude hydrogéologique. Le maintien du cours d'eau de Kergroaz est rappelé au § 2.2.5 du Mémoire en réponse.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	les nouvelles tendances climatiques ont-elles été intégrées aux impacts sur la ressource en eau ?		x					L'impact sur le changement climatique est présenté dans le dossier (§ 3.9 de l'étude d'impact).	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	quelles seront les évolutions probables du comportement des eaux de surface et des eaux souterraines après des périodes de pluies abondantes ou de sécheresse prolongée comme nous venons de les connaître en 2022 et en 2023 ?		x					Cf. ci-dessus	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Les multiples usages de l'eau sont à répartir de manière équilibrée notamment pour la production d'eau potable, l'abreuvement des animaux (la commune de Glomel et ses environs est particulièrement dense en élevages bovins, porcins et avicoles), les activités économiques réparties sur le territoire		x					Pas de réponse attendue	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Nous partageons les remarques de la MRAE et de l'association Eau et Rivières de Bretagne sur la sécurité de l'approvisionnement en eau de qualité en ce qui concerne le point de captage de Mézouët.		x					Voir réponses correspondantes	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	L'intersection entre le périmètre de la fosse 3 et le périmètre de protection du captage est de nature à éveiller l'attention des autorités décisionnaires. Les réponses apportées par le pétitionnaire ne sont clairement pas suffisantes pour rassurer les producteurs d'eau potables et encore moins les citoyens.		x					La réglementation du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de la prise d'eau de Mézouët est bien prise en compte dans le dossier. Un remblaiement par des stériles d'extraction du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur le talus du stockage comme c'est le cas pour les autres versées à stériles carrières. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreis Breizh Argoat). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Concernant les rejets de Manganèse et de sulfates dans le milieu, nous contestons la méthodologie des analyses qui sont faites trop en aval		x					Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Eililé selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Il convient de rappeler que le principe d'un calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Eililé a été validé par l'hydrogéologue agréé en 2017 étant donné que les usages sont sur l'Eililé (eau potable).	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Qualité de l'air : Nous déplorons l'absence d'un avis d'Air Breizh tant sur la méthodologie des échantillonnages que sur l'interprétation des analyses. Si l'étude d'impact relève un certain nombre de risques et de dangers, nous relevons une carence concernant le principe de traitement de l'eau dit d'ozonation en remplacement du procédé Neutralac 3. En effet l'utilisation de l'Ozone O3 pose la question de l'instabilité de cette molécule (risque d'explosion, irritations/brulures)		x					Pas de réponse attendue	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)			x					Le procédé de traitement de l'eau par ozonation est une technique reconnue utilisée pour la production d'eau potable.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Nous recommandons, pour ces deux sujets, des recommandations de l'ANSES concernant le lien entre la qualité de l'air et la santé des riverains à proximité de la carrière		x			x		L'impact du projet sur la santé a été étudié au § 8 de l'étude d'impact.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	L'évolution topographique va amener la hauteur maximum de ces 2 versants (Kerroué et Ouest) à environ 300 m d'altitude, c'est-à-dire quasiment le point culminant du secteur qu'est le Min Du !		x					Pas de réponse attendue	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Pour faire face à l'urgence climatique, la France s'est fixé un objectif très ambitieux : baisser de 55 % nos émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2030. Tous les secteurs de l'économie sont concernés par ces objectifs. Tout nouveau projet, et en l'occurrence, l'ouverture de fosse 4 sur le site de IMRG Glome doit s'y conformer.		x					Imerys, engagé depuis 2018 dans la "Science Based Targets initiative" (SBTI), a vu ses objectifs de réduction des émissions de GES validés en 2019 par le SBTi preuve de l'ambition de ses engagements alignés avec une trajectoire 2°C avec notamment une réduction de 36% de ses émissions relatives (scope 1 et 2) à échéance 2030 (année de référence 2018). A l'échelle du site, des mesures pour réduire les consommations de GES sont également présentées dans le dossier au § 6.13 de l'étude d'impact.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	L'étude d'impact ne répond que très partiellement à la globalité de ces objectifs. La réduction nécessaire des émissions de GES n'est pas quantifiée. La restauration de la biodiversité n'est citée qu'au travers d'un partenariat avec l'AMV et de projets de plantations d'arbres ou de haies ; nous remettons en cause la pertinence et l'efficacité réelle et à court terme des mesures de compensation.		x					Il est prévu une réduction de 10% de la consommation d'énergie en volume d'ici 5 ans (Cf. § 6.13 de l'étude d'impact). L'efficacité des mesures compensatoires continuera d'être suivie par l'AMV.	
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	la nécessité de réduire l'exploitation de nos ressources naturelles : Nous appelons les instances administratives à réinterroger les dirigeants de la carrière à ce sujet et à les amener à donner des perspectives prometteuses à leur projet sur cette problématique du recyclage. Le seul moyen d'y parvenir pour une société internationale comme Imerys est de redéployer ses profits et d'investir massivement dans les filières et les procédés de recyclage.		x					Le recyclage de l'andalousite dans les produits finis n'est pas possible car elle ne peut pas être dissociée une fois que le produit final est réalisé (briques réfractaires, moules de fonderie...).	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE			
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions				
RD 297	14-déc	CONFEDERATION PAYSANNE 22	22000 ST BRIEUC	OUI (5 pages)	Les objectifs vertueux de la préservation de l'environnement, de la lutte contre le changement climatique, de la préservation de la biodiversité pourraient amener des changements motivants en termes de formation du personnel, d'évolution de carrière et des missions, etc... Il en irait de même en vue de la création souhaitable d'une filière de recyclage qui pourrait permettre de nombreuses créations d'emploi.							Réponse Imerys			
					Riverains depuis 1983, nous tenons à faire part de nos réserves quant à l'extension de la carrière.								Pas de réponse attendue		
					Au lieu-dit Keragroaz, existe un puit, depuis 1976 qui se trouve dans la zone où le ruisseau du Keragroaz prend sa source. Depuis notre arrivée en 1983, ce puit alimente en eau l'exploitation agricole et la maison d'habitation								Pas de réponse attendue		
RD 298	14-déc	M. MIVE LE CRAS D. et MI.	GLOMEL	NON	Dans le dossier MRAE, il est pointé que le ruisseau du Keragroaz est amené à disparaître. Avec le creusement de la fosse 4, nous nous inquiétons du possible assèchement du puit, qui est donc notre principale source d'approvisionnement. Il est signalé dans e dossier que le niveau d'approvisionnement du puit correspond à la pluviométrie.								Le ruisseau de Keragroaz sera maintenu ainsi que les zones humides associées (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse).		
					ce puit n'a jamais tari, c'est pourquoi nous nous inquiétons de l'impact que pourrait avoir cette fosse 4 sur le ruisseau du Keragroaz et l'alimentation du puit du lieu-dit.								Pas de réponse attendue		
					favorable à l'ouverture de la fosse 4. Ce projet d'extension permettra ainsi de pérenniser ce savoir-faire, tout en respectant les normes en vigueur et notre environnement.									Pas de réponse attendue	
RD 299	14-déc	M. MOYSAN J.	GLOMEL	NON	L'environnement est bien évidemment une valeur clé au sein du groupe et en tant que salariés, je me sens bien évidemment concerné par cette thématique. D'autant plus que j'ai grandi à Glomel, à proximité de la carrière.								Pas de réponse attendue		
					les réglementations évoluent sans cesse et notamment en matière d'environnement, ce qui est une très bonne chose								Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					en cas de fermeture sur les années à venir cela reviendrait à importer des produits directement d'Afrique du Sud, voire même d'encore plus loin. Ce qui aurait bien évidemment des conséquences négatives en termes d'empreinte carbone. Sans compter les réglementations qui ne sont bien évidemment pas les mêmes d'un pays à l'autre.							Pas de réponse attendue	
					Le site de Glomel contribue également à l'attractivité du centre-Bretagne, que ce soit à travers ses nombreux emplois, l'activité des prestataires qui viennent sur le site ou bien encore à travers sa participation à la vie associative locale.								Pas de réponse attendue
					Je souhaite contribuer à l'ouverture de cette nouvelle fosse.								Pas de réponse attendue
RD 300	14-déc	M. KERAUDREN D. DK METAL	29370 CORAY	NON	nous intervenons depuis plus de 10 ans chez Imerys Glomel, qui est en constante évolution et recherche d'améliorations du site. Des entretiens réguliers, une vigilance accrue sur la sécurité & l'environnement.	X							Pas de réponse attendue
					Je suis favorable à l'ouverture de la nouvelle fosse.								Pas de réponse attendue
RD 301	14-déc	ANONYME	N.C.	NON	Imerys est bien attentif au respect de la biodiversité qui l'entoure et il y a une volonté de l'entreprise de réduire son impact sur l'environnement.	X							Pas de réponse attendue
					L'achat des fermes/marais de proximité par le site de Glomel a permis de restituer des zones humides, permettant ainsi de préserver l'alimentation et le débit en eau de l'étang du Korong.								Pas de réponse attendue
					Je souhaite participer à cette enquête afin d'exprimer mon inquiétude et mon refus vis à vis de l'extension de la carrière d'Andalousite à Glomel.								Pas de réponse attendue
RD 302	14-déc	ANONYME	N.C.	NON	Un effet néfaste de cette fosse sur la qualité de l'eau est à craindre. En effet, aucune des fosses n'est étanchéifiée et l'absence de risque de contamination des eaux souterraines par percolation n'a pas été démontré		X						Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minéral dont la perméabilité estimée est très faible, et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
					il s'agit là de produits toxiques en concentration élevées (supérieures à la norme). Nickel, Zinc, Cadmium, Cobalt et cuivre.							Le suivi qualitatif des eaux souterraines est en place avec le réseau piézométrique autour du site.		
					Creuser cette fosse crée un vide qui draine les eaux souterraines.							Pas de réponse attendue		
					Celle-ci ne va plus alors dans les cours d'eau, ce qui entraîne un tas de conséquence en chaîne: faible débit des cours d'eau, zones humides qui disparaissent, biodiversité qui en meurt, développement de cyanobactéries, assèchement des sols et des eaux souterraines (donc moins d'eau au robinet pour nous aussi), augmentation de la température des cours d'eau, faible oxygénation, développement de plantes invasives, moindre résistance aux sécheresses et aléas climatiques.							L'impact du pompage d'exhaure sur les zones humides est pris en compte dans le dossier et rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées.		
					les extensions successives de la carrière seraient responsables de la disparition d'une quarantaine d'ha de zone humide!							Les zones humides ne seront pas impactées après mise en place des mesures comme rappelé au § 2.3 du Mémoire en réponse. Pour rappel, les zones humides impactées par l'ouverture de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern). Une mesure d'accompagnement est également prévue dans le dossier pour la restauration de zones humides.		
					La destruction de dizaines d'ha de milieux naturels qu'entraîneraient cette fosse est inacceptable au regard de la situation actuelle du vivant: la biodiversité est massacrée, en partie par manque d'espaces naturels,							Les habitats naturels impactés par le projet feront l'objet de mesures compensatoires. Il est prévu la plantation de 1,45 ha de bois à vocation écologique (contre 1,09 ha impacté) sur des terrains validés par la commune de Glomel et la plantation de 2 165 m ² de haies (contre 1498 m ² impactés) dès la 1ère phase quinquennale d'exploitation.		
					La pollution de l'air est importante, ainsi que le bruit généré							Les thématiques environnementales sont prises en compte dans le dossier et rappelées dans le mémoire en réponse.		
					cette industrie génère beaucoup de gaz à effet de serre en partie car il faut beaucoup d'énergie (fossile) pour extraire raffiner et transporter les minerais. C'est intolérable au regard de la catastrophe climatique actuelle et à venir							Cf. 6.13 de l'étude d'impact		
					Les Nations-Unies ont adopté un programme pour un développement durable, dont des objectifs en termes de santé et d'accès à l'eau potable. Peut-on vraiment prétendre que les actions d'Imerys en Centre Bretagne respectent ce pacte societal ?							Imerys Glomel effectue un contrôle rigoureux de la qualité de l'eau. Le qualité du rejet du site est en amélioration constante depuis plusieurs années. La qualité de l'eau est conforme au niveau des prises d'eau pour la production d'eau potable.		
RD 303	14-déc	M. HENRI B.	N.C.	NON	La santé est déjà impactée par le bruit et la pollution générés par leurs activités, L'approvisionnement en eau propre est menacé							L'impact du projet sur la santé est présenté au § 8 de l'étude d'impact.		
													Cf. ci-dessus	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					La vie terrestre est évidemment fortement impactée par la destruction des terres agricoles et les montagnes de stériles qui polluent visuellement et chimiquement.								
					Le groupe Iméry's lui-même publie son protocole adapté à ses activités mais ce protocole n'est que le catalogue de ses obligations légales								Pas de réponse attendue
					le projet actuel, lui, se trouve sur le terrain et il est facile de voir les contradictions entre l'affichage et la réalité des impacts, une réalité qui ne peut qu'empirer avec l'ouverture d'une quatrième fosse.								Les impacts du projet ont été analysés dans le dossier.
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOMEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	La Réserve naturelle régionale des landes et marais de Glomel, créée en 2008 par la Région Bretagne, comprend 108 hectares de zones humides sur la commune de Glomel. Elle est constituée de deux sites, les landes et tourbières de Lan Bern au nord de la commune et le marais de Magoar Penvern au sud, en aval de la carrière				x	x			Pas de réponse attendue
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOMEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	Les activités de carrières sont nécessaires pour extraire de nombreux minéraux. Compte tenu de l'impact non négligeable de ces activités, des actions sont indispensables pour prendre en compte les exigences de santé publique et de protection de l'environnement et de la biodiversité dans ce secteur à forts enjeux environnementaux et situé en têtes de bassins versants.				x	x			Pas de réponse attendue
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOMEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	La participation de l'AMV, association gestionnaire de milieux naturels, à l'enquête publique sur le projet d'ouverture d'une nouvelle fosse s'inscrit dans cette approche et se veut force de proposition sur les zones humides et l'eau				x	x			Pas de réponse attendue
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOMEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	Avec la création de la fosse n°4 et le rejet de l'exploitation dans le bassin du Crazius, les conditions d'exploitation et donc l'impact de la carrière seront sensiblement modifiés. La société IMERY'S s'affiche dans une démarche de concertation qui permet d'espérer de nouvelles avancées dans la gestion des mesures de protection				x	x			Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	Les progrès réalisés dans la gestion de l'épuration de l'eau et la prise en compte de l'environnement témoignent de la volonté de l'équipe d'IMERYS de Glomel et de leurs partenaires de progresser dans la réduction de l'impact de la carrière et de la pertinence des autocontrôles et actions correctives mises en œuvre.				x	x		Réponse Imerys Pas de réponse attendue
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	Toutefois, compte tenu des enjeux environnementaux forts du territoire, des points de vigilance peuvent être signalés				x	x		Pas de réponse attendue
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	Dans le contexte actuel, les fonctionnalités de filtration et de stockage des zones humides et tourbeuses ainsi que l'alimentation des nappes phréatiques sont fortement altérées,				x	x		Il est prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement qui est présentée au § 6.4.3 de l'étude d'impact (mesure ZH-A3).
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	La restauration des zones humides et du maillage bocager a pour but, en ralentissant l'écoulement de l'eau, de reconstituer ces fonctionnalités perdues lors d'opérations d'assèchement réalisées dans le passé et dont l'utilité n'est plus avérée				x	x		Il est également prévu une mesure d'accompagnement de gestion durable du bocage avec la mise en place de plan de gestion durable du bocage (superficie totale des exploitations concernées > 500 ha). Cette mesure est présentée au § 6.7.4 de l'étude d'impact (mesure BIO-A7).
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	Des actions telles que le colmatage de drains et de fossés drainants, le remédiation de ruisselleux, le rhaussement de leur lit excessivement rabaisé par des opérations de creusement, l'implantation de haies contre le ruissellement et de fossés de rétention, la création de mares pour les amphibiens, etc., contribuent à leur restauration				x	x		Cf. ci-dessus
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	Des actions sont déjà engagées en ce sens dans le secteur concerné. La société IMERYS a ainsi participé à des programmes de restauration par le passé, notamment sur la Réserve naturelle de Glomel (site de Lan Bern)				x	x		Pas de réponse attendue
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	en aval de la carrière, le long du Crazius (sites de Magoar Penvern), des sondes piézométriques ainsi que d'autres équipements de mesure sont en cours d'installation afin d'améliorer la connaissance du fonctionnement du bassin versant dans le but de préparer un programme de restauration pour les années à venir. Il est donc souhaitable que l'AMV poursuive le partenariat engagé avec la SAS IMERYS GLOWEL en termes d'acquisition de connaissances.				x	x		Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	les propriétés d'Imerys situées en zone humide pourraient faire l'objet de diagnostics précis afin de connaître leurs potentialités de restauration ou de gestion.				x	x		Il est prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement qui est présentée au § 6.4.3 de l'étude d'impact (mesure ZH-A3).	
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	sur les propriétés louées par IMERYS et mises en culture, un diagnostic pourrait être réalisé afin de développer des pratiques vertueuses (bandes enherbées, travail du sol perpendiculaire à la pente, limitation des intrants chimiques, etc.).				x	x		Ce type d'actions est à proposer en concertation avec les locataires.	
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	Un plan de gestion durable des haies pourrait être réalisé afin de prendre en compte les continuités écologiques notamment et d'optimiser les plantations réalisées dans le cadre des précédentes autorisations préfectorales d'exploitation				x	x		Il est prévu une mesure d'accompagnement de gestion durable du bocage présentée au § 6.7.4 de l'étude d'impact (mesure BIO-A7).	
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	A noter que sur ces différents points, des discussions ont d'ores et déjà été engagées avec les responsables de la SAS IMERYS				x	x		Pas de réponse attendue	
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	Les forts enjeux du territoire (Réserve naturelle régionale, sites Natura 2000) ainsi que la diversité d'acteurs au sein d'un même bassin versant justifie donc la mise en place d'un programme spécifique coordonné, sur les parties des bassins versants propriétés de la Fondation pour la préservation de la nature, IMERYS, la DREAL et le Conseil départemental du Morbihan. La localisation géographique d'une zone de compensation au niveau des têtes de bassins versants Crazius/ruisseau de Kerjean est cohérente car elle correspond à la zone impactée par l'exploitation de la carrière. Les mesures d'accompagnement mises en œuvre par IMERYS intégreraient naturellement ce programme.				x	x		Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	<p>Les autocontrôles de la qualité de l'eau (contrôles que l'entreprise réalise elle-même avec les équipes de son laboratoire et de son secteur environnement) sont effectués à partir de échantillons régulièrement prélevés dans le ruisseau du Crazius. Les inventaires et suivis biodiversité complètent cette surveillance pour l'impact environnemental. Les contrôles de second niveau, réalisés par les services de l'état indépendants de l'entreprise, sont également essentiels pour garantir la conformité aux exigences de santé publique et de l'environnement. Les résultats de ces actions de contrôle permettent d'engager les actions de correction des défauts qu'ils révèlent.</p>				x	x		Pas de réponse attendue		
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	<p>les techniques mises en œuvre par Imerys pour le traitement et l'épuration ont permis d'améliorer sensiblement les taux de concentration en certaines matières et les propriétés de l'eau. Les rejets actuels présentent toutefois encore des concentrations trop importantes en manganèse et en sulfates et la conductivité enregistrée dans le ruisseau de Crazius présente des valeurs bien plus élevées que la normale. Le suivi des paramètres de qualité pour contenir les taux de matières et les propriétés de l'eau est particulièrement important en été, lorsque le débit des ruisseaux diminue</p>					x	x		Pas de réponse attendue	
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	<p>Une forte sédimentation est observée dans le ruisseau du Crazius, qui pourrait à terme altérer la qualité de ses habitats. Une réflexion est à mener autour de cette problématique. De la même façon, une réflexion avait été initiée il y a quelques années sur les possibilités de restauration des continuités écologiques au niveau de l'étang de Crazius : des analyses de sédiments superficiels et en profondeur - pourraient permettre de mieux appréhender ces problématiques</p>								Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomer est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	<p>nos préconisations :</p>								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE		
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	anticipation des mesures de protection adaptées pour limiter les risques liés à l'activité et s'assurer de la compatibilité du rejet de la carrière avec le projet de restauration des zones humides de la réserve naturelle situées en aval				x	x	A définir en concertation avec les parties prenantes à l'issue du bilan de l'état initial du Crazius courant 2024 (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	Réponse Imerys		
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	la surveillance soutenue de l'épuration de l'eau, notamment en période estivale				x	x	Cf. ci-dessus			
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	anticipation des mesures de protection, le renforcement des autocotées et des suivis physico-chimiques ;				x	x	Cf. ci-dessus			
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	maîtrise des rejets afin de diminuer les valeurs trop importantes de conductivité enregistrées dans le ruisseau de Crazius ainsi que de la sédimentation artificielle, et ce pour pérenniser les progrès notés dans le ruisseau avec le retour de plusieurs espèces de poissons ;				x	x	Le rejet du site est conforme au seuils fixés dans l'Arrêté Préfectoral avec une amélioration constante en manganèse depuis plusieurs années. La gestion qualitative et quantitative du rejet est présentée au § 2.2.2 du Mémoire en réponse.			
RD 304	14-déc	ASSOCIATION DE MISE EN VALEUR DES SITES NATURELS DE GLOWEL (AMV)	22110 ROSTRENE N	OUI (7 pages)	mise en place d'une gestion durable sur les propriétés acquises par IMERYS sur la commune de Glowel (hors carrière : zones humides ou parcelles mises en location).				x	x	Il est prévu une mesure d'accompagnement de gestion durable du bocage présentée au § 6.7.4 de l'étude d'impact (mesure BIO-A7).			
					multiples dossiers (très mal organisés, ce qui n'a pas facilité la lecture)						Pas de réponse attendue			
					la fosse 3 n'aurait sans doute pas due être ouverte : elle se trouve à la convergence de deux failles						Pas de réponse attendue			
					Elle est d'ailleurs équipée d'une pompe de relevage.						Pas de réponse attendue			
RD 305	14-déc	ANONYME	N.C.	NON	Je trouve cela d'autant plus inquiétant quand Imerys parle de pouvoir, une fois l'exploitation terminée, la combler avec ses résidus qui sont non inertes, avec des quantités de métaux lourds pouvant être importantes (si l'on prend le nickel par exemple : 3870 mg/kg dans les résidus secs des boues d'hydroxydes).								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Appréciat ion CE		
							01.1. Favor able	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositio ns			
					Imerys parle également "d'étanchéifier" la fosse par de l'argile qui "rendrait imperméable" le fond, et aussi les parois de la fosse..Mais par quel procédé Imerys pourrait venir étanchéifier des parois verticales ? Imerys a t'elle réalisée des essais « en labo » de cette solution énoncée ?							Réponse Imerys		
					la fosse 3 est bien perméable, que l'eau y est bien présente....Cela serait dommage pour la santé de tous qu'une eau acide vienne à se diffuser dans les nappes environnantes, sachant que l'eau « passe partout » et que la commune de Glomel est au confluent de différents points de captage entre deux bassins versants....Il semblerait alors logique que la fosse 3 ne puisse pas recevoir de résidus (qui sont non inertes) car localisée sur une zone sensible.					x			Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minéral dont la perméabilité estimée est très faible, et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	
					Il serait donc logique que si l'ouverture de la fosse 4 devait être autorisée, l'activité de la fosse 3 puisse s'arrêter : Il n'y a de toute manière jamais eu 2 fosses en activité concomitantes.					x			L'exploitation simultanée sur 2 fosses n'est pas une situation exceptionnelle mais correspond au fonctionnement habituel de l'exploitation (Cf. §1.2 du Mémoire en réponse). La Fosse 1 a été exploitée de 1972 à 1998, la Fosse 2 de 1986 à 2014, et la Fosse 3 depuis 1997 avec une extension en 2012. Le site a donc été exploité la plupart du temps avec 2 fosses concomitantes.	
					soutien à l'ouverture de la fosse 4 par la société Imerys.								Pas de réponse attendue	
					L'importance est dans le fait de créer de l'activité et de fait de l'emploi, ce qui est remarquable dans notre zone hyper rurale								Pas de réponse attendue	
RD 306	14-déc	ANONYME	N.C.	NON	il faut souligner l'adaptation de la société Imerys aux contraintes environnementales au fil des années, il est normal et indispensable de s'adapter à ces contraintes et de faire confiance aux instances compétentes pour le suivi du dossier.	X							Pas de réponse attendue	
					opposition à la poursuite de ce type de projet industriel ici en Bretagne comme partout ailleurs								Pas de réponse attendue	
RD 307	14-déc	M. TROTOUX A.	29350 MOELAN	OUI	J'ai pris conscience ces dernières années du poids de l'industrie extractiviste dans l'ensemble des dérèglements climatiques et environnementaux		X						Pas de réponse attendue	
					Je constate depuis également la résistance et le verrouillage de tout un « système » pour que ces pratiques n'évoluent pas.								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	l'association a pour but, entre autres, de « veiller à la conservation et la restauration des espaces, ressources et habitats naturels, des espèces animales et végétales, de la diversité des espèces et des équilibres écologiques, de l'air, l'eau, les sols, le sous-sol, les sites, les paysages et le cadre de vie ... d'agir pour la atteintes directes et indirectes ... d'agir pour la sauvegarde de ses intérêts dans le domaine de l'environnement, de l'urbanisme, de l'aménagement harmonieux et équilibré du territoire... ».		x					Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Notre étude du présent dossier nous a mené à conclure que la présente demande d'autorisation environnementale présente un argumentaire basé sur une lecture incomplète des références scientifiques, présente un état des lieux incomplet et une évaluation fortement minorée des enjeux environnementaux, paysagers, sanitaires et patrimoniaux, ne satisfait pas aux exigences réglementaires en matière d'étude d'impact, est incompatible avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Ellé Isolé Laita, n'aurait jamais du être soumis à enquête publique dans sa forme actuelle, et souffre en conséquence de fragilités juridiques majeures		x					Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Nature et Patrimoine Centre Bretagne vous demande donc, Madame le commissaire enquêteur, de rendre un avis défavorable sur ce dossier.		x					Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Les documents mis en ligne ne sont pas identiques entre le site de la Préfecture 22 et le registre dématérialisé. Sur ce dernier, la mise en ligne de documents scannés et redécoupés en 74 fichiers a été suivie d'une seconde mise en ligne le 23 11 2023 "normale" comportant 12 fichiers correctement organisés. A cette occasion, un très bienvenu "Guide de lecture des annexes du dossier de Demande d'Autorisation Environnementale" a été ajouté. Par contraste, le site de la Préfecture, s'il a bien ajouté le guide de lecture le 23 11, en est resté au contenu initial mis en ligne le 18 09, dont les 3000 p sont totalement ingérables		x					Les fichiers du site de la Préfecture doivent avoir une taille inférieure à 30 Mo ce qui a occasionné un découpage en de nombreux fichiers pour un dossier de cette taille.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	le dossier à produire dans le cadre de la présente demande d'autorisation doit impérativement être exhaustif, sincère et de qualité. Après lecture et analyse attentive de ce pavé indigeste, nous concluons qu'il s'en faut de beaucoup pour qu'il satisfasse ces exigences.		x					Réponse lmerys Pas de réponse attendue
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	ce fatras documentaire a-t-il délibérément été organisé dans ce but précis ou bien est-il le reflet d'une "méthode" de travail propre à l'entreprise		x					Pas de réponse attendue
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	le nombre tout à fait atypique de contributions anonymes déposées dans le cadre de la présente enquête publique interpelle fortement.		x					Pas de réponse attendue
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	seuls 5 % des volumes excavés sont exportés, les 95 % restants restant sur le site sous forme de stériles non inertes ou de résidus de traitement, avec leurs métalloïdes, sulfates, 30 t/an de produits chimiques, etc. exposés aux intempéries soit immergées, entraîne leur oxydation et l'acidification des milieux terrestres et aquatiques environnants,		x					Pas de réponse attendue
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Le SDAGE Loire Bretagne souligne que les têtes de bassin versant représentent notre « capital hydrologique. Le Crazius et ses affluents y compris le Kerroué ainsi que le Kergraaz relèvent de cette catégorie. Il classe l'Eilé, ses affluents et sous-affluents (parmi lesquels le ruisseau du Crazius et son affluent le Kergraaz) « réservoir biologique » (FRGR0079)		x					Pas de réponse attendue
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	contrairement aux affirmations répétées du dossier, ce rejet ne se fait pas dans le ruisseau du Crazius mais dans le ruisseau de Kergraaz		x					Le rejet est dans le ruisseau de Kergraaz comme indiqué dans le tableau de suivi de la mesure QualIS1 (§ 6.5.5. de l'étude d'impact).
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	La MRAe s'interroge à juste titre sur le fait que le porteur de projet n'évalue son acceptabilité pour le milieu naturel que 7 km plus en aval		x					Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Eilé selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Il convient de rappeler que le principe d'un calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Eilé a été validé par l'avis de l'hydrogéologue agréé : « Le choix de retenir l'Eilé comme point de calcul apparaît logique dans la mesure où l'on ne dispose pas de données qualitatives sur le ruisseau du Crazius et que les usages cibles (prises d'eau) sont situés sur l'Eilé. »

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Le porteur de projet invoque l'absence de cartographies et données officielles sur le milieu naturel et le régime du Crazius pour se dispenser d'analyser correctement l'impact de son projet. Cet argument est inacceptable car c'est à lui, dont le projet est susceptible d'affecter ces milieux, que revenait l'obligation de réaliser les études nécessaires. Il y a donc une carence fondamentale à ce niveau		x					Le suivi du Crazius est présenté dans le dossier avec les résultats des 4 stations de mesure. Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Cette remarque vaut – par extension – pour le Kergroaz. Or, les rejets dans le ruisseau de Kergroaz sont annoncés comme potentiellement supérieurs à 10.000 m3/j, et manifestement de nature à modifier son régime ainsi que la qualité de ses eaux		x					Le ruisseau de Kergroaz sera maintenu ainsi que les zones humides associées (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse).	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	les suivis du Crazius mettent en évidence une dégradation qualitative de ses eaux entre l'amont et l'aval de l'étang du Crazius au sein duquel se fait la confluence avec le Kergroaz,		x					L'étude d'impact ne gomme pas les différences entre les stations amont et aval rejet puisque les résultats de suivi sont clairement affichés. La qualité hydrobiologique du Crazius en aval du rejet est bonne et s'améliore (Cf. § 2.2.4.1 du Mémoire en réponse).	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	comme l'atteste l'inventaire des cours d'eau des Côtes d'Armor 1, le ruisseau de Kergroaz possède lui-même un affluent, le « ruisseau de Kerroué » qui naît au pied de la verse du même nom dont l'extension en 2012 l'a amputé d'une partie de son linéaire amont. l'existence du Kerroué est gommée sur la majorité des cartes du dossier		x			x		Il n'y a pas de disparition de cours d'eau. Le cours d'eau du Kergroaz est bien associé à la zone humide de Kerroué mais il ne figurait pas dans les cartographies de la lors de la rédaction du dossier qui a été déposé fin 2021 (base de données Sandre). Il apparaît sur la mise à jour de la couche BCAE 2023 qui ne reprend pas la cartographie précédente même s'il était déjà présent auparavant. Ce cours d'eau sera maintenu ainsi que les zones humides associées (Cf. § 2.2.5.2 du Mémoire en réponse).	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	le ruisseau de Kerroué n'est distant que de quelques dizaines de mètres du périmètre du projet de Fosse 4, et la zone humide qui l'accompagne va se trouver au contact direct avec l'excavation. a Fosse 4 la privera de sa rive gauche et des apports résultant du ruissellement de surface dans ce secteur pentu d'environ 7 ha.		x					Cf. § 2.3.2 du Mémoire en réponse	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciat ion CE
							01.1. Favor able	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des proposito ns		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	Il est affirmé à maintes reprises dans le dossier que la zone humide serait protégée de tout impact lié au creusement de la Fosse 4 par une « limite étanche » due à la présence d'un « axe structural majeur constitué d'un réseau de failles décrochantes. Nous notons qu'il s'agit quand même d'une supposition, et qu'ainsi qu'illustré en Figure 8, la limite corniennes / schistes zig-zague à travers la zone humide qu'elle traverse, isolant un secteur à l'ouest qui englobe également le périmètre du projet de fosse 4 de l'aval de la zone humide qui, si l'on suit le raisonnement, ne réagirait pas de la même manière.	x					Cf. § 2.3.2 du Mémoire en réponse		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	La mesure de réduction ZHR1 de « réalimentation et de soutien à l'étiage des zones humides des vallons de Kerzioc'h et de Kerroué permettront de compenser l'impact potentiel indirect du rabattement de la nappe profonde de schistes » prouve bien que la zone humide de Kerroué ne sera plus fonctionnelle mais au contraire fortement impactée par le projet	x					Cf. § 2.3.2 du Mémoire en réponse		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	Le porteur de projet souligne (p. 6) que « Le projet de Fosse 4 se situe dans le bassin versant de l'Elle, à 1200 m au Sud-Est du ruisseau de Kerzioc'h. Il n'aura pas d'influence sur le niveau de l'étang de Mézouët et sur la ressource en eau associée. », affirmant un peu rapide quand on sait que les circulations d'eau souterraine ne sont pas gouvernées par les considérations de reliefs qui définissent les bassins versants et peuvent transiter d'un bassin versant à l'autre	x					Le niveau du lac de Glomel est directement lié à l'activité du barrage et à la pluviométrie. Ce point est rappelé au § 2.2.6 du Mémoire en réponse. Le transfert effectif entre bassins versant est d'environ 125 000 m3/an (soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Corong). Il n'y a pas de rejet dans le bassin versant du Blavet et pas d'impact qualitatif sur la prise d'eau de Mézouët.		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	La question de l'absence d'imperméabilisation des flancs et sommets des versets de Roscoat, de Kerroué, de l'ancienne digue, du SABES etc. pendant les décennies de remblaiement nous semble d'une toute autre importance du fait des ruissellements sur leurs emprises cumulées que nous estimons à 85 ha minimum,	x					Il est prévu la mise en place de couches d'étanchéité dans le cadre de la remise en état des versets à stériles. Un suivi post-exploitation sera maintenu sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi. Ces dispositions sont présentées au § 2.10 du Mémoire en réponse.		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	sur la base de l'indicateur I2M2, la qualité du Crazius se dégrade de « Très bon » / « Bon » à l'amont (Station E5) à « Bon » / « Moyen » à l'aval de l'étang et de sa confluence avec le Kergoat (station E1), que le constat est le même entre l'amont de la confluence Ellé / Crazius (« Très bon » à l'amont [station E9] passant à « Bon » / « Moyen » à l'aval [station E13]) et que les concentrations excessives en manganèse et sulfates sont toujours enregistrées aux captages AEP de Pont-Saint-Yves et Barrégant à minima. I							L'I2M2 est bien utilisé pour les suivis hydrobiologiques depuis 2019. On peut noter que valeurs d'I2M2 de la station "Crazius aval rejet" se sont améliorées entre 2019 (0,428 – état moyen) et 2021 (0,61 – bon état), alors qu'en parallèle, la qualité de la station amont, marque une légère dégradation et même le passage d'un état très bon à bon entre 2020 et 2021. L'étude d'impact ne donne pas les différences entre les stations amont et aval rejet puisque les résultats de suivi sont clairement affichés. La qualité hydrobiologique du Crazius en aval du rejet est bonne et s'améliore. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé en aval du rejet est présentée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Ily a donc un problème de fond que la mise en service de la nouvelle unité d'abattage du manganèse ne résoudra que très partiellement.		x					La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abatement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La DREAL a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	On soulignera au passage les notations préoccupantes des stations SABES amont ou aval qui impactent le Crazius en amont de la station E5 et dégraderont nécessairement sa notation. Seule une station située au-dessus de cette confluence permettrait d'avoir une vision exhaustive de la question		x			x		L'interprétation qui est faite de ces valeurs est liée au faible régime hydraulique de la zone humide du Sabès. Cf. § 2.2.4.1 du Mémoire en réponse	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	la Directive Cadre sur l'Eau définit les objectifs environnementaux à atteindre pour les eaux de surface comme pour les eaux souterraines, la non détérioration de l'état de toutes les masses d'eau. La rétrogradation de « Très bon » à « Bon » état constitue une infraction		x					Le rejet du site contribue effectivement au soutien d'étiage. Une demande officielle d'augmentation de notre rejet a été faite par Eau du Morbihan en septembre 2022 par rapport à la situation de sécheresse. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Ellé est présentée au § 2.2.4.1 du Mémoire en réponse.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	L'argument du soutien d'étiage mis en avant de manière insistante par le porteur de projet est passablement choquant. Un tel apport volumique ne peut qu'affecter davantage l'état chimique et biologique du milieu et non lui apporter un soutien quelconque.		x					Les concentrations du piézomètre RO1 ont bien été prises en compte dans le dossier qui mentionne un impact localisé sur la qualité des eaux souterraines et présente l'évolution des concentrations de ce piézomètre (Cf. § 3.5 de l'étude d'impact et § 2.4.7 et 3.5 de l'étude hydrogéologique). Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine de ces concentrations comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et § 2.2.8.1 du Mémoire en réponse. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	L'« Ancienne verse de Roscoat » a accueilli les stériles et les boues d'hydroxydes de la Fosse 1 entre 1979 et 1997. Un dossier de fermeture et remise en état a été déposé en 2010, conduisant à sa sortie du périmètre ICPE la même année ... et à son obturation industrielle puisqu'elle n'est pas répertoriée comme site pollué		x					Pas de réponse attendue	

Réf érence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Appréciat ion CE	
							01.1. Favor able	01.2. Défavor able	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Nous demandons qu'elle soit identifiée comme telle, réintroduite dans le périmètre ICPE avec programme de surveillance adéquat.		x				x	Réponse Imerys La réintégration de la verse de Roscoat au périmètre ICPE ne fait pas partie de l'objet de la demande.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Les verses de Roscoat et de Kerroué (qui accueillent des stériles), l'ancien digue et le SABES (où sont stockés des résidus de traitement), les Fosses 1 et 2 ne sont pas imperméabilisées par le fond. Le point cidessus soulève la question de l'impact à terme sur les masses d'eau souterraines et de surface en l'absence de tout dispositif de ce type.		x					Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivité très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse. Une couche d'étanchéité sera mise en place sur les verses dans le cadre de la remise en état et un suivi post-exploitation sur 10 ans sera maintenu avec phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultats du suivi (Cf. § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse).	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	La verse ouest a fait l'objet d'une telle imperméabilisation consistant en des couches de matériaux alternant avec des géotextiles. Il n'y a aucune garantie sur le maintien à long terme des caractéristiques mécaniques et hydrauliques.		x					Le dispositif d'étanchéité à la base de la verse Ouest a été renforcé par une géomembrane. A terme la verse Ouest sera recouverte par une couverture sommitale étanche qui assurera sa protection à long terme. La gestion des eaux correspondra alors à des eaux superficielles. Un suivi post-exploitation sera mis en place sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans selon le résultat du suivi (Cf. § 2.10 du Mémoire en réponse).	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	L'affirmation répétée concernant le « cloisonnement des aquifères » résultant des nombreuses failles présentes sur le site est abusive, le cloisonnement ne concernant que les structures géologiques, alors que les circulations d'eau souterraines circulent de manière préférentielle dans les failles.		x					Ce point est mentionné dans le dossier (étude hydrogéologique).	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Le site de Guerphales se trouvant à cheval sur les deux derniers pour lesquels le site SILURES du BRGM acte un niveau de contribution de 55 à 60 % (assez bon) côté Blavet et 50 à 55 % (moyen) côté Elle – en tout état de cause, supérieures à la moyenne.		x					Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	L'affirmation selon laquelle « les nombreux essais de pompages réalisés depuis 1993 sur le site de Guerphales sont cohérents et mettent en évidence des caractéristiques médiocres de l'aquifère local » est doublement incorrecte puisqu'elle constitue un amalgame entre des valeurs relatives à deux aquifères différents et qualifie de médiocre des productivités supérieures à la moyenne !		x					Les essais de pompage réalisés montrent la très faible transmissivité des aquifères.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Le dossier précise que la part des eaux souterraines pompées est estimée à 120.000 m3/an en fond de F3 et 25.000 m3/an en fond de F4 pour un volume total prélevé dans l'aquifère de socle inférieur à 200 m3/an. Nous relevons qu'il s'agit d'une estimation et non d'un constat et qu'en outre, cette estimation est « approchée » sur la base d'une équation reposant sur des valeurs arbitraires (« considérées ») et des suppositions, le tout basé sur une extrapolation d'un essai de pompage réalisé dans la Fosse 3 en 2016. Il est prévu, que les Fosses 3 et 4 constituent à terme des plans d'eau, avec, pour la première, une partie incluse dans le périmètre de protection de la prise d'eau de Mezouët, qui devrait être remblayée par des stériles.							L'analyse des volumes d'exhaure est prise en compte dans le dossier (Cf. § 3.2.1.1 de l'étude hydrogéologique).	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	l'ouverture de la 3e fosse en 2013 et son extension sont en contradiction flagrante avec le cadrage du périmètre de protection du captage du Mezouët.							La réglementation du Périmètre de Protection Rapprochée (PPR) de la prise d'eau de Mezouët est bien prise en compte dans le dossier. Un remblaiement par des stériles d'extraction du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur le talus du stockage comme c'est le cas pour les autres versées à stériles carrière. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreiz Breizh Argoat). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	le remède « miracle » du remblaiement du secteur concerné par des stériles d'extraction est doublement pernicieux. leur fragmentation entraîne une augmentation conséquente de leur surface d'oxydation au contact de l'air et / ou de l'eau. D'autre part, il s'agit donc de blocs conséquents à la géométrie aléatoire et dont l'entassement laissera des interstices importants.							Cf. ci-dessus	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	la couche protectrice de fines « PS » (dont les caractéristiques ne sont détaillées nulle part dans le dossier) ne résistera pas longtemps à une immersion permanente et définitive.							Cf. ci-dessus	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Les débats se sont focalisés sur le manganèse et les sulfates mais nous nous interrogeons sur les conséquences des concentrations cumulées des éléments traces métalliques identifiés dans les stériles d'extraction et les résidus de traitement présentant un risque pour la santé et identifiés en concentration forte dans les 300 l/an de boues d'hydroxyde censées les piéger dans la Fosse 2, sachant qu'il ne semble pas qu'ils soient recherchés en aval du circuit.							Les stériles stockés dans la Fosse 2 ont une perméabilité estimée très faible. Les stériles sont non inertes non dangereux comme présenté dans le mémoire technique.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	La question de l'étanchéité de la Fosse 2, comme des 1, 3 et éventuellement 4, et de leur absence totale de communication avec les circulations d'eau souterraine doit impérativement recevoir une réponse.							Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minéral dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	étang de Crazius : propriété de l'entreprise, il n'est pas inclus dans le périmètre ICPE et ne fait l'objet d'aucune surveillance.		x					Réponse Imerys	Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes. (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	envasement quasi total et des proliférations d'algues et de mousses diverses ainsi que des écoulements d'eau rouillée à l'aval qui témoignent d'un état biologique fortement dégradé ; comme cette situation ne peut venir du ruisseau du Crazius dont le très bon état à l'amont est attesté, il ne peut être du qu'aux apports du Kergroaz qui, lui, n'a fait l'objet d'aucune caractérisation mais dont nous rappelons qu'il reçoit les rejets du site.		x						Le suivi du Crazius est présenté dans le dossier avec les résultats des 4 stations de mesure. Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse).
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	l'étang du Crazius sert de bassin de décantation supplémentaire		x						Cf. ci-dessus
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Les demandes répétées des riverains, associations, et plus récemment de la CLE du SAGE Ellé de réalisation de carottages et analyses des sédiments sont restées sans effet à ce jour		x						Cf. ci-dessus
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Il est indispensable qu'une campagne bathymétrique soit réalisée pour connaître la morphologie et la contenance ainsi que le niveau de remplissage de l'étang par les sédiments. Ce travail doit être complété par une série de carottages sur plusieurs transects pertinents et par l'analyse géochimique des prélèvements.		x				x		Cf. ci-dessus
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	une étude structurale de la digue est indispensable afin de s'assurer de sa solidité et / ou identifier les travaux de confortement éventuellement nécessaires.		x						Il est proposé d'intégrer le barrage du Crazius dans l'inspection périodique tous les 5 ans par un organisme extérieur des ouvrages de stockage de stériles prévue dans l'Arrêté Préfectoral (article 5.2.3).
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Le dossier ne mentionne aucun scénario de gestion de crise en cas d'accident industriel ou structurel (digue) ou de rejets de volumes hors norme		x						Cf. ci-dessus
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Biodiversité : la carrière de Glomel présente un obstacle majeur à la circulation des espèces en raison de la surface qu'elle occupe, de ses dimensions (1,3 km nord-sud et 2,3 km est-ouest).... ainsi que de perturbations résultant de l'activité d'extraction en général (bruit, déflagrations, vibrations, éclairage nocturne).		x						Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciat ion CE
							01.1. Favor able	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des proposito ns		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	La carte des corridors écologiques locaux (Ei, fig.31), que nous avons complété des obstacles créés, est très explicite quant à l'obstacle pour les déplacements de faune.	x					Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	nous considérons que les périmètres retenus sont inadapés aux enjeux qu'ils sont censés évaluer, particulièrement pour les périmètres dits éloignés. L'exclusion du Crauz et de ses affluents amont labellisés Natura 2000 est incompréhensible. Même chose à l'ouest pour le Minez Du, son système bocager, ses boisements et ses prairies permanentes... et son zonage ZNIEFF 1 !	x				Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse			
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	p. 23/626 du tome 2 des annexes à l'Ei : Les chapitres dédiés aux différents groupes ne sont pas explicites quant aux dates et fréquences des passages et ce ne sont pas les rappels chiffrés des inventaires réalisés préalablement à l'enquête publique de 2016 qui pourraient nous éclairer sur ce point. Le résultat est une compilation anarchique de pièces et de morceaux, dont on ignore les protocoles et méthodologies mis en œuvre pour chacun des groupes.	x				Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse			
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	Flore : Les méthodes et emprises de recensement et les référentiels retenus ne sont pas détaillés. Absence de Drosera rotundifolia, du Luronium natans, de la Narthécie des marais et le Tréfle d'eau dans le vallon de Kerroué : Cette extrême pauvreté floristique dans un milieu peu perturbé interroge fortement	x				Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse			
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	Doit-on attendre que les espèces actuellement classées « préoccupation mineure » passent en « quasi-menacée » ou « vulnérable » pour commencer à s'inquiéter sur leur sort ? : Il est important d'engager des suivis des populations de ces espèces mais aussi des mesures de préservation de leurs habitats.	x			X	Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse			
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pag es)	La « description » de la flore ne concerne que les zones humides répertoriées dans le périmètre rapproché du site dont nous avons souligné l'inadéquation. La flore présente sur les emprises des projets de Fosse 4, d'extension de la verse Ouest et du SABES n'est pas détaillée au-delà de la présence de hale.	x				Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse			

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECouverte CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Le traitement de ce volet n'est pas conforme aux bonnes pratiques en matière d'étude d'impact. La description de l'état initial n'est ni exhaustive ni sincère. Il en résulte une sous-évaluation considérable des enjeux avec, mécaniquement, une mise en œuvre tout aussi minorée de la séquence Eviter – Réduire – Compenser.	x						Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECouverte CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	avifaune : Ce volet souffre des mêmes insuffisances méthodologiques que celles décrites ci-dessus, à part une fréquence supérieure des passages (pour lesquels les conditions météorologiques ne sont jamais mentionnées), mais trop tardifs pour plusieurs espèces, et toujours par différentes structures et avec différents objectifs, d'où un résultat incohérent et lacunaire. Le périmètre d'étude est beaucoup trop restreint pour des espèces mobiles.	x						Le début de présentation de ce groupe biologique page 62 du volet faune met bien en exergue 2 séries de campagnes de terrains avec un récapitulatif des méthodes employées sur une carte page 73 ; celles d'ExEco Environnement combinant plusieurs méthodes et couvrant plusieurs saisons entre mai 2018 et début 2020, et celles d'Halieco avec une approche protocolisée avec la réalisation de 10 IPA (Indice Ponctuel d'Abondance) entre avril et juin 2020.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECouverte CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Sur un périmètre aussi restreint que l'emprise du projet de Fosse 4 et le vallon de Kerroué, un relevé exact de la localisation de chaque espèce contactée associé à un comptage des individus et des couples étaient indispensables.	x				X		La carte page 74 de l'étude écologique précise les différents lieux préférentiels d'observations pour chacune des espèces patrimoniales.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECouverte CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Parmi les 9 espèces en régression, le Bruant jaune, le Verdier d'Europe, la Tourterelle des bois sont attestés sur l'emprise du projet de Fosse 4 et le vallon de Kerroué ; nous contestons vigoureusement le classement « moyen » à « très faible » selon les espèces, de l'enjeu biologique dans le cadre du projet.	x						Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECouverte CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	faucon pèlerin, Grand Corbeau : l'importance de la carrière de Glomel pour la restauration de l'espèce en Centre Bretagne, si elle n'est pas nulle, doit être relativisée au regard de sa large diffusion dans le secteur est des Montagnes Noires.	x						Dans ce chapitre sur les oiseaux, le grand corbeau et faucon pèlerin sont des espèces considérées comme patrimoniales sachant aussi qu'elles font déjà l'objet de suivis spécifiques. Les dynamiques assez récentes pour ces espèces notamment dans les carrières de roches massives en Bretagne n'ont pas fait disparaître pour autant leur intérêt écologique.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECouverte CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Le projet de Fosse 4, d'extension de la veise Ouest et du SABES, ainsi que leurs effets collatéraux auraient un impact majeur sur l'avifaune et nécessitent une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées et des mesures Eviter Réduire Compenser correctement pensées et à la hauteur des enjeux.	x				X		L'étude écologique a été menée selon les dispositions réglementaires.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECouverte CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Nous estimons par ailleurs que les mesures compensatoires telles que R2-1 et 2 ou R4 ne sont pas des mesures de réduction mais des obligations réglementaires	x						Dans le guide du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire sur la définition des mesures ERC dans sa partie 1 – chapitre 4 et plus précisément à la page 23 du guide indique : « une mesure ERC prise au titre d'un APG entre ainsi dans le cadre de la présente classification ERC... ». A titre d'exemple dans le cas présent, cela peut s'appliquer à la mesure R2-1 portant sur la période pour les défrichements, précisée à la page 125 du volet faune flore.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	faune piscicole : à aucun moment il n'est produit un état des lieux cohérent et exhaustif de l'état du cortège piscicole sur les cours d'eau concernés. Les fiches dédiées au Crazius mettent en évidence un cortège piscicole plutôt mince-. La station située à l'amont de l'étang ne donne pas de meilleurs résultats bien que non impactée par les rejets via le Kergrouz. Ceci découle probablement de l'obstacle que constitue la digue de l'étang, qui n'est pas équipée d'une passe à poissons.	x					Réponse Imerys	L'étude écologique fait une reprise résumée (pages 101 à 104) des éléments des rapports de suivis qui couvrent un ensemble de points au niveau d'un périmètre différent de celui des investigations du volet faune flore stricto sensu car ces points sont basés sur le réseau hydrographique local : inventaires piscicoles, suivi thermique, colmatage interstitiel, indices biologiques. Le volet hydrologique du dossier considère de manière plus détaillée ce compartiment.
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Nous estimons par ailleurs que la station amont (niveau Faouédic) est très probablement affectée par les écoulements du SABES via le ruisseau de Roc'h Ledan, affluent du Crazius.	x					Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	comme affirmé en p. 41 de l'EI que « les suivis ... piscicoles réalisés par IRMG en aval de son rejet démontrent que celui-ci, réalisé dans les normes de concentrations et de flux imposés par l'Arrêté Préfectoral du 03/08/2018, ne nuit pas à la qualité ... et piscicole du Crazius. », il y a un pas que nous ne ferons pas	x					Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	D'après le porteur de projet, le campagnol amphibie n'aurait été repéré qu'au sud-ouest de la fosse 3 étendue	x						La page 75 du volet faune comprend une présentation du campagnol amphibie et de l'historique des observations. Cette espèce a bel et bien été revue (indices) lors des dernières investigations prises en compte c'est-à-dire celles menées par le bureau d'études Halieco en 2020. La synthèse des observations est reprise sur une carte (page 79 du volet faune flore) sur laquelle s'ajoute la représentation des corridors favorables pour les mammifères aquatiques que sont le campagnol amphibie et la loutre d'Europe.
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	La loutre d'Europe n'est pas mentionnée dans l'Etude d'Impact, suite à des recherches à diverses périodes et en divers lieux non spécifiés, aucun indice n'aurait permis de détecter la présence de la loutre sur le site d'étude ou ses abords immédiats, alors que les « bonnes capacités de déplacement de la loutre et des indices de présences aux alentours du secteur d'étude » sont actées en ouverture du même paragraphe (p. 79 Ann. 3 EI) !	x						La loutre d'Europe fait également l'objet d'une présentation page 77 de l'étude écologique avec un résumé des différentes recherches entreprises par différents intervenants : indices, pièges photographiques.
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	La question posée dans le cadre de la présente enquête publique est celle de l'impact des extensions de l'activité industrielles sollicitées sur les milieux naturels environnants, ce qui nécessitait des inventaires méthodiques et systématiques de tous les secteurs concernés, au sein d'un périmètre pertinent. Le porteur de projet s'en est dispensé en conséquence de quoi, sur ce volet aussi, l'Etude d'Impact est totalement déficiente.	x						Les périmètres d'étude ont été définis dans l'étude écologique par rapport au projet.

Réf érence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	pipistrelle commune : cette espèce protégée a été contactée en limite du projet de Fosse 4 et dans le vallon de Kerrou aval (El. Fig. 28), voués à disparaître à court, moyen ou long terme. Une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées était nécessaire.		x			X	Aucun impact sur cette espèce	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Seule mesure envisagée : Mesure d'accompagnement BIO-A4 avec la mise en place de 3 gîtes à chiroptères aux abords de la ruine de Moustrougant Bihan sur l'amont du vallon de Kerzioc'h.		x				D'autres mesures d'accompagnement sont présentées pour les milieux naturels, la faune et la flore (mise en place d'ORE, Plan de gestion du bocage...).	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Pour ce qui est de la Bretagne, les pontes d'amphibiens débutent en décembre et peuvent se poursuivre jusqu'en février, selon la météorologie. C'est donc une période éminemment favorable pour les prospections, contrairement à ce qui est indiqué. Les seules indications d'inventaires terrain pour ce groupe concernent des sorties en mai et en juillet. Original ...Le traitement de ce volet n'est pas conforme aux bonnes pratiques en matière d'étude d'impact, il en résulte une sous-évaluation considérable des enjeux avec, mécaniquement, une mise en œuvre tout aussi minorée de la séquence Eviter – Réduire – Compenser.		x				Inventaires des amphibiens : 15 au 17/05/2018 (jour et nuit tombée), 9 au 11/07/2018 (jour et nuit tombée), 27 au 29/03/2019 et 15/01/2020.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	La notice d'incidence Natura 2000 affiche un total de 274 pages dont seules une cinquantaine traitent effectivement de la situation des deux sites par rapport au site industriel.. Il résulterait de l'analyse produite que les incidences potentielles du site industriel sur les sites Natura 2000 seraient largement compensés par les mesures ERCASénumérées avec renvoi au Tome 3–E1 pour de plus amples détails		x				Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Il est précisé au §4.1. que le recensement des habitats communautaires concernés est le résultat d'une compilation de la Notice d'incidence de Juin 2016 (produite par AXE et publiée dans le cadre de l'enquête publique de 2018 relative à l'extension de la Fosse 3 qui n'inclut – et pour cause - pas l'extension du site Rivière Ellé à l'amont de Cluzioudon sur le Crazius validée en 2019), complétée des inventaires et de l'étude écologique réalisés par EXEco Environnement entre 2019 et 2021 ce qui contredit les indications du §1.3		x				Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Accessoirement, concernant le Tableau 12 : Habitats recensés au niveau du site de Guerphalés et à proximité, noter que l'habitat « Chênaies-Hêtraies acidiphiles » relève de l'Annexe I de la Directive Faune Flore Habitats (code 9120) contrairement à ce qui est mentionné. Et qu'il est présent sur les deux sites Natura 2000.		x					Pas de réponse attendue	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	L'article 4.3.11.6. de l'arrêté préfectoral du 8 mars 2016 précisait que : « L'exploitant devra dans un délai de six mois à compter de la notification de cet arrêté produire une étude complète d'incidence sur la zone Natura 2000 FR530003 « COMPLEXE DE L'EST DES MONTAGNES NOIRES » et la transmettre à l'inspection des installations classées. ». La question se pose de savoir si cette obligation a été satisfaite		x					L'article auquel il est fait référence ici ne concerne pas l'arrêté préfectoral de 2018 mais l'arrêté de prescriptions conservatoires du 8 mars 2016. L'étude d'incidence sur la zone Natura 2000 du Complexe Est des Montagnes Noires a été fournie dans le dossier de demande d'autorisation dont l'instruction a abouti à l'arrêté en vigueur du 3 août 2018. L'étude d'incidence a également été actualisée dans le Tome 3bis du dossier de demande d'autorisation d'ouverture de la Fosse 4.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	l'association a analysé les mesures ERC : voir détails en page 23/24 de son mémoire. Conclusion : Les mesures d'accompagnement et de Suivi, sur le principe desquelles nous nous sommes déjà exprimés, n'ont pas lieu d'être si la séquence ERC est correctement mise en œuvre, sont une obligation issue des arrêtés d'autorisation du site (AEP-A2, Quali-A1/A2, Eco-A2), anticipent des difficultés résultant des impensés de la gestion du site (pose de piézomètres en lien avec RO1), ou bien sont « cosmétiques » par rapport aux impacts (Bio-A4).		x					Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact) et § 2.4 / § 2.7 du Mémoire en réponse	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	nous nous interrogeons sur le rôle de l'usine A, sur les processus qui s'y déroulent, sur lesquels le dossier est totalement muet à part une mention de contrôles très aléatoires des rejets de poussières.		x					L'usine A est la première usine qui a été mise en service au démarrage de l'exploitation. Elle est utilisée aujourd'hui pour le rebroyage de produits finis selon la granulométrie demandée par certains clients pour des applications spécifiques.	
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Concernant les pollutions lumineuses, nous contestons la qualification de « très faible » (E1 p. 293) par le porteur de projet. Nuit à près nuit, la demi-sphère lumineuse émanant du site est observable de toutes les communes avoisinantes à une quinzaine de kilomètres à la ronde. Cet aspect est réglementé par l'article 7.1.3. de l'arrêté d'autorisation de 2018, dont l'application laisse manifestement à désirer même après le lancement d'une étude ad hoc en 2022 avec quatre ans de retard.		x					Cf. § 2.5.4 du Mémoire en réponse	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	projet de parc photovoltaïque : Ce type implique nécessairement d'assurer la stabilité des tables qui supporteront les panneaux. Comment est ce conciliable avec la procédure d'étanchéification à terme du SABES?		x					La création d'un parc photovoltaïque n'est qu'une option proposée à convenir avec le territoire et qui impliquera une étude d'impact spécifique.		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	nos observations sur les carences méthodologiques des démonstrations du porteur de projet s'appliquent à tous les volets de ce dossier. l'évaluation des impacts est systématiquement minorée, tout comme le calibrage des mesures ERC. Comment expliquer une telle approche de la part de l'exploitant d'un site de cette ampleur et d'une entreprise qui se veut l'un des leaders dans sa branche d'activité ? Et comment l'instruction de cette demande d'autorisation a-t-elle pu ne rien voir, et donner son feu vert pour un passage en l'état en enquête publique ?		x					Pas de réponse attendue		
RD 310	14-déc	NATURE ET DECOUVERTE CENTRE BRETAGNE	56770 PLOURAY	OUI (26pages)	Notre étude du présent dossier nous amène à conclure que la présente demande d'autorisation environnementale en général et le projet d'ouverture d'une Fosse 4 en particulier sur la carrière d'andalousite de Guerphales à Glomel : présente un argumentaire basé sur une lecture incomplète des références scientifiques en la matière, présente un état des lieux incomplet et une évaluation fortement minorée des enjeux environnementaux, paysagers, sanitaires et patrimoniaux, ne satisfait pas aux exigences réglementaires en matière d'étude d'impact est incompatible avec le SDAGE Loire Bretagne et le SAGE Ellé Isolé Laita a minima n'aurait jamais du être soumis à enquête publique dans sa forme actuelle et souffre en conséquence de fragilités juridiques majeures							Pas de réponse attendue		
RD 311	14-déc	ANONYME	N.C.	NON	Favorable Pourquoi vouloir freiner le développement d'une entreprise, en constante évolution, qui investit pour limiter les impacts environnementaux améliorer le confort de travail								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Dans le dossier de réponse du porteur de projet à la MRAE, il est noté que "le ruisseau de Kergrnoz et le ruisseau du Crazius sont principalement alimentés par le rejet provenant du site de Guerphalès. Il ne paraît donc ni utile ni logique de calculer l'acceptabilité sur ces deux ruisseaux qui contiennent majoritairement des eaux du site. De plus, ces ruisseaux ne sont pas classés et ils ne présentent pas d'historique de débit ni d'objectifs de qualité		x					Pas de réponse attendue	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	nous soulignons le fait que ces 2 ruisseaux se situent en tête de bassin versant et constituent un chevelu hydrologique très important (réservoir biologique) pour les habitats aquatiques, les espèces piscicoles (Chabot, truite...) et les zones humides. Il est donc essentiel d'étudier l'acceptabilité du rejet en qualité et en quantité sur ces 2 ruisseaux récepteurs.		x					Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Elilé selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Il convient de rappeler que le principe d'un calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Elilé a été validé par l'avis de l'hydrologue agréé : « Le choix de retenir l'Elilé comme point de calcul apparaît logique dans la mesure où l'on ne dispose pas de données qualitatives sur le ruisseau du Crazius et que les usages cibles (prises d'eau) sont situés sur l'Elilé. » Comme souligné par l'avis de l'hydrologue agréé, la méthode et le principe du calcul d'acceptabilité n'ont de sens que si des objectifs de qualité et des usages cibles existent, ce qui est le cas pour l'Elilé.	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Des analyses d'eau réalisées par nos soins le 05/12/2023, sur le ruisseau du Crazius, en amont de la confluence, montrent que le point E5 n'est pas un point de référence acceptable, car sous influence du Sabès. Pourquoi le point de référence n'est-il pas situé en amont de la confluence sur un secteur soustrait à l'influence du Sabès ?		x					Une influence du Sabès n'a pas été constatée sur la station E5.	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	On constate par ailleurs une dégradation de la qualité biologique du ruisseau du Crazius d'amont en aval (Cf résultats des 12M2, page 60 de l'étude hydrologique). Quelles mesures comptent mettre en place le pétitionnaire pour atteindre le très bon état sur l'ensemble du ruisseau du Crazius ?		x					L'indice 12M2 qui remplace l'IBGN depuis 2019 est bien pris en compte dans le dossier. Il montre le passage du très bon état au bon état pour les macro-invertébrés aquatiques en aval du barrage du Crazius. L'indice IBD sur les diatomées montre un très bon état sur l'ensemble du Crazius et les pêches électriques réalisées montrent la présence de poissons (y compris des sujets juvéniles). L'étude d'impact ne gomme pas le passage du très bon état au bon état pour l'12M2. Il convient de rappeler qu'il y a d'autres acteurs le long du Crazius et d'autres facteurs potentiels comme la morphologie du cours d'eau qui peuvent avoir un rôle. Le bilan de l'état initial sur 5 ans du Crazius sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). Par ailleurs il est à souligner que la station Aval Elilé montre le très bon état écologique sur l'12M2 en 2020 et 2021 et que la valeur est très proche du très bon état en 2022. La qualité hydrobiologique du Crazius et de l'Elilé est rappelée au § 2.2.4 du Mémoire en réponse.	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	verse de Roscoat : Quelles sont les modalités d'étanchéité de cette verse? Pourquoi cette verse n'est plus sur le périmètre ICPE suite à la demande de la société? Alors que sur le circuit d'eau indique que des eaux "chargées" de la fosse 2. Quels sont les suivis à long terme pour cette verse? Quelles sont les mesures mises en œuvre pour ne pas contaminer l'eau? Car il est seulement indiqué qu'il y aura 4 piézomètres supplémentaires (RO3 à RO6)		x					Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du RO1 comme pré-enté au § 6.5 de l'étude d'impact et au § 2.8.1 du Mémoire en réponse. La localisation précise de ces 4 piézomètres sera établie en concertation avec la CLE. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE		
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Etang de Crazius : Au fil des années, on constate un colmatage progressif de l'étang accumulant les sédiments issus de la carrière. Le risque est important d'un relargage continu des éléments minéraux et chimiques accumulés depuis 50 ans.		x					Réponse Imerys	Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	'absence d'analyse physico-chimique des sédiments de l'étang, ne permet donc pas d'évaluer les risques de pollution diffuse du cours d'eau à court et long terme, les impacts qui en découlent et les mesures à mettre en œuvre.		x					Cf. ci-dessus		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Les analyses d'eau réalisées par Réfract'errés le 05/12/2023 montrent une baisse du taux de manganèse entre l'amont de l'étang et le point d'analyse E1. Ce taux de manganèse est malgré tout très élevé à la sortie de l'étang de Crazius		x					Aucune donnée chiffrée n'est transmise. La qualité des eaux au niveau de la station Aval Crazius est en amélioration constante en lien avec la qualité du		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	le comblement complet de l'étang du Crazius est inéluctable à terme. Les sédiments ne seront alors plus stoppés en amont de la digue et seront rejetés dans le ruisseau avec risque de pollution.		x					Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Afin de pouvoir évaluer de façon exhaustive l'ensemble des impacts du projet, les compléments suivants doivent être apportés au dossier d'enquête publique : Réalisation d'analyses physico-chimiques de sédiments sur l'étang de Crazius. Les échantillonnages par carottage devront être représentatifs (en profondeur et en localisation) de la qualité des sédiments du site. Cette demande avait par ailleurs été faite à la société lors du comité de suivi du 19 octobre 2022. Réalisation d'une modélisation du comblement de l'étang du Crazius et évaluation de l'impact de la dynamique sédimentaire sur la qualité de l'eau du ruisseau du Crazius. Évaluation des risques (étude géotechnique) et des impacts d'une rupture de digue de l'étang de Crazius notamment sur les cours d'eau, la réserve naturelle et les captages d'eau potable en aval.		x				x		Cf. ci-dessus	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	rus du Kerzioc'h et de Kerjean: la réponse du porteur de projet ne permet pas d'apporter d'éléments de réponse probants quant à l'impact du drainage de ceux-ci par le creusement de la fosse 3		x					Cf. 2.2.5 du Mémoire en réponse		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Compte tenu de l'extension de la fosse 3, en surface et en profondeur depuis 2017, il apparaît indispensable qu'une nouvelle étude hydrogéologique soit effectuée par un hydrogéologue agréé. Celle-ci serait nécessaire pour juger de l'impact de la fosse 3 sur les prises d'eau, destinées à la consommation humaine,		x			x	Une étude hydrogéologique est présentée dans le dossier (Annexe 2 de l'étude d'impact).		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Aucunes données sur les propriétés physiques et chimiques ne sont fournies dans le dossier garantissant l'imperméabilité, la durabilité et l'innocuité du PS. Nous demandons une analyse physique (preuve de l'imperméabilité du produit), et chimique des fines de dépoussiérage.		x				Les données de perméabilité de la PS sont fournies dans les études Mecater en Annexe du Mémoire technique.		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Le ruisseau de Kerroué, affluent rive gauche du ruisseau de Kergroaz, a été supprimé des cartes du dossier d'enquête. Idem pour le celui proche de l'extension est du Sabès. Pour quoi ces ruisseaux n'apparaissent-ils pas sur tout leur linéaire ?		x				Il n'y a pas de disparition de cours d'eau. Le cours d'eau du Kergroaz est bien associé à la zone humide de Kerroué mais il ne figurait pas dans les cartographies de la lors de la rédaction du dossier qui a été déposé fin 2021 (base de données Sandre). Il apparaît sur la mise à jour de la couche BCAE 2023 qui ne reprend pas la cartographie précédente même s'il était déjà présent auparavant. Ce cours d'eau sera maintenu comme rappelé au § 2.2.5 du Mémoire en réponse.		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	comblement et remise en eau de la fosse 3 sur le périmètre de protection du Mézouët : Le porteur de projet prévoit, pour la remise en état du site, et notamment pour la fosse 3, un "auto-remblayage" avec les stérils d'extraction pour la partie incluse dans le périmètre de protection du captage d'eau du Mézouët. La composition de ces matériaux de remblaiement peut questionner sur une dégradation de la qualité des eaux via un drainage acide.		x				Un remblaiement par des stériles d'extraction du site est prévu dans la zone de la Fosse 3 qui recoupe le PPR. Les dispositions seront prises pour assurer une étanchéité du stockage de stériles avec la mise en place d'une couche de PS à la base et sur le talus du stockage comme c'est le cas pour les autres versés à stériles carrière. Il est proposé de définir un protocole détaillé de remblaiement et de mise en eau de la Fosse 3 en concertation avec les parties prenantes (Commissions Locales de l'Eau, syndicat mixte d'adduction en eau potable du Kreis Breizh Argoat). Les dispositions relatives au remblaiement de cette zone du PPR sont précisées au § 2.2.7.3 du Mémoire en réponse.		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	le système d'étanchéité, composé de 50 cm de fine de dépoussiérage, complétée par 30 cm de terres végétales, devra démontrer son efficacité		x				Pas de réponse attendue		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	La mise en service de l'usine de traitement de Manganèse est annoncée à grands renforts de communication pour cette fin d'année 2023. Saur Industrie / CNR annonce, quant à elle, un démarrage en fin du 1er semestre 2024. Dans tous les cas de figures, il eût été opportun que le porteur de projet présente l'efficacité du traitement du manganèse dans le dossier d'étude d'impact. Pourquoi ces résultats ne sont-ils pas un préalable à toute demande d'ouverture d'une fosse?		x				La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La DREAL a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.		

Réf érence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Appréciat ion CE		
							01.1. Favor able	01.2. Défavor able	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Avec la mise en fonction de l'usine de traitement par ozonation, l'arrêté préfectoral du 12 Octobre 2020 autorisant 10 % de dépassements de la série de mesures, n'est plus pertinent. Pourquoi seraient-ils maintenus ?		x					Réponse Imerys		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Pourquoi est-ce au consommateur d'eau du syndicat d'eau du Morbihan de payer pour les pollutions d'Imerys ?		x						Pas de réponse attendue	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	L'étude hydrologique de 2017 annonce le transfert de 800 000 m3 d'eau du bassin versant du Blavet vers le bassin versant de l'Ellé, entraînant des conséquences sur les milieux et la qualité de l'eau de l'étang du Korong. Il serait pourtant aisé pour le maître d'ouvrage de pallier ces impacts en réinjectant les volumes d'eau soustraits, sur le bassin versant du Blavet. Pour quelles raisons cette solution n'est-elle pas envisagée ?		x			x			Le transfert effectif de l'exploitation entre les bassins versants du Blavet et de l'Ellé est d'environ 125 000 m3/an soit 1 % du débit de sortie de l'étang du Korong qui est de 10 à 12 millions de m3/an ce qui n'a qu'une incidence très faible pour l'alimentation de la prise d'eau de Mézouët. Le rejet du site contribue également au soutien d'étiage de l'Ellé. Il ne paraît donc pas pertinent de re-transférer une partie des eaux.	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	faune : les inventaires naturalistes doivent avoir lieu sur des cycles biologiques complets. Les prospections hivernales sont indispensables pour le recensement des oiseaux hivernants et les amphibiens.		x			x			Le § 2.4 du Mémoire en réponse présente le calendrier des inventaires. Ces inventaires sur les oiseaux hivernants ont bien été réalisés en 2020 par ExEco Environnement.	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Les impacts du drainage engendrés par la fosse 4 sur le vallon de Kerroué sont sous-estimés et l'efficacité de la mesure compensatoire, visant à alimenter artificiellement la zone humide n'est pas démontrée. Quels sont les retours d'expériences sur ce procédé ?		x						Cf. 2.3.2 du Mémoire en réponse	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	L'absence de prise en compte du ruisseau de Kerroué sur 830 m fausse l'interprétation des résultats des analyses hydrologiques et des impacts liés à la fosse 4. La disparition du ruisseau de Kerroué conduira à la disparition des habitats et des espèces inféodées au cours d'eau.		x						Ce cours d'eau sera maintenu comme rappelé au § 2.2.5 du Mémoire en réponse.	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	La disparition de ce ruisseau est plus que probable puisqu'à l'instar de ce qui s'est passé dans la fosse 3 : une faille (non signalée dans le dossier) traverse la future fosse 4 jusqu'au ruisseau de Kerroué. L'eau de ce ruisseau sera donc drainée jusqu'à la fosse 4		x						Cf. ci-dessus	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Sur les cartes présentes dans l'enquête publique, il est très surprenant de ne trouver aucun amphibiien (crapaud épineux), reptile (lézard vivipare, vipère péliade...), papillon, chiroptère sur l'emprise de la future fosse 4		x					Réponse Imerys Pas de réponse attendue
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Il n'y a pas eu de point d'écoute chiroptères au cœur de la future fosse 4. Les individus en chasse n'ont donc pas pu être recensés alors que les habitats leur sont favorables.		x					Pour ce groupe biologique, il y a aux pages 80 et 81 du volet faune la prise en compte de la trame régionale du Groupe Mammalogique Breton dont celle sur les continuités pour les chauves-souris qui est basée sur l'assemblage de 6 espèces représentatives (murin de Bechstein, murin de Daubenton, grand rhinolophe, petit rhinolophe, sérotine commune et barbastelle d'Europe).
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	des juvéniles d'escargot de Quimper (espèce protégée au titre de l'annexe II de la Directive Habitat) ont été recensés sur le site en 2008. Les périmètres de prospection et protocoles pour cette espèce sont flous dans l'étude d'impact. Les individus recensés au sud-ouest de la zone de Kerroué en 2008 sont susceptibles de fréquenter également les habitats présents au sein du périmètre de la fosse 4, qui leur sont favorables (talus, fourrés, Chênaie-hêtraie)		x					Une mention d'observation commence à dater (2008). L'espèce est non revue depuis malgré des recherches. L'étude écologique fait un résumé page 100 sur les recherches et l'écologie de l'espèce, qui est une espèce d'intérêt communautaire (annexe II de la directive « Habitats »).
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Nous demandons des prospections approfondies et récentes, indispensables sur le site pour une évaluation complète des impacts sur la faune et la flore du site		x			x		Une étude écologique a été réalisée (Annexe 3 de l'étude d'impact)
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Cette étude se contente de décrire les objectifs du SRCE et de la trame verte et bleue mais n'indique pas si le projet d'extension est compatible avec leurs prescriptions.		x					La compatibilité avec le SRCE a été analysée dans l'étude écologique. L'avancement des plantations de haies (Cf. § 2.4.5 du Mémoire en réponse) permet également de restaurer les corridors écologiques.
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Or, la carrière est située en tête des bassins versants de l'Ellé et du Blavet, au sein du corridor écologique qui en assure la connexion. La carrière constitue une barrière étanche de 2,5 km d'est en ouest et de 3 km du nord au sud pour la circulation de la faune (rupture du corridor dans et autour du site), le lien entre les 2 bassins versants est rompu		x					Cf. ci-dessus
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	L'étude paysagère a été réalisée en 2014, dans le cadre du projet d'extension du Sabès et de la Verse Ouest. Pourquoi une nouvelle étude paysagère n'a-t-elle pas été réalisée 10 ans après, compte tenu des changements majeurs qui ont eu lieu ?		x					Le projet se concentre principalement sur l'ouverture de la Fosse 4 et l'agrandissement de la Verse Ouest. L'extension du Sabès n'étant pas modifiée par rapport à l'autorisation actuelle, l'étude paysagère était toujours d'actualité.

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Les versets, qui culmineront à 300 m NGF d'altitude avec de fortes pentes non intégrées, auront un impact très fort sur ce paysage remarquable et préservé du Centre-Bretagne. Le Minez Du ne sera plus visible depuis les villages de Toui Du, Kernarec, Pempoul Even, Kerbiquet ainsi que de la D3.		x					Réponse Imerys Pas de réponse attendue
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Le caractère emblématique de ce paysage a été reconnu et mis en avant par les arrêtés du tribunal administratif de Nantes du 24 décembre 2010 et du 21 février 2022. Ces arrêtés annulent les arrêtés préfectoraux d'autorisation de permis de construire des parcs éoliens de Kerbescontez à Langomnet et de Botsay à Glome		x					Pas de réponse attendue
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	les séquences de mesures de bruits, sont très largement insuffisantes et surtout très peu représentatives des nuisances sonores émises à l'année : Pourquoi la société IMERYS n'a-t-elle pas la volonté d'effectuer davantage de mesures sonores? Pourquoi les mesures sont réalisées uniquement en limite ICPE, et non au plus près des maisons, alors que les nuisances sonores concernent un périmètre beaucoup plus large Pourquoi les mesures ne sont-elles pas réalisées au cours de chaque saison avec des conditions météorologiques variables et une végétation différente ? Pourquoi la référence n'est-elle pas en période hivernale ?		x					Imerys Glomel réalise un suivi des émissions sonores du site annuellement par un organisme indépendant. L'impact brut des émissions sonores est déterminé à partir des niveaux d'émergence sonore calculés en Zone à Emergence Réglementée (ZER) et en limite de site. Ces émergences correspondent à la différence entre le niveau de bruit résiduel (carré à l'arrêt) et le niveau de bruit ambiant (carré en activité). Le réseau mis en place est de 8 stations (8 en limite de site et 8 en ZER) réparties autour du site. Une campagne de mesures de bruit est actuellement réalisée en période estivale. Il est proposé dans le dossier de rajouter une campagne complète de mesure de bruit en période hivernale. Par ailleurs 4 silencieux ont été installés depuis 2021 sur des équipements de l'usine suite à la réalisation d'une étude acoustique par un bureau d'études indépendant. Il n'est pas du approprié de réaliser pour ce type d'industrie des mesures à toutes les saisons.
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Les nuisances sonores sont fréquentes pour les riverains, pourquoi ne sont-elles pas considérées comme un impact important? (Cf étude d'impact page 180: "impact sonore brut actuel considéré comme faible à moyen")		x					Ce sont les résultats des mesures de bruit qui déterminent l'impact brut actuel.
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Quelles actions vont-elles être mises en place pour le renforcement du suivi des plaintes des riverains		x					Une démarche proactive d'amélioration continue est en place.
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	La modélisation des nuisances sonores produites pendant l'exploitation simultanée des fosses 3 et 4 sont fantaisistes! Comment imaginer que 2 fosses en cours d'extraction produisent si peu d'émergenc		x					Les modélisations ont été réalisées à partir des suivis de bruit, de données constructeurs, de la topographie des terrains, de la végétations...

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Appréciation CE		
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	<p>dans cette même projection, pourquoi le niveau sonore du BRH n'est-il pas pris en compte? Idem pour les usines?</p>		x					Réponse Imerys	L'ensemble des sources de bruit (à l'exception des tirs de mine) usines comprises, sont prises en compte dans les modélisations.	
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	<p>Nous demandons qu'une étude soit réalisée à une échelle plus large et avec comme valeurs de références, les études en période hivernale</p>		x			x				Il est proposé de réaliser annuellement une campagne de suivi en période hivernale, en plus de la campagne de suivi en période estivale.
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	<p>En ce qui concerne le village de Guerphalès, l'alternative au tir de mines à savoir l'abatage mécanique, cet impact n'est pas non plus évalué</p>		x							Cette technique ne peut être mise en place en s'approfondissant avec la dureté de la roche.
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	<p>le plan de surveillance des poussières est établi par IMERYS. Ce plan détermine les zones d'émissions, leurs importances respectives, les conditions météorologiques et topographiques, le choix des localisations des stations de mesures et leur nombre.</p>		x							Ce plan a été soumis à la DREAL pour validation.
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	<p>La pertinence du placement, la hauteur de la jauge Owen et le dégagement de la zone, sont-ils vérifiés par un organisme indépendant au cours de la durée du recueil ?</p> <p>Des analyses sous vents dominants seront-elles réalisées lors des prochains contrôles? Des analyses sur les fourrages, les terres agricoles, les cultures, les potagers des riverains, les cuves de réception d'eau des habitants sont-elles programmées? Pourquoi il n'y a pas d'analyse physico-chimiques des poussières?</p>		x				x			Cf. ci-dessus
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	<p>Les habitations de Kersaisy sont situées à moins de 200 m des limites de la verse ouest. Les habitations de Guerphalès sont situées à 130 m de la fosse 4. Le village de Guerneur est proche du Sabès. un suivi des retombées de poussières plus important ne devrait-il pas être programmé pour ces villages?</p>		x							Le suivi est conforme à la réglementation (Cf. § 2.5 du Mémoire en réponse).
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	<p>Toutes les failles ne sont pas indiquées dans le dossier d'Enquête Publique. En effet, une faille Est - Ouest recoupe la faille Nord-Sud en bordure de l'usine. Elle croise également la faille au-dessus du village de Kergraos (cf cartes en annexes). Celui-ci sera, de fait, fortement impacté lors des tirs de mines de la fosse 4. Les analyses sismiques ne peuvent donc pas être justes.</p>		x							Les données structurales regroupant l'ensemble des investigations géologiques sont présentées dans l'étude d'Impact (Figure 8 du Tome 3).

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	A l'instar de la fosse 3, si l'objectif est d'extraire du minerai dur et de qualité, la déception pourrait être à la hauteur de la versée Ouest car le long de la faille qui suit la fosse 4, le minerai peut être altéré par les eaux la traversant. Combien de carottages ont été effectués pour connaître la qualité de la roche	x					Un programme de sondages carottés suffisant a été réalisé pour caractériser le minerai de la Fosse 4.		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	vibrations : Il est difficile de comprendre le protocole actuellement en cours. Quelle est la fréquence des mesures vibratoires: 2 fois par an ou à chaque tir de mine? Quels sont les critères retenus pour sélectionner les "habitations alentours au site?"	x					Actuellement, le nombre de tirs de mine est de 2 à 3 tirs/semaine. Les mesures de vibrations réglementaires sont réalisées 2 fois/an (1 fois par semestre) au niveau de l'habitation la plus proche qui est le Moulin de Kerjean pour la Fosse 3. Cette fréquence sera maintenue pour l'exploitation de la Fosse 3. Pour l'exploitation de la Fosse 4, un suivi des vibrations sera réalisé à chaque tir.		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Les propriétaires des habitations non occupées et occupées pourraient-ils être destinataires du planning de tirs de mine sur des périodes de plusieurs mois?	x					Le planning des tirs est réalisé d'une semaine à l'autre selon l'avancement de la foration et la disponibilité des produits explosifs au dépôt de Titanobel. Il n'est pas possible d'avoir un planning sur plusieurs mois.		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Comment le maître d'œuvre accompagne les riverains lors de la constatation de vibrations importantes et lors de l'apparition de fissures dans les logements?	x					Un accompagnement technique peut être réalisé à la demande par Titanobel comme cela a été le cas pour la réalisation de mesures de vibrations supplémentaires à la demande de riverains en 2020 et 2022 dont les résultats sont présentés au § 2.5.3 du Mémoire en réponse.		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	La société Imerys contrôle-t-elle l'absence d'impacts sur les monuments communaux (calvaire de Kersaisy, Eglises....) ?	x					Ceci n'est pas réalisé		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Au total, ce sont 265 ha d'autorisations ICPE dont la renaturation et le retour en terres arables ne sont pas envisagés et surtout inenvisageables du fait du contexte de toxicité. N'est-ce pas là un impact environnemental sur l'agriculture ?	x					Le projet et ses 9,6 ha de terres agricoles consommera environ 0,22% de surface agricole utile. Une étude de compensation agricole collective présentée en Annexe 20 de l'étude d'impact a également été menée conjointement au dossier qui confirme les impacts faibles à très faibles du projet sur les exploitations agricoles concernées. Le sujet du foncier agricole est présenté au § 2.8 du Mémoire en réponse.		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	les terres sont "proposées" aux agriculteurs voisins mais reprises en cas de nécessité d'exploitation. La précarité des paysannes est réelle. Nous demandons un véritable engagement de la part d'Imerys pour une vision à long terme des exploitations agricoles concernées. Les baux ruraux prévus dans le code rural répondent parfaitement à cette demande.	x					Cf. ci-dessus		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	En matière agricole, chaque parcelle compte malgré ce que peut en dire Imerys. Les impacts pour l'économie agricole sont dramatiques : perte de vocation agricole, puisque destiné à des fins d'exploitation minière; spéculation foncière, il acquiert ces terrains à des prix plus élevés que leurs valeurs réelles. Ces prix peuvent faire référence sur le territoire provoquant par exemple des freins à l'installation	x					Le prix des terrains est proposé par les propriétaires avec un contrôle de la Safer.		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doub Ion	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	La faiblesse des recensements de puits et captages d'eaux à usage agricole dans l'étude est flagrante. Pourtant, de nombreuses exploitations agricoles utilisent ces eaux pour l'abreuvement des animaux. Une baisse des niveaux de la nappe et/ou les risques de pollutions doivent être évalués		x					Cf. étude hydrogéologique (Annexe 2 de l'étude d'impact)		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Quid des poussières du Sabès et du site de manière générale sur les cultures, les prairies et les zones pastorales ? Quels impacts ? Pourquoi Imerys ne fournit-il pas d'analyses physico-chimiques des poussières ? Pourquoi la société Imerys ne fournit-elle pas d'étude sur ces aspects qui permettrait au mieux, de prévenir les risques vétérinaires, au pire, d'expliquer d'éventuels problèmes sanitaires ?		x			x		Les suivis environnementaux sont réalisés conformément à la réglementation (bruit, vibrations, poussières) par des organismes indépendants. L'impact du projet sur la santé est présenté au §8 de l'étude d'impact.		
RD 313	14-déc	assoc REFRAC'TERR ES	GLOMEL	OUI (25 pages)	Comment Imerys engage-t-il le processus de réduction de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers ?		x					L'extension sollicitée du périmètre autorisé est de 3,2 ha par rapport à une emprise actuelle de 264,5 ha soit 1% supplémentaire. La remise en état est effectuée à l'avancement pour redonner une vocation naturelle aux infrastructures. Il faut également rappeler que les carrières ne sont pas artificialisantes.		
RD 314	14-déc	M. HAIDARA M.	54000 NANCY	NON	favorable à l'ouverture de cette fosse. les risques environnementaux liés l'activité d'exploration de l'andalousite, la gestion de l'environnement est l'une des priorités de tous les employés du site. Ce site mérite l'accompagnement de toutes les parties prenantes pour continuer à améliorer la gestion de l'environnement sur le site.					X		Pas de réponse attendue		
					je soutiens sans détour la déposition 313.								Pas de réponse attendue	
					j'habite Trégnon depuis 46 ans et que je subis les désagréments dus à l'extraction pratiquée à la carrière de Guerphales depuis tout ce temps.								Pas de réponse attendue	
					je ne cesse de voir le paysage que j'aime tant se dégrader. La forme plate des vers ne suivent pas du tout les courbes harmonieuses du Minez Du et de la calotte saint Joseph.								Pas de réponse attendue	
RD 315	15-déc	M. BOURDONNA Y JD	GLOMEL	OUI	Ymérés veut monter ses versives à 300 m de hauteur : saccage organisé et peut-être bientôt autorisé. Les projets éoliens de la commune ont été déboutés à cause de ce volet paysager pourquoi en serait il autrement la carrière								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					De jour comme de nuit, nous entendons les gros camions travailler et les déchargement sur la nouvelle verse ouest sont extrêmement sonores						Les campagnes annuelles estivales de mesures de bruit seront complétées d'un suivi en période hivernale.		
					Les brises roches font un bruit du tonnerre						Concernant l'utilisation du brise roche hydraulique, il est proposé de réaliser une mesure de bruit ponctuelle sur ce créneau horaire dès l'obtention de l'arrêté préfectoral afin de vérifier la conformité aux seuils en période nocturne.		
					Les tirs de mine sont de plus en plus fréquents et font vibrer ma maison						Les dispositions relatives au bruit sont présentées au § 2.5.1 du Mémoire en réponse.		
					Les mesures de nuisances sonores faites par Iméry sont largement insuffisantes. Les conditions de ces dernières n'ont rien de scientifique et sont mal placées dans l'espace et dans le temps.						La fréquence des tirs de mines n'a pas évoluée (2 à 3 tirs/semaine)		
					sur les cartes présentées l'enquête publique, il manque des failles géologiques, un oubli qui fausse la prise en compte de la propagation des ondes.						Les mesures de bruit sont réalisées conformément à la réglementation et en suivant une norme stricte		
					Iméry construit une usine de dépollution. Cela veut bien dire que l'extraction est polluante						Il s'agit d'une usine de traitement des eaux.		
					Les rivières de l'Elle consomment une eau chargée en manganèse						L'eau brute prélevée dans l'Elle pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse.		
					Que va-t-il advenir des boues toxiques déversés depuis des années dans la fosse de décantation. Comment peut-on assurer que ces polluants ne retournent pas dans les réseaux d'eau naturelle quand on sait que les dépôts ont commentés bien avant la prise en compte des mesures environnementales ?		X				Le fer et le manganèse sont des éléments indésirables éliminés par la filière de traitement de l'unité de production d'eau potable de Toulreincq.		
					Concernant la zone humide qu'il est prévu d'alimenter de manière artificielle. Est-il prévu d'y faire des analyses des eaux rejetées dans cette zone ?						Les stériles humides de l'usine sont stockés dans les anciennes fosses d'exploitation. Le suivi qualitatif des eaux souterraines est réalisé par le réseau piézométrique autour du site.		
					Les cartes faune et flore indiquent des espèces tout autour de la zone de la nouvelle fosse. Il est quand même très surprenant qu'il n'y en ait pas sur le celle-ci.						Le suivi des eaux superficielles actuellement en place sera maintenu.		
					Il n'est pas pensable de laisser des entreprises privées supprimer des cours d'eau, modifier les trajets de celle-ci et opérer des redirections vers des bassins versants qui ne sont pas ceux d'origine.						Pas de réponse attendue		
												Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doub lon	01- OPINION					Appréciat ion CE
							01.1. Favor able	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositio ns	
					Il faudra faire des carottages dans l'étang du Crazius dans lequel se dépose les sédiments issus des largages d'eau dans le ruisseau du même nom. Les prélèvements et l'analyse de cette sédimentation devront être effectués par une équipe de scientifiques indépendants.						X	Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).
					L'avis des riverains de cette carrière doivent être pris en compte. Nous vivons ici et nous aussi travaillons ici							Pas de réponse attendue
					Qui voudra s'installer sur un territoire dévasté ou les terres agricoles sont prises en otage.							Pas de réponse attendue
					soutien concernant l'ouverture de la nouvelle fosse 4 sur le site de Glomel.							Pas de réponse attendue
RD 316	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	l'exploitation minière doit être réalisée de manière responsable et durable, en minimisant les impacts environnementaux et sociaux. La recherche et le développement de technologies d'extraction plus propres et l'adoption de pratiques minières responsables sont essentiels pour assurer une durabilité environnementale et c'est ce que fait Imerys sur le site de Glomel.	X						Pas de réponse attendue
					je crains les extensions présentes et à venir notamment sur les ressources aquatiques du sol qui sont essentielles.							Pas de réponse attendue
RD 317	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	Le risque de pollution des cours d'eau, des terres, et de l'air, à partir d'éléments chimiques non exploités, non captés, non isolés est évident		considéré défavorable					Pas de réponse attendue
					les protocoles de recherches doivent être définis par une commission comprenant les différentes parties concernées et impactées par le projet et une unité de recherche totalement indépendante. Il est nécessaire de faire ces évaluations sur la base de l'exploitation actuelle avant toute extension.						X	Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					Les habitants, les résidents ont aussi le droit de choisir leur paysage. Celui qui me sied est celui que la nature a réalisé. En dessinant des horizons linéaires et droits, ou des collines en forme de pyramides, voisinant avec des fosses immenses, où est l'harmonie naturelle, où est l'intégration paysagère?						Une étude paysagère a été réalisée dans le cadre du projet d'ouverture de la Fosse 4 présentée en Annexe 8 de l'étude d'impact. Les mesures prévues pour le paysage sont présentées au § 6.8.2 de l'étude d'impact.		
					étang de Grazius où j'ai pêché quand j'étais jeune et il est chargé de dépôts au point d'avoir perdu sa limpidité. Sa faune et sa flore sont extrêmement dégradées. Effet collatéral!						Imerys Glomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).		
					Propriétaire de parcelles boisées proches des sites d'exploitation,						Pas de réponse attendue		
					Comme toute activité du secteur primaire, il y a peu de valeur ajoutée pour l'économie locale dans le projet. Cette valeur ajoutée se fait par la transformation. Or les matières extraites sont exportées.						Imerys Glomel contribue fortement à la dynamique socio-économique locale (Cf. 2.11 du Mémoire en réponse).		
					On aura des fosses immenses, des terrils linéaires ou pyramidaux, mais au final relativement peu de créations d'emplois						Le projet permettra le maintien des emplois directs et indirects		
					favorable à l'ouverture de la fosse 4.						Pas de réponse attendue		
					L'Andalousite est un minéral utilisé dans de nombreux secteurs industriels, la demande mondiale de ce minéral est en hausse, or le site de Imerys Glomel assure environ un quart de la production mondiale.						Pas de réponse attendue		
RD 318	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	L'ouverture de cette fosse peut contribuer à répondre à cette demande et permettre des retombées économiques positives dans la région.	X					Pas de réponse attendue		
RD 319	15-déc	MME JAY M.	22340 LE MOUSTOIR	NON	De plus, Imerys a souvent démontré son engagement envers des pratiques durables et une responsabilité environnementale.	X					Pas de réponse attendue		
					favorable à l'ouverture de la fosse 4.						Pas de réponse attendue		

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					L'ouverture d'une nouvelle fosse est à mon sens la continuité du projet du site de Guerphales d'un point vu économique mais aussi environnemental							Pas de réponse attendue	
					les enjeux environnementaux semblent être une priorité ancrée dans la politique Imerys. Les actions mises en place vont au delà des respects réglementaires (suivi d'espèces protégés avec la LPO et l'AMV...).							Pas de réponse attendue	
					Imerys met à disposition des terres via des baux précaires, ce qui permet aux agriculteurs locaux d'installer des jeunes avec des capitaux moins importants. Ce qui est une réelle opportunité et chance sur le territoire Breton.							Pas de réponse attendue	
					Je suis chargée des programmes d'amélioration continue et d'efficacité énergétique pour nos 36 sites.							Pas de réponse attendue	
					Je soutiens l'ouverture de la fosse 4,							Pas de réponse attendue	
					Depuis 2015, le site a aussi engagé une démarche d'amélioration continue, ayant pour objectif d'améliorer la sécurité et les conditions de travail avec notamment la démarche 5S							Pas de réponse attendue	
					En 50 ans, en France, l'engagement environnemental a évolué vers encore plus de respect et les réglementations se sont durcies en conséquence, ce qui est une bonne chose.							Pas de réponse attendue	
					L'environnement et la réhabilitation des carrières, aujourd'hui inscrites dans le paysage, pour les plus anciennes fosses, est un objectif permanent d'Imerys et de l'équipe de Glomel. Une carrière réhabilitée c'est aussi un endroit protégé, préservé où la faune et la flore peuvent se développer librement.							Pas de réponse attendue	
					Glomel c'est un gisement exceptionnel, unique en Europe que nous avons la chance d'avoir sur le territoire français, exploité depuis plus de 50 ans.							Pas de réponse attendue	
RD 320	15-déc	MME GUEUTIER H.	60 500 CHANTILLY	NON		x							

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					L'amélioration continue engagée c'est aussi toujours optimiser nos process d'extraction							Pas de réponse attendue	
					des projets d'amélioration du rendement: meilleures sont les étapes de valorisation moins on a besoin d'extraire pour la même quantité de produit à la fin, mieux on optimise le recours aux ressources naturelles							Pas de réponse attendue	
					des projets d'optimisation de la consommation énergétique visant toutes les opportunités d'améliorer nos consommations énergétiques, de faire la même chose avec moins.							Pas de réponse attendue	
					pour la pérennité du site, de nos emplois, de nos clients, de la production d'andalousite en Europe.							Pas de réponse attendue	
					il n'y a pas eu de concertation concernant le projet de fosse 4 et de prolongation de l'autorisation d'exploitation. Imerys confond Concertation et Information / Communication							Pas de réponse attendue	
RD 321	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	Pour un projet d'une telle ampleur, impadant un projet de territoire pour près d'un quart de siècle, la concertation était indispensable.				X			Pas de réponse attendue	
					L'absence de concertation est un motif de rejet du dossier d'enquête publique, puisqu'elle était exigée dans l'arrêté préfectoral de 2018.							Une concertation préalable a eu lieu dont les principales actions sont présentées au § 2.1.2 du Mémoire en réponse.	
					Habitante du Morbihan et des abords de l'Ellé, avis en défaveur de l'extension de la carrière au lieu-dit «Guerphalès », ainsi qu'en défaveur du renouvellement de l'autorisation de l'exploiter.							Pas de réponse attendue	
RD 322	15-déc	MME VANHOENAC KER C.	56	NON	La Fosse 1 est déjà comblée par des résidus humides, la fosse 2 est en cours de comblement, Aucune n'est étanchéifiée et l'absence de risque de pollution des eaux souterraines par percolation n'est absolument pas démontrée.		X					Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse. Le suivi qualitatif des eaux souterraines est réalisé par le réseau piézométrique autour du site.	
					L'eau utilisée dans le process de séparation de l'andalousite a une teneur supérieure aux normes en Cadmium, Cobalt, Cuivre, Nickel et Zinc.							Il s'agit d'une eau industrielle recyclée depuis la Fosse 2. Le rejet du site est conforme aux seuils fixés par l'arrêté préfectoral.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					Les particules solides de cette eau, après décantation, produisent chaque année 300 tonnes de boues toxiques qui sont déversées dans la fosse 2.						Réponse Imerys	
					Les versers de Roscoat et de Kerroué, la digue à stériles et le SABES ne bénéficient ni d'une isolation par le fond, ni d'une couverture étanche efficace. Or, En moyenne 30 t/an de traitements chimiques restent dans les stériles.						Pas de réponse attendue	
					Les eaux de pluie s'infiltrent à travers les volumes stockés, se chargeant au passage d'éléments chimiques sans preuves de la part d'IMERYS qu'elles n'atteignent pas les eaux souterraines.						Pas de réponse attendue	
					La teneur en éléments métalliques est telle que les installations de pompage de la prise d'eau du Pont ST Yves sont anormalement oxydées et doivent être régulièrement changées. Or en plus une bonne partie de la population est déjà intoxiquée aux métaux lourds,						Le suivi qualitatif des eaux souterraines est en place avec le réseau piézométrique autour du site.	
					Alors que les normes minimales pour une eau brute sont de 250 mg de sulfates par litre, les données de rejet d'Imerys sont en moyenne de 1440 mg/l l						L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse. Il n'y a pas de métaux lourds dans le gisement d'après l'analyse d'eau spécifique du rejet présentée en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique.	
					Le creusement des fosses crée un vide qui draine les eaux souterraines sur le « cône d'appel ». Donc les eaux souterraines ne pourront plus alimenter les ruisseaux avoisinants, or les canicules se multiplient.						Les rejets respectent les valeurs seuils imposées par les prescriptions.	
					Les extensions successives de la carrière depuis 50 ans ont entraîné déjà la destruction irréversible d'environ 43 hectares de zones humides,						L'impact du pompage d'exhaure sur les cours d'eau zones humides est pris en compte dans le dossier et rappelé au § 2.2.5 et 2.3 du Mémoire en réponse. Les cours et les zones humides seront préservées.	
					Le sabes sera étanchéifié par une couche d'argile et une couche de terre puis végétalisée. Les racines des plantations traverseront les différentes couches entraînant l'infiltration de l'eau. Celle-ci se chargera ainsi d'éléments polluants liés à l'exploitation.						La thématique "zones humides" a été traitée dans l'étude d'impact aux § 2.4, 3.4 et 6.4 et au § 2.3 du Mémoire en réponse. Les zones humides seront préservées. Les zones humides de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern) comme rappelé au § 1.3 du Mémoire en réponse. Il est également prévu une mesure de restauration des zones humides dans les mesures d'accompagnement (mesure ZH-A3 au § 6.4.3 de l'étude d'impact).	
RD 322	15-déc	MME VANHOENAC KER C.	56	NON	le bruit pour les habitants constitue une nuisance démesurée, notamment par rapport à un intérêt général quasi nul.		x				Il est prévu la mise en place de couches d'étanchéité dans le cadre de la remise en état des verses à stériles. Un suivi post-exploitation sera maintenu sur 10 ans avec des phases additionnelles de 5 ans conditionnées au résultat du suivi. Ces dispositions sont présentées au § 2.10 du Mémoire en réponse.	
											Le gisement est classé d'intérêt national et européen dans le Schéma Régional des Carrières approuvé en janvier 2020. C'est le seul site d'exploitation d'andalouste en France et en Europe.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					Deux fosses vont être exploitées en même temps, comment vont être gérées les extractions via les tirs de mines et l'utilisation du brise roche hydraulique ? Quels impacts sonores vont subir les riverains ?							Réponse Imerys	L'extraction sera répartie sur les Fosses 3 et 4 sans augmentation du toonnage maximal autorisé de 1 500 000 t/an.
					Actuellement, seul 2 contrôles par an sont effectués par IMERYS. On déplore déjà l'absence de contrôles indépendants et inopinés.								Imerys s'engage à effectuer un suivi des vibrations et de la surpression aérienne à chaque tir de mine en Fosse 4.
					Les emblématiques Minez Du et Calote Saint Joseph (point culminant du Morbihan) seront complètement banalisés par les montages artificielles								Pas de réponse attendue
					zones humides : elles supporteront moins bien les variations de température, les pollutions éventuelles. La faune et la flore qu'elles abritent seront fragilisées et appauvries. L'explosion de cyanobactéries est la conséquence d'un débit insuffisant.								Aucune zone humide ne sera détruite par le projet
					atteintes à la biodiversité : Impact sur les espèces animales qui y vivent et les oiseaux qui s'y nourrissent, Disparition des espèces végétales qui jouent un rôle majeur dans la gestion de la ressource en eau (Sphaignes).								Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact)
					Corridors écologiques : La carrière 267 hectares constitue une barrière étanche de 2.5km est/ouest et de 3km du nord au sud pour la circulation des espèces faune								Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact)
					Les pentes des versets et du sables ne sont pas stabilisées ce qui se traduit déjà par des glissements de terrains.								Les stériles du Sabès sont à leur équilibre naturel. La revegetalisation prévue dans le cadre de la remise contribue à la stabilisation des pentes.
					L'avenir des riverains proches et en aval du site compte. Préservez-le en ne permettant pas l'extension du site de Guerphalès								Pas de réponse attendue
RD 323	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	La ressource en eau est déjà très mauvaise en Bretagne et n'est pas prête de s'améliorer au vu de différentes évolutions et dispositions au plan national,								Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					Le creusement d'une quatrième fosse sur le site de Guerphalés, les verses importantes qu'elle va occasionner, le drainage minier acide inévitable induit sont autant de facteurs de contamination des sols et des eaux souterraines						Les mesures de suivi environnemental sont prévues dans le cadre du projet.	
					Une commission de suivi indépendante du site existe t-elle?						Il existe un comité de suivi du site qui se réunit chaque année. La dernière présentation et le dernier compte-rendu sont fournis en Annexe 2 du Mémoire en réponse.	
					Des mesures inopinées de la qualité de l'eau sont -elles faites hors des contrôles prévus gérés par la société exploitante?						Des contrôles inopinés sont réalisés périodiquement par la Dreal sur le rejet du site. Le dernier a été réalisé en juin 2023 qui n'a pas montré de non-conformité (concentration en manganèse de 0,98 mg/L).	
					Le creusement d'une nouvelle fosse portera à nouveau atteinte aux zones humides limitrophes en modifiant leur alimentation en eau et leur richesse floristique et faunistique alors qu'elles nécessitent une préservation accrue						Thématique traitée aux § 2.4, 3.4 et 6.4 de l'étude d'impact.	
					l'accumulation de résidus non "stériles" en verse constitue une atteinte grave à l'identité géographique et culturelle du pays						Une étude paysagère a été réalisée dans le cadre du projet d'ouverture de la Fosse 4 présentée en Annexe 8 de l'étude d'impact. Les mesures prévues pour le paysage sont présentées au § 6.8.2 de l'étude d'impact.	
					La végétalisation du site après exploitation : les dégâts pourraient mêmes être aggravés dans le cas d'une ouverture au public, disséminant ainsi les fines mises à nu ou remuées dans l'air et au contact des visiteurs						Le projet de remise en état est à vocation naturelle (Cf. § 7 de l'étude d'impact).	
					Le remplissage des fosses non étanches n'assure également aucune garantie de non propagation d'eaux contaminées vers l'aval.						Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	
					le chantier à l'emploi n'est pas un des pretextes invoqués pour l'extension de la carrière puisque qu'aucun nouveau poste n'est prévu. Seule apparaît la sécurisation de ceux existants pour l'avenir						Pas de réponse attendue	
					en faveur de l'ouverture de la nouvelle fosse						Pas de réponse attendue	
RD 324	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	L'extension des opérations d'Imerys générera des opportunités d'emploi, contribuant ainsi à la croissance économique de la région et à l'amélioration du niveau de vie des habitants.	X					Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					L'entreprise Imerys a démontré par le passé son engagement envers le développement durable et sa responsabilité sociale. L'expansion de ses activités à Glomel stimulera le développement économique local tout en respectant les normes environnementales							Pas de réponse attendue	
					Je salue les engagements d'Imerys en matière de pratiques durables et environnementales. En veillant à minimiser l'impact écologique, l'entreprise peut contribuer à la préservation de la biodiversité et à la protection des ressources naturelles.								Pas de réponse attendue
					Vous pourrez faire le lien avec les contributions, souvent anonymes reprenant mot pour mot les arguments de ce document et en tirer les conséquences qu'il se doit.								Pas de réponse attendue
RD 325	15-déc	comité de soutien Imerys	glomel	oui	la pièce jointe est la reproduction du "guide de rédaction d'une contribution" mis en ligne par l'association RERACTERRRES bien qu'étant accusés régulièrement par les opposants de faire le jeu d'Imerys aveuglément, nous n'avons pas reçu de la part de notre direction de consignes de contributions à diffuser à nos soutiens. Les salariés, assez nombreux, qui ont souhaité contribuer l'ont fait avec leurs mots et leurs arguments, en partageant leurs expériences de terrain.				x				Pas de réponse attendue
					favorable à l'ouverture de la fosse 4 de Glomel.								Pas de réponse attendue
					j'ai pu apprécier le professionnalisme des équipes qui sont au fait des meilleures techniques pour l'extraction de ce minéral								Pas de réponse attendue
					il est préférable d'extraire ce minéral sur le site très surveillé (en interne comme en externe) de Glomel plutôt que de s'approvisionner depuis les sites Sud Africains ou depuis le Xinjiang chinois								Pas de réponse attendue
RD 326	15-déc	M. JOUIN JP.	N.C	OUI	pour notre planète, faut-il extraire en France, avec des contrôles stricts conformes à une législation française très avancée en matière d'environnement, ou ailleurs dans le monde avec des législations qui peuvent être plus « souples »?	X							Pas de réponse attendue
					ce projet d'ouverture de fosse 4 qui permettra de pérenniser une activité industrielle avec ses emplois associés , directs et indirects.								Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubloon	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		Réponse Imerys
RD 327	15-déc	MME LE FOLL M.	22110 ROSTRENE N	NON	<p>très favorable à l'ouverture de la fosse 4 sur le site de Glomel.</p> <p>je peux témoigner de l'intérêt que porte l'entreprise à la sécurité et au bien-être au travail de ses salariés.</p> <p>je me rends également compte de l'importance qui est donnée aux respects des règles environnementales. L'équipe encadrante est impliquée et vigilante sur le plan écologique.</p>	X					Pas de réponse attendue		
					<p>on ne peut que s'opposer à l'extension de la carrière</p>						Pas de réponse attendue		
					<p>Les extractions minières sont toujours très préjudiciables à l'environnement (eau, biodiversité et pollutions diverses)</p>						Pas de réponse attendue		
RD 328	15-déc	MME VILLANEAU J.	29310 QUERRIEN	NON	<p>la situation géographique de la carrière de Glomel aggrave encore les problèmes engendrés (zones humides, proximité de l'Elle) et paysage bocager : réserve naturelle encore à peu près préservée de la biodiversité)</p>	X					Pas de réponse attendue		
					<p>on est en droit de s'étonner des faiblesses du dossier soulignées par la MRAE, tant au point de vue préventions des risques qu'au point de vue absence de bilan et de suivi environnementaux et, également, absence de perspectives concernant l'optimisation de l'exploitation de la ressource.</p>						Un mémoire en réponse à l'avis de la MRAE a été présenté dans le dossier.		
RD 329	15-déc	MME FRITZ B. SMIBSEIL (chargée de mission NATURA 2000 - Elle)	56620 CLERGUER	OUI (7 pages)	<p>Au vu de la zone d'implantation du projet, située en tête de bassin versant de l'Elle, la ou se concentrent les principaux enjeux de biodiversité et de qualité des écosystèmes aquatiques du site Natura 2000 Rivière Elle, l'étude approfondi du dossier environnemental déposé dans le cadre du projet cité en objet soulève des remarques</p>				X		Pas de réponse attendue		
					<p>La définition de la zone d'étude ne tient pas compte de la fonctionnalité des milieux naturels et en particulier de la continuité du réseau hydrographique : le projet de fosse 4 situé sur le vallon de Kerroué est connecté au cours d'eau de l'Elle via le ruisseau de Kergroez.</p>							Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact)	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					La mesure compensatoire d'aspersion de la zone humide de Kerroué semble peu pertinente et son efficacité hypothétique. Une action de reconquête de la qualité hydromorphologique du Crazius serait à privilégier					x		Imerys Giomel propose d'adapter les modalités de cette mesure en concertation avec la Commission Locale de l'Eau (CLE) comme indiqué au § 2.3.2 du Mémoire en réponse.	
					la mesure d'accompagnement Quali-A4 qui vise la « réalisation d'un diagnostic hydromorphologique du ruisseau du Crazius entre la réserve de Magoar Penvern et le barrage du Crazius » est insuffisante. C'est donc des travaux de restauration du cours d'eau et des zones humides attenantes qu'il faut engager sur l'ensemble du Crazius, de sa source jusqu'à sa confluence avec l'Ellel,					x		Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). Les actions à poursuivre ou adapter seront définies à l'issue du bilan.	
					La mesure d'accompagnement Quali-S2 ne garantit pas la poursuite du suivi du Crazius après 2023.							Cf. ci-dessus	
RD 329	15-déc	MME FRITZ B. SMIBSEIL (chargée de mission NATURA 2000 - Ellel)	56620 CLERGUER	OUI (7 pages)	le suivi du Crazius doit intégrer le suivi de l'étang du Crazius, propriété d'IRMG, notamment pour les paramètres manganèse dissous et particulaire, sulfates, éléments traces métalliques, hydrocarbures, matières en suspension et micropolluants				x	x		Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Giomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse).	
					ce suivi des sédiments dans l'étang doit être élaboré, selon une fréquence et une méthodologie élaborée en concertation avec la CLE ou le comité local de suivi					x		Cf. ci-dessus	
					L'étang étant aujourd'hui pratiquement comblé par les sédiments, et ceux-ci étant potentiellement pollués, en cas de rupture de la digue de l'étang du Crazius, l'ensemble du secteur de Roi Morvan Communauté serait confronté à une grave crise sanitaire, en plus d'un grave problème environnemental							Il est proposé d'intégrer le barrage du Crazius dans l'inspection périodique tous les 5 ans par un organisme extérieur des ouvrages de stockage de stériles prévue dans l'Arrêté Préfectoral (article 5.2.3).	
					Les calculs d'acceptabilité du milieu naturel considérés dans l'étude ne sont pas réalisés sur le ruisseau de Keirgoaz ni sur le ruisseau du Crazius					x		Le calcul d'acceptabilité du rejet dans le milieu récepteur a été effectué à la confluence avec l'Ellel selon une analyse rigoureuse des débits et des concentrations cibles. Il convient de rappeler que le principe d'un calcul d'acceptabilité du rejet à la confluence avec l'Ellel a été validé par l'avis de l'hydrogéologue agréé : « Le choix de retenir l'Ellel comme point de calcul apparaît logique dans la mesure où l'on ne dispose pas de données qualitatives sur le ruisseau du Crazius et que les usages cibles (prises d'eau) sont situés sur l'Ellel. »	
RD 330	15-déc	EAU DU MORBIHAN	56001 VANNES	OUI (2 pages)	Le dossier répond globalement aux exigences demandées par Eau du Morbihan à IMERYS concernant les rejets, notamment lors de l'enquête publique de 2018 et fixées dans les arrêtés d'autorisation de 2018 et 2020 pour l'installation actuelle et l'ouverture de la nouvelle fosse d'extraction, objet de la présente enquête publique				x			Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					Depuis de nombreuses années, Eau du Morbihan et IMERY S'échangent régulièrement au sujet de la qualité des rejets, notamment en fer, manganèse et sulfates							Réponse Imerys	
					la concentration en sulfates a pu atteindre ponctuellement la limite de qualité en étiage, et rendu difficile le traitement du fer et du manganèse à l'unité de production d'eau potable de Toulreincq à Gourin, où est dirigée l'eau prélevée à Pont Saint Yves.							Pas de réponse attendue	
					Cependant, la modulation des rejets réalisée depuis ces dernières années et l'abattement supplémentaire du manganèse à 4 mg/L puis à 2 mg/L demandé en 2020, ont permis d'améliorer la qualité de l'eau brute.							Pas de réponse attendue	
					La question des sulfates, dont la concentration élevée en étiage donne des caractéristiques particulières à l'eau brute prélevée à Pont Saint Yves peut rester problématique dans l'attente de la mise en service de la nouvelle unité de production d'eau potable de Toulreincq, actuellement en travaux. Sur le long terme, il convient donc, comme précisé par IMERY S, de poursuivre la veille technique de traitement de ces sulfates, et de le mettre en œuvre dans des conditions technico-économiques acceptables							Pas de réponse attendue	
					Le dossier répond globalement aux exigences demandées par Eau du Morbihan à IMERY S concernant les rejets, notamment lors de l'enquête publique de 2018 et fixées dans les arrêtés d'autorisation de 2018 et 2020 pour l'installation actuelle et l'ouverture de la nouvelle fosse d'extraction, objet de la présente enquête publique							Pas de réponse attendue	
					Trois points méritent tout de même une attention particulière :							Pas de réponse attendue	
					L'absence d'impact sur les eaux souterraines doit être confirmée, notamment compte-tenu d'anomalies détectées dans le piézomètre RO1						X	Un réseau de 4 piézomètres supplémentaires est proposé dans le dossier (RO3 à RO6) pour comprendre l'origine des concentrations du RO1 comme présenté au § 6.5 de l'étude d'impact et au § 2.8.1 du Mémoire en réponse. La localisation précise de ces 4 piézomètres sera établie en concertation avec la CLE. Ces piézomètres seront intégrés au suivi mensuel de niveau et de qualité des eaux souterraines.	
					Il conviendrait donc de réaliser un diagnostic de cet étang et que sa surveillance soit intégrée à la surveillance du site au même titre que les dépôts de déchets non inertes identifiés (verses, ancienne digue et fosses);							X	Un chiffrage sur le prélèvement et l'analyse des sédiments du Crazius a été réalisé courant 2023 comme cela était prévu. Imerys Giomel est pleinement disposé à effectuer des investigations sur l'étang du Crazius et à élaborer un plan d'action, lequel pourra être défini à la suite du bilan de l'état initial du Crazius avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.3 du Mémoire en réponse). Il est proposé d'intégrer le barrage du Crazius dans l'inspection périodique tous les 5 ans par un organisme extérieur des ouvrages de stockage de stériles prévue dans l'Arrêté Préfectoral (article 5.2.3).

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					Il conviendrait de définir ou de convenir d'une possibilité de soutien d'étiage durant cette période post-exploitation, avec traitement éventuel si nécessaire, en cas de besoin en étiage sur le bassin versant aval						X	Réponse lmerys	Le suivi post-exploitation sera de 10 ans, avec des phases additionnelles de 5 ans en fonction des résultats du suivi (Cf. § 2.10.3 du Mémoire en réponse).
					je dis non à ce projet								Pas de réponse attendue
					il faut que les politiques et les entreprises prennent du recul sur ce qu'ils font car c'est eux qui détiennent les clefs pour stopper la dégradation de notre planète et de la Bretagne								Pas de réponse attendue
RD 331	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	Ce projet minier déjà implanté n'a t il pas déjà assez empiété sur ces chemins..		X						Pas de réponse attendue
					Tous ces projets et/ou extensions sur des Ha et des Ha ne sont plus viables.								Pas de réponse attendue
					Je souhaite contribuer favorablement au projet d'ouverture de la fosse 4.								Pas de réponse attendue
					le site de Glomel n'a cessé de progresser au point de vue de l'environnement (entre autre).								Pas de réponse attendue
					gestion des émissions de poussières (nous sommes contrôlés tous les ans par des organismes agréés)								Pas de réponse attendue
					gestion des eaux rejetées, également contrôlée mensuellement. Nous suivons les réglementations européenne								Pas de réponse attendue
					gestion du bruit, des filtres sont appliqués aux endroits nécessaires, les portes sont fermés dès que possibles.								Pas de réponse attendue
RD 332	15-déc	M. OURVOUAIN	N.C.	NON	La direction met tout en œuvre pour que ces mesures soient respectées et ainsi permettre aux employés comme les riverains de vivre dans une atmosphère saine.								Pas de réponse attendue
					Preuve que le site de Glomel est accueillant , nous recensons une grande diversité d'animaux sauvages en carrière.								Pas de réponse attendue
					Une fermeture prématuré du site engendrerait également une augmentation de l'empreinte carbone étant donné que le site de Glomel est le seul gisement d'Andalousite européen								Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Appréciation CE		
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
					et obligerait les industriels français et européens à se fournir en Afrique du Sud ou en Chine ou les réglementations environnementales sont bien moins strictes.							Réponse Imerys		
					Imerys n'a pas à faire subir ses nuisances. Cette Société est donc tenue de prendre les mesures adéquates pour éviter l'émission et la dispersion des poussières.								Pas de réponse attendue	
					ou vont les poussières ? Qui nous ferait croire que ces poussières, nocives localement, ne se disséminent pas dans l'environnement au gré des pluies et des vents d'autant plus facilement qu'elles sont fines?								Pas de réponse attendue	
RD 333	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	mesure SOCOTEC au Kersioc'h : 40 mg//m ² , le double au Faouedic en octobre novembre 2021		défavorable en l'état? serait favorable si des mesures suffisantes étaient prises ?						Les émissions de poussières dans l'environnement sont analysées dans l'étude d'impact.	
					A supposer que les poussières n'émanent que des fosses en exploitation (or en réalité les sables sont soumis aux vents et à l'érosion pluviale), ce sont, sauf erreur, 3 tonnes de poussières émises par carrière exploitée (fosse 3 = 20 ha) pendant un an. Soit 150 tonnes pendant 50 ans d'exploitation (puisque'il y a toujours au moins 1, voire 2 fosses ouvertes).								Le seuil réglementaire est de 500 mg/m ² /jour en moyenne annuelle glissante (Arrêté Ministériel du 22 septembre 1994)	
					Si 2 fosses sont ouvertes, le taux de poussières émises sera d'autant plus élevé.								Les émissions de poussières dans l'environnement sont analysées dans l'étude d'impact.	
RD 334	15-déc	MME BASTIEN J.	98809 DUMBEA	NON	Je suis favorable à l'ouverture de la fosse n°4 de Glomel	x							Le tonnage d'extraction ne sera pas modifié donc les émissions de poussières associées resteront du même ordre.	
					avis défavorable à l'extension de cette carrière.								Pas de réponse attendue	
RD 335	15-déc	MME LE CRAS A.	GLOMEL	NON	La dernière autorisation menait jusque 2036, mais avec cette fosse 4, ce n'est plus le cas ! En tant qu'habitant proche, je suis en droit de me demander quand cela va-t-il s'arrêter ?		x						Le projet d'exploitation prévoit une fin d'extraction en 2042 et une finalisation de la remise en état jusqu'en 2047.	
					Les nuisances restent toujours présentes, au niveau sonore, cette 4eme fosse ne va pas arranger								Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Double	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					toute activité doit se faire qu'après réflexion bénéfiques/risques pour les citoyens vivant actuellement et les générations futures. La balance bénéfiques/risques est défavorable à l'extension de cette mine,							La site contribue à la dynamique du territoire (Cf. 2.11 du Mémoire en réponse). Des mesures d'accompagnement environnementales sont prévues dans le projet pour le territoire (restauration de zones humides, gestion durable du bocage, ORE, étude des cyanobactéries sur l'étang de Glomel).	
					pour l'ouverture de la fosse 4 de Glomel.							Pas de réponse attendue	
RD 338	15-déc	M. FORTIN A.	75015 PARIS	NON	Les pratiques minières modernes utilisées chez IMERYS mettent l'accent sur l'importance de la remise en état, de la restauration des habitats, de la préservation de la biodiversité et du développement durable en général	X						Pas de réponse attendue	
					Ces valeurs d'entreprise et cette approche proactive garantit non seulement une extraction responsable des ressources, mais contribue également à la préservation de l'écosystème environnant.							Pas de réponse attendue	
					je suis favorable à l'ouverture de la fosse 4							Pas de réponse attendue	
RD 339	15-déc	M. MOSSER M.	94270 LE KREMLIN BICETRE	NON	je souhaite témoigner du dynamisme et de l'avancée du site sur des sujets clés tel que le SS, le management des poussières, l'optimisation des besoins en énergie et des processus qui permettent ainsi à l'usine d'améliorer au maximum la sécurité ainsi que les conditions de travail des employés tout en réduisant son empreinte environnemental.	X						Pas de réponse attendue	
					pour que la production d'andalou site reste en France et reste produite par une usine responsable.							Pas de réponse attendue	
					je demande l'arrêt impératif de la poursuite d'excavation de la fosse 3.							Pas de réponse attendue	
RD 340	15-déc	MME LEFVRAUD M.	N.C.	NON	Cette demande d'extension est la conséquence d'une mauvaise qualité de minerai provenant de la fosse 3							L'ouverture d'une nouvelle fosse pour travailler simultanément avec 2 fosses est une configuration classique du site (Cf. § 1.2 du mémoire en réponse) qui permet de sécuriser l'approvisionnement de l'usine et d'optimiser la qualité du minerai. La Fosse 1 a été exploitée de 1972 à 1998, la Fosse 2 de 1986 à 2014, et la Fosse 3 depuis 1997 avec une extension en 2012. Le site a donc été exploité la plupart du temps avec 2 fosses concomitantes.	
					la conduite des études prospectives ayant mené à l'autorisation de la fosse 3 interrompt.							Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					Les quantités de déchets sont bien plus importantes du fait de la faible présence de minerai au sein de la fosse 3. Les déchets atteignent aujourd'hui plus d'un million de tonnes stockées chaque année sur le site.						Réponse Imerys	
					Se pose la question du stockage, de l'évacuation de ces déchets démultipliés et du traitement d'une pollution plus importante.						Pas de réponse attendue	
					Les autorisations d'extension se sont déjà faites au mépris des ressources exceptionnelles en eau du site.						Pas de réponse attendue	
					la fosse 3 a nécessité la destruction de zones humides et prend place sur le périmètre d'une zone de captage d'eau approvisionnant des communes du Centre-Bretagne.						Le stockage des stériles est prévu dans le phasage d'exploitation (Cf. Mémoire technique).	
					Je soutiens plusieurs demandes faites d'un état des lieux de la qualité de l'eau avant la réalisation des travaux, aux fins de permettre par la suite de réaliser un comparatif post-travaux.						les zones humides impactées par l'ouverture de l'extension de la Fosse 3 en 2012 ont fait l'objet de compensation sur plus du double de la surface (zones humides impactées sur 7 ha avec 15 ha de mesures compensatoires + 15 ha de restauration sur la RNR de Lan Bern).	
					ainsi que les demande à l'Etat, via l'Office Français de la Biodiversité (OFB), les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) ou tous autres organismes d'Etat, d'analyser et de produire un rapport sur les conséquences de la présence de métaux, d'une conductivité élevée de l'eau, sur la vie aquatique avant d'autoriser l'ouverture de la fosse 4.		considéré défavorable globalement				L'état actuel de l'environnement est présenté dans l'étude d'impact.	
					le SMAEP du Kreiz Breiz demande à connaître la destination des eaux et leurs usages.		demande fermeture immédiate fosse 3				Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2 du Mémoire en réponse). Les actions à poursuivre ou adapter seront définies à l'issue du bilan.	
					Alors que le pays est de plus en plus souvent soumis à des stress hydriques, des vérifications doivent être faites des prélèvements des gros consommateurs.						Une réunion sera organisée courant 2024 avec le syndicat pour analyser la mise en place d'un dispositif d'échange et d'alerte.	
											L'eau utilisée pour le fonctionnement de l'usine est recyclée depuis la Fosse 2. Le volume du rejet correspond à l'excédent collecté sur le site qui rejoint le circuit de traitement des eaux.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubleton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					restauration de la biodiversité : n'est citée qu'au travers d'un partenariat avec l'AMV et de projets de plantations d'arbres. Or, le bilan carbone d'un arbre nouvellement planté mettra plusieurs années pour être équivalent à un arbre arrivé à maturation.							Cf. étude écologique (Annexe 3 de l'étude d'impact).	
					renaturation des cours d'eau : es obligations sont souvent laissées à l'interprétation de l'industriel et donc partiellement accomplies. Le prochain arrêté préfectoral doit contenir la nécessaire restauration de l'intégralité du bassin versant du Crazius, de 11KM2, affluent de la rivière Elé, du fait de sa proximité avec l'usine, par le reméandrage, la remise en talweg et par le remblayage des fossés.							Un bilan de l'état initial du Crazius sur 5 ans sera réalisé courant 2024 en concertation avec les parties prenantes (Cf. § 2.2.4.2. du Mémoire en réponse). Les actions à poursuivre ou adapter seront définies à l'issue du bilan.	
					je repose la nécessité de sobriété dans les usages et, en ce qui concerne les métaux, la nécessité du recyclage. On sait que ce secteur est sous-investi.							Le recyclage de l'andalouite dans les produits finis n'est pas possible car elle ne peut pas être dissociée une fois que le produit final est réalisé (briques réfractaires, moules de fonderie...).	
					a création de filières de recyclage pourraient tout autant contribuer à réindustrialiser la France et à créer des emplois plutôt que de faire le choix de maintenir des productions qui réduisent nos ressources dans une course à la consommation toujours plus excessive.							Cf. ci-dessus	
					le nombre d'emplois est souvent mis en avant pour emporter l'acceptation de projets écocides							Pas de réponse attendue	
					favorable à la pérennisation des activités sur le site de Glomel bien que consistent des conséquences que cela peut avoir aux abords du site.							Pas de réponse attendue	
					nuisances subies à proximité de nos installations : on ne peut pas les nier et nous travaillons donc à les limiter.							Pas de réponse attendue	
RD 341	15-déc	M. CHARROY J.	22110 ROSTRENE N	NON	nous tâchons d'appliquer les leviers qui sont à notre disposition comme la fermeture des portes des usines les plus bruyantes, la mise en route de l'éclairage uniquement quand cela est nécessaires, remplacement des pièces défectueuses sur les convoyeurs bruyant, ...etc	x						Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Appréciation CE		
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions			
					mes collègues et des parties prenantes travaillent pour identifier d'autres leviers à mesure que notre compréhension des nuisances évolue.									
					L'extraction de l'andalousite à Glomel répond à une demande, sur le marché européen. Des industries importantes consomment ce minéral comme celles du verre ou de l'acier. Indirectement, tout le monde consomme cette andalousite.									
					La seule action rationnelle pour limiter l'extraction à Glomel est de réduire nos consommations en ces produits de base. Il appartient à chacun de le faire.									
					Une délocalisation de l'activité soulagerait la pression écologique à Glomel mais serait un drame environnemental à l'échelle globale, du fait des émissions de CO2 supplémentaires liées au transport de l'andalousite vers Europe.									
					plutôt que de vivre l'exploitation de l'andalousite comme une contrainte, voyons la comme une force pour le centre Bretagne en attirant une population active et en générant des capitaux nécessaires au développement de la vie communale et associative.									
					Je suis convaincu que ces deux aspects sont conciliables et le travail réalisé par Imerys le démontre									
					favorable à ce projet									
					Alors qu'elle respecte déjà largement les normes, je constate qu'Imerys fait continuellement des améliorations pour réduire son impact environnemental (eaux, poussières, bruit, éciairages....)									
RD 342	15-déc	M. DELARUE V.	69110 STE FOY LES LYON	NON	Pas d'accident depuis longtemps sur le site. Une bienveillance dans l'accompagnement sécurité et une fermeté dans le respect des règles de sécurité Imerys (n'ombresuses !).	x								
					Imerys a aussi un impact non négligeable sur l'emploi local, sur la communauté locale en étant très actif.									
RD 343	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	je souhaite porter à votre connaissance mes questions concernant les rejets d'eau boueuse dans le ruisseau de Crazius lors d'événements pluvieux.					X				

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Appréciation CE			
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions				
					j'ai plusieurs reprises constaté que des oiseaux (hérons et canards col vert) étaient en mauvais état sanitaire. Les animaux n'étaient pas farouches et présentaient des lésions au niveau du bec et de la tête notamment. Le plumage était terne.							Réponse Imerys			
					avis défavorable au projet d'ouverture de la fosse 4								Pas de réponse attendue		
					Le classement de cette carrière en tant que « gisement d'intérêt national et européen » ne doit en aucun cas primer sur : la santé des riverains, la qualité de l'eau potable et la quantité pour les générations futures, l'exploitation soutenable des ressources naturelles								Pas de réponse attendue		
					Je m'aperçois que la gestion quantitative et qualitative de l'eau semble peu intéresser les services de l'Etat lorsqu'un chantage à l'emploi est exercé !								Pas de réponse attendue		
					L'eau utilisée dans ce process a une teneur supérieure aux normes en Cadmium, Cobalt, Cuivre, Nickel et Zinc. Le manganèse et les sulfates sont présents à des taux particulièrement élevés dans les eaux rejetées.								Pas de réponse attendue		
RD 344	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	trois dysfonctionnements entraînant des pollutions des cours d'eau ont été constatés (1994,2013,2016)										Il n'y a pas de métaux lourds dans le gisement d'après l'analyse d'eau spécifique du rejet présentée en Annexe 3 de l'étude hydrogéologique.
					l'engagement du pétitionnaire à réaliser une étude technico-économique dans un délai d'un an à compter de la notification de l'arrêté précédent afin de réduire les rejets en manganèse et en sulfates ». 5 années plus tard, le projet d'unité de traitement du manganèse ne voit le jour qu'à l'occasion de la demande d'extension										La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abattement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La DREAL a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.
					L'étude « économique » du procédé ne permet peut-être pas de maintenir le niveau de rentabilité attendu par les actionnaires ou de rester compétitif sur le marché international ? De ce fait, ce sont les riverains qui subiront ..										Pas de réponse attendue

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. Jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions	
					La Fosse 1 est déjà comblée par des résidus humides, la fosse 2 est en cours de comblement. Elles sont non étanchéifiées et le suivi des eaux souterraines attenantes est indigent. Les « procédures de contrôle » se limitent à des contrôles visuels (!) et l'absence de risque de pollution des eaux souterraines par percolation n'est absolument pas démontrée.						Réponse Imerys Le remblaiement des anciennes fosses est effectué par les stériles humides très fins (< 300 µm) issus du broyage du minerai dont la perméabilité estimée est très faible et l'aquifère présente des transmissivités très faibles montrées par les essais de pompage. Ces éléments sont indiqués au § 2.2.8.2 du Mémoire en réponse.	
					Je tiens à souligner le manque de rigueur présent dans cette enquête publique : je n'ai vu apparaître qu'une seule analyse d'eau physico-chimique au niveau du captage de l'Ellé de la station de Barrégant (dans l'étude d'impact) datant de février 2015 à mars 2018. Je trouve cela extrêmement peu sérieux de la part d'une société qui se dit soucieuse de son impact environnemental.....						Un suivi mensuel de la qualité de l'Ellé est présenté dans le dossier au niveau de la prise d'eau de Pont St Yves qui est la plus proche du site à 7 km en aval du rejet. La prise d'eau de Barrégant est située à 14 km en aval.	
RD 345	15-déc	MME GALLON MA.	22146 MELLIONNE C	NON	Nous savons que la qualité et la quantité d'eau sont impactées par l'activité d'Imerys						Cf. étude hydrogéologique (Annexe 2 de l'étude d'impact)	
					Il est vrai qu'Imerys réalise des analyses d'eau à plusieurs endroits, ces prélèvements en autoévaluation peuvent être contestés: le point de prélèvement est parfois changé afin d'avoir "le meilleur taux possible"						L'autosurveillance est réalisée conformément au plan de contrôle.	
					Il paraîtrait tout à fait logique que ce soit un organisme indépendant qui réalise les prélèvements et les analyses physico-chimiques					x	Pas de réponse attendue	
					Ces résultats doivent être transmis de manière transparente et facilement accessibles (site de la mairie par exemple) à qui le souhaite.					x	Pas de réponse attendue	
					Nous sommes pour le projet						Pas de réponse attendue	
RD 346	15-déc	SOCIETE ARHANTEC LEVAGE	22110 KERGRIST MOELOU	NON	intervenons deux à trois fois semaine, dans un cadre de sécurité absolu, utilisant du matériel performant et contrôle.	X					Pas de réponse attendue	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubon	01- OPINION					Appréciation CE	
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					il est noté que dans le résumé non technique, le plateau sommital de la verse du Sabès sera utilisée pour l'installation 35 HA de panneaux photovoltaïques.							Réponse Imerys	
					Cela paraît tout à fait incongrue quand il y a des érosions au niveau de la plateforme de la verse de Kerroué (cf photo jointe), ainsi que de la couche de fine au pied de la verse et même du talus !!							Pas de réponse attendue	
RD 347	15-déc	ANONYME	N.C.	OUI	J'ai du mal à imaginer 35 Ha de panneaux solaires (à raison d'environ 20 Kg/M2 de panneaux avec câbles et fixations) ce qui ferait environ plus de 7000 Tonnes de matériels sur une « colline » de stériles : instable et dont l'érosion est flagrante....	considéré défavorable sur projet installation PPV						Pas de réponse attendue	
					J'aurai aimé avoir une explication technique concrète afin de savoir comment la multinationale compte mettre ces panneaux photovoltaïques,							Pas de réponse attendue	
					cela démontre également un manque de rigueur environnementale présent tout au long du dossier de cette enquête.							Pas de réponse attendue	
					nombreux dossiers, (avec une logique de classification des annexes difficilement compréhensibles),							Pas de réponse attendue	
RD 348	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	étonnement de ne trouver qu'une seule analyse des éléments physico-chimique (dans le mémoire technique), et ce il y a plus de 13 ans (avant même l'ouverture de la fosse 3) "des résidus de traitement du minéral" humides et sec ainsi que des boues d'hydroxydes – Sont analysés : l' Arsenic, le cadmium, le chrome, le cobalt, le cuivre, le mercure, le molybdène, le nickel, le plomb, pas le manganèse, ni l'aluminium ? Alors qu'on sait que ce sont aussi ces métaux qui sont très présents dans les "déchets" du site...				X		Pas de réponse attendue		
RD 349	15-déc	ANONYME	N.C.	NON	La station de traitement du manganèse par Ozonation, n'est pas en activité (devrait l'être en 2024), il est vraiment dommage que cette enquête publique ne se fasse donc pas à posteriori de cette installation...	considéré défavorable						La construction de la nouvelle usine de traitement par ozonation pour l'abatement du manganèse est en cours. La mise en service de la nouvelle usine initialement prévue en mars 2024 dans le porter à connaissance transmis à l'administration en mars 2023 aura lieu en avril 2024. La DREAL a été informée du décalage de planning qui ne remet pas en cause le seuil de 2 mg/L en manganèse applicable au 1er janvier 2024.	

Référence	Date de publication	Auteur	Adresse postale	P. jointes	Synthèse contribution	Doubton	01- OPINION					Réponse Imerys	Appréciation CE
							01.1. Favorable	01.2. Défavorable	01.3. Neutre ou Mitigé	01.4. Avis non exprimé	01.5. Avis contenant des propositions		
					dans les solutions apportées pour traiter les déchets de manganèse que cette usine traitera, il faudra "entrouvrir" les déchets en manganèse "quelque part" – Le cabinet de conseil IRH parle de la création d'une "lagune" de 333 m2 :							Le stockage sera effectué en Fosse 2.	
					"La lagune serait curée régulièrement pour évacuer les boues produites. La destination des boues n'est pas définie à ce stade: soit sur site, soit évacuation externe."							Cf. ci-dessus	
					je ne vois nulle part ou serait située précisément cette "Lagune" Ni si cette lagune bénéficierait d'une géo membrane ?							Cf. ci-dessus	
					je m'inquiète du devenir de ces boues d'hydroxydes au vu de la difficulté d'Imerys de suivre ses mesures compensatoires actuelles : sur 5 mares construites en compensation, seulement 2 contiennent de l'eau, et jouent réellement leur rôle de zone humide, les autres sont pleines de ronces....							Cf. ci-dessus	
					Sachant que le coût d'une évacuation externe sera certainement élevé, si Imerys choisit de garder ces boues, j'ai bien peur qu'elle finisse dans une des fosses....							Cf. ci-dessus	
					Présence d'Imerys sur Zones Humides qui sont en liens par infiltration et ruissellement avec le Blavet et l'Ellé ; rappelons que les failles sont cloisonnées géologiquement mais pas hydrologiquement. Ce sont donc plusieurs milliers de personnes qui dépendent de cette eau quotidiennement.							Il est prévu la création de 2 nouvelles mares (Cf. § 2.3.1 du Mémoire en réponse).	
												Cf. ci-dessus	
												Le suivi qualitatif des eaux souterraines est en place avec le réseau piézométrique autour du site. Les cours d'eau seront conservés et les zones humides ne seront pas impactées après la mise en place des mesures prévues dans le projet. L'eau brute prélevée dans l'Ellé pour la production d'eau potable ne présente pas de non-conformités comme présenté dans le § 2.2.3 du Mémoire en réponse. Il n'y a pas d'impact qualitatif sur la prise d'eau de Mézouët.	